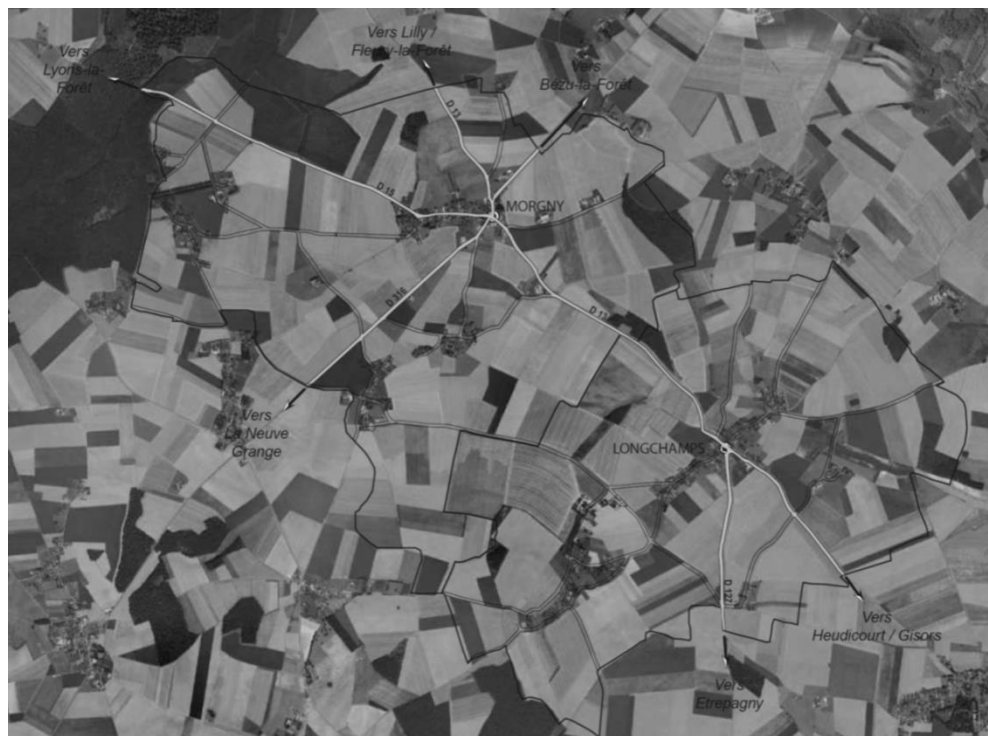




DEPARTEMENT DE L'EURE

COMMUNE DE MORGNY

PLAN LOCAL D'URBANISME

Pièce 1

Rapport de présentation volume1

Vu pour être annexé
à la délibération
en date du : 23.01.2015

Les municipalité de Longchamps et de Morgny ont souhaité élaborer leur Plan Local d'Urbanisme en parallèle afin d'appréhender les thématiques qui leurs sont communes. Le diagnostic de territoire a donc permis de comparer les analyses démographiques, du parc de logements et de rechercher quels pouvaient être les enjeux communs du territoire (mitage de l'espace dans les hameaux, nombreuses migrations quotidiennes vers la région parisienne, application du SCOT du Vexin Normand à envisager dans le cadre du PLU, préservation du paysage et de l'environnement...).

Délibérations fixant les objectifs des deux PLU :

- **Longchamps** 16 janvier 2010;
- **Morgny** : 26 janvier 2010
- Équilibre entre renouvellement urbain, développement urbain et agricole et préservation des espaces naturels et des paysages,
- Diversité des fonctions urbaines et mixité sociale, prévoir des capacité de construction suffisantes et des équipements d'intérêt général
- Une utilisation économe et équilibrée des espaces, préservation des ressources, réduction des nuisances etc.

Objectifs figurant dans l'analyse de la DDTM :

- Assurer le développement et l'aménagement de la commune en préservant son caractère rural
- Maîtriser l'étalement urbain par une gestion économe et équilibrée des espaces en privilégiant l'urbanisation dans les zones déjà équipées
- Mener une réflexion sur l'urbanisation future avec un projet d'ecoquartier à l'échelle rurale prenant en compte la mixité sociale
- Définir une requalification du centre bourg par des aménagements routiers et paysagers
- Développer les liaisons douces par la réhabilitation des chemins ruraux
- Protéger les espaces agricoles et pérenniser les activités existantes
- Prendre en compte les risques naturels liés aux eaux de ruissellements et aux cavités souterraines
- Prendre en compte les thématiques environnementales (protection du patrimoine naturel et bâti, la gestion des eaux, réflexion sur les déplacements, valorisation des énergies renouvelables...)



Les objectifs des élaborations du PLU :

L'intégration d'une AEU dans la procédure du PLU afin de faire de la dimension environnementale un élément fondateur des choix urbains

Thématiques que les communes souhaitent aborder en priorité :

Urbanisme et aménagement :

- Développer les modes de déplacements doux et de transports en commun à la demande
- Optimiser les modes de consommation de l'espace afin de maîtriser l'espace foncier
- Prendre en compte le site et ses caractéristiques lors d'opérations urbaines
- Mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager et valoriser l'existant autant que possible (bâti, biodiversité)

Qualité environnementale du tissu urbain :

- Prévoir une gestion intégrée des eaux (économies de consommation d'eau potable, gestion et valorisation des eaux pluviales)
- Prévoir une gestion intégrée des déchets d'activités, encombrants, ordures ménagères, déchets recyclables (ex : collecte, réduction à la source)
- Adaptation au changement climatique
- Maîtriser et réduire les consommations d'énergie, optimisation du confort de l'habitat
- Valoriser et préserver les paysages et les écosystèmes

Développement social et économique

- Favoriser la mixité et le lien social et intergénérationnel
- Favoriser le maintien et la création d'activités : nouveaux services, nouveaux métiers

Le diagnostic est élaboré en 4 thématiques :

1 - LA COMMUNE DANS SON CONTEXTE	p. 5
1.1 Lieux de vie et d'emploi	p. 6
1.2 L'intercommunalité	p. 8
1.2.1 Le pays du Vexin Normand	p. 8
1.2.2 La communauté de communes d'Etrepagny	p. 9
1.3 Les documents de programmation urbaine	p.10
1.3.1 La charte paysagère du Vexin Normand	p.10
1.3.2 Le SCOT du Vexin Normand	p.11
2 – STRUCTURATION DU TERRITOIRE ET CONSOMMATION DE L'ESPACE	p.19
2.1 Structuration du territoire	p.20
2.2 Les déplacements	p.21
2.3 La consommation de l'espace	p.22
2.4 L'analyse de la morphologie urbaine	p.23
3 - L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	p.25
3.1 Milieu physique	p.30
3.2 Protection des espaces naturels	p.33
3.3 Protection du patrimoine bâti, paysager, archéologique	p.38
3.4 Pollutions et nuisances	p.42
3.5 Risques naturels et technologiques	p.46
3.6 Gestion des réseaux et des ressources	p.51
3.7 Gestion de l'énergie	p.62
4 - L'ÉVALUATION DES BESOINS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL	p.71
4.1 Analyse démographique	p.72
4.2 L'activité économique	p.75
4.3 Le parc de logements	p.81
4.4 Analyse des besoins en logements	p.82
5 – LES ENJEUX	p.83
6 – Synthèse des atouts/faiblesses et des enjeux issus de l'AEU	p.85

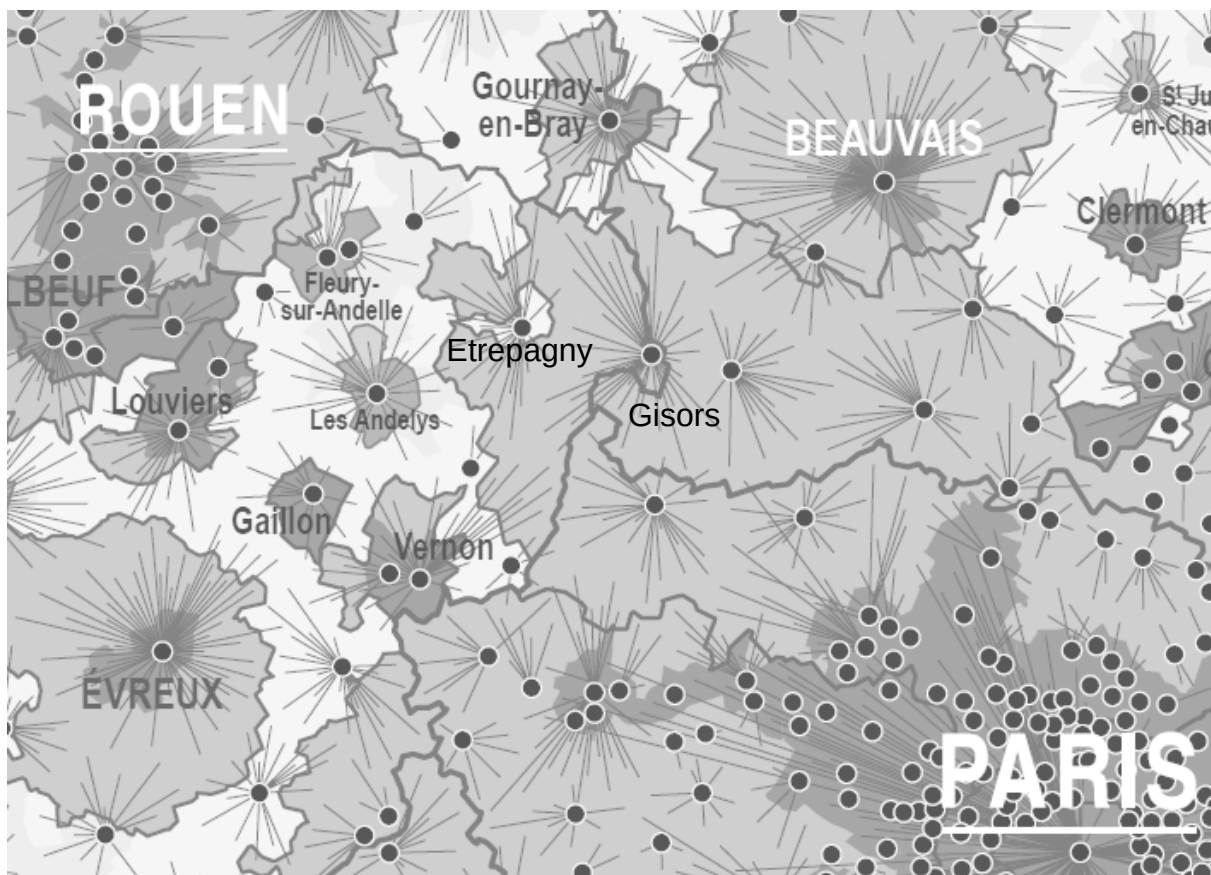
1. La commune dans son contexte

1.1 Lieux de vie et d'emploi

Longchamps et Morgny, des communes comprises dans la couronne périurbaine de Paris (pour l'organisation de l'emploi) : environ 35% de la population active travaille hors région.

Des communes dépendantes du pôle de service d'Etrepagny; chef lieu de Canton.

Carte des territoires vécus, INSEE, 2002



ORGANISATION TERRITORIALE DE L'EMPLOI

Zonage en Aires Urbaines et en aires d'Emploi de l'espace Rural (ZAUER)

Espace à dominante urbaine

Aires urbaines (définition simplifiée)

- Pôles urbains (354 pôles représentant 3 100 communes)**
Unités urbaines (agglomérations) comptant 5 000 emplois ou plus.
- Couronnes périurbaines (10 808 communes)**
Communes (ou unités urbaines) dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent hors de la commune (ou de l'unité urbaine) mais dans l'aire urbaine.

Communes multipolarisées (4 122 communes)

- Communes (ou unités urbaines) dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seul avec une seule d'entre elles.

Espace à dominante rurale

Aires d'emploi de l'espace rural (définition simplifiée)

- Pôles d'emploi de l'espace rural (525 pôles représentant 973 communes)**
Communes (ou unités urbaines) n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine comptant 1 500 emplois ou plus.
- Couronnes des pôles d'emploi de l'espace rural (832 communes)**
Communes (ou unités urbaines) n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent hors de la commune (ou de l'unité urbaine) mais dans l'aire d'emploi de l'espace rural.

Autres communes de l'espace à dominante rurale

- Communes (ou unités urbaines) n'appartenant ni à l'espace à dominante urbaine, ni à une aire d'emploi de l'espace rural.
(16 730 communes)

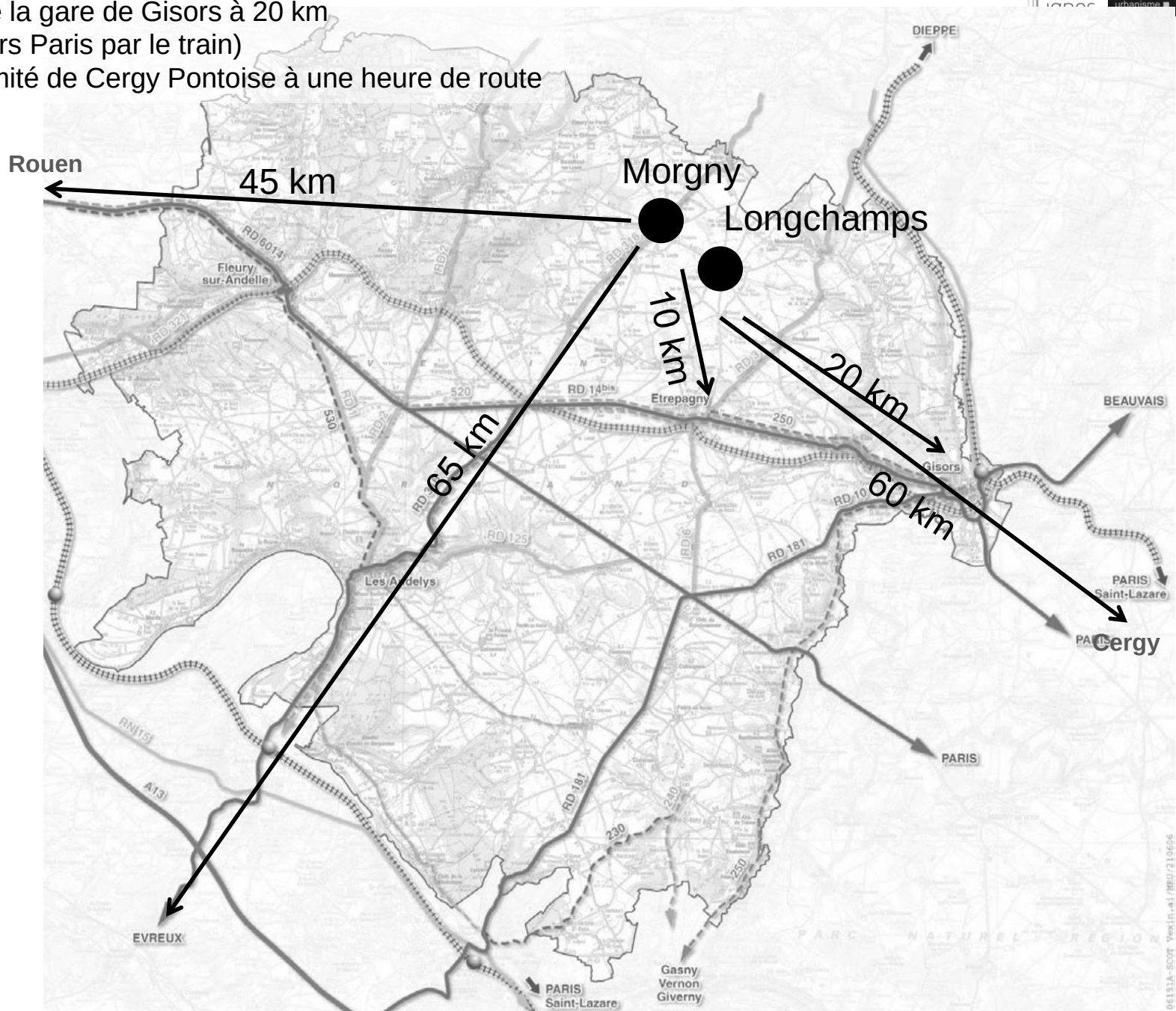
Source : INSEE, Recensement de la population 1999

ORGANISATION TERRITORIALE DES SERVICES

- Pôle de services intermédiaires ou commune bien équipée**
Pôle de services intermédiaires (commune exerçant par les équipements de sa gamme intermédiaire une attraction sur les habitants d'au moins une autre commune) ou commune bien équipée (possédant 9 équipements ou plus parmi les 16 caractérisant cette gamme). Soit 4 054 communes
- Aire d'influence des pôles de services intermédiaires**
Chaque commune est reliée par un trait au pôle de services intermédiaires fréquenté habituellement.

Des déplacements vers la région parisienne facilités par :

- La présence de la gare de Gisors à 20 km (liaison en 1h15 vers Paris par le train)
- La relative proximité de Cergy Pontoise à une heure de route



1.2 L'intercommunalité

1.2.1 Le pays du Vexin Normand

Le pays comprend :

- 107 communes
- les cantons des Andelys, Ecos, Gisors, Etrépagny, Fleury sur Andelle et Lyons la Forêt

Il est géré par le Syndicat Mixte du Pays du Vexin Normand (créé en 2000)

Ses objectifs :

- **Assurer la cohérence** des politiques publiques et les adapter aux contextes locaux,
- **Pérenniser** les politiques de développement local et les inscrire dans le temps
- **Soutenir** l'intercommunalité, **coordonner** les actions et **mutualiser** les moyens afin de **favoriser** l'émergence de projets,
- **Fédérer** les acteurs socio-économiques et associatifs, les associer aux choix de développement du territoire.

Dans le cadre du Contrat de Pays 2004-2006 (Fiche-action n°50), le Syndicat Mixte a lancé la réalisation d'un **Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)** pour **fixer une stratégie de développement durable** pour le Pays du Vexin Normand.

Le 12 mars 2009, le syndicat de Pays s'est engagé dans la réalisation d'une **Charte Architecturale et Paysagère**.



1.2.2 La communauté de communes d'Etrépagny

Créée en 1997, elle est composée de 20 communes

Ses compétences sont les suivantes

- **Aménagement de l'espace**

Élaboration, révision, modification et suivi d'un Schéma de Cohérence Territoriale et d'un schéma de secteur, Élaboration et suivi de la Charte de Pays du Vexin Normand – Signature du contrat de Pays - Adhésion au contrat de pays en lieu et place des Communes membres.

Études et réflexion sur les eaux de ruissellement des bassins versants et réalisation des travaux préconisés par les études.

Recherche, élaboration et suivi d'un plan des chemins pédestres de randonnées sur l'ensemble du territoire communautaire. Réalisation d'une voie verte sur le territoire de la Communauté de Communes.

- **Développement économique**

Création, aménagement gestion et promotion des zones d'activités économiques d'intérêt communautaire : la zone d'activités créée à la porte rouge d'Etrépagny, et toute nouvelle zone d'intérêt économique, industrielle, artisanale, tertiaire dont la création sera après le 1^{er} janvier 2007.

Sont d'intérêt communautaire : La conception, la gestion de bâtiments à vocation économique : ateliers relais, pépinières d'entreprises situées sur les zones d'activités gérées par la Communauté

- **Environnement**

Collecte et traitement de déchets ménagers et assimilés

Assainissement non collectif (SPANC) : Contrôle des installations non collectives neuves ou existantes

- **Voirie**

Sont d'intérêt communautaire : toutes les voies communales existantes, classées dans le domaine public à la date du 1^{er} janvier 2006.

- **Équipements sportifs**

- **Action sociale**

- **Transports** ; Gestion et organisation : des transports scolaires pour les élèves du territoire communautaire scolarisés en écoles maternelles, primaires, collèges et lycées dans le cadre d'une délégation du Conseil Général,



1.3.1 La Charte Paysagère du Vexin Normand

Les objectifs de la Charte sont déclinés ...:

A – Proposer une architecture de qualité

Préserver les centres anciens et l'architecture traditionnelle en respectant les matériaux anciens, les couleurs, le volume général du bâti

Empêcher la banalisation des nouvelles constructions en définissant différents

... et des prescriptions à inscrire dans les PLU :

Recommandations :

- Conserver les encadrements en brique, pierre, colombage
- Conserver des fenêtres plus hautes que larges et les volets battants ou pliants
- Préserver une unité des bandeaux et corniches et les détails d'ornements
- Eviter les enduits uniformes
- Préserver le rythme et la taille des ouvertures

Exemple d'objectif à prendre en compte...

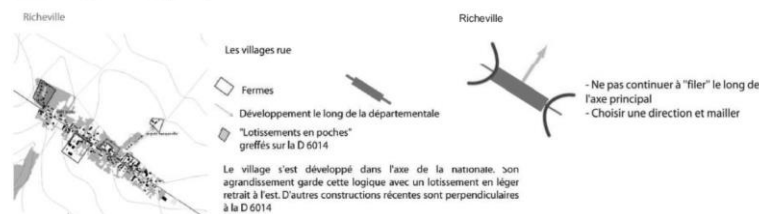
Aussi, certains principes majeurs peuvent être mis en avant :

Préserver des sites

Identifier et conserver des points de vue depuis des itinéraires

Mettre l'eau en valeur

Une analyse urbaine des villages de plateau dont font partie Morgny et Lonchamps



Recommandations :

- Ne pas créer des secteurs éloignés exposés d'un point de vue climatique
- Ne pas créer des secteurs isolés qui consomment de l'espace et qui demandent la création de services supplémentaires (déchets, ramassage scolaire, etc.) ou incompatibles avec des activités agricoles notamment

Stratégie d'action : objectifs & orientations

- Echelle du bourg : maîtriser et organiser le développement urbain
- Echelle du voisinage : créer et valoriser des espaces communs
- Echelle géographique : redécouvrir la géographie des lieux

Le programme d'intervention

- Echelle du bourg : comment maîtriser et organiser le développement urbain ?

Fiche 1-1 - Planter et étendre des bourgs en fonction de leur composition

Fiche 1-2 - Déterminer les facteurs de localisation des futurs secteurs d'urbanisation : la topographie

Fiche 1-3 - Déterminer les facteurs de localisation des futurs secteurs d'urbanisation : s'appuyer sur l'écoulement de l'eau pluviale

Fiche 1-4 - Déterminer les facteurs de localisation des futurs secteurs d'urbanisation : s'appuyer sur le réseau d'eaux usées

Fiche 1-5 - Déterminer les facteurs de localisation des futurs secteurs d'urbanisation : s'inscrire dans un réseau viaire et définir la vocation de la voirie

- Echelle du voisinage : comment créer et valoriser des espaces communs ?

Fiche 2-1 - Planter des lieux publics : traiter la voirie et ses abords

Fiche 2-2 - Installer une place

Fiche 2-3 - Garder et créer des chemins piétons

Fiche 2-4 - Planter et gérer

Fiche 2-5 - Planter les constructions les unes par rapport aux autres

Fiche 2-6 - Qualifier la construction : préserver l'architecture existante

Fiche 2-7 - Qualifier la construction : accueillir l'habitat contemporain

Fiche 2-8 - Appuyer les nouvelles constructions

Fiche 2-9 - Maintenir une distance avec les champs

Fiche 2-10 - Prendre en compte le patrimoine

- Echelle du territoire : comment valoriser des traits structurants du Pays ?

Fiche 3-1 - Préserver les sites

Fiche 3-2 - Identifier et conserver les vues depuis des itinéraires

Fiche 3-3 - Mettre en valeur l'eau

Boîte à outils

Faire vivre la charte urbaine et paysage

Des documents d'urbanisme pour organiser son territoire

Des outils d'urbanisme opérationnel pour réaliser des opérations

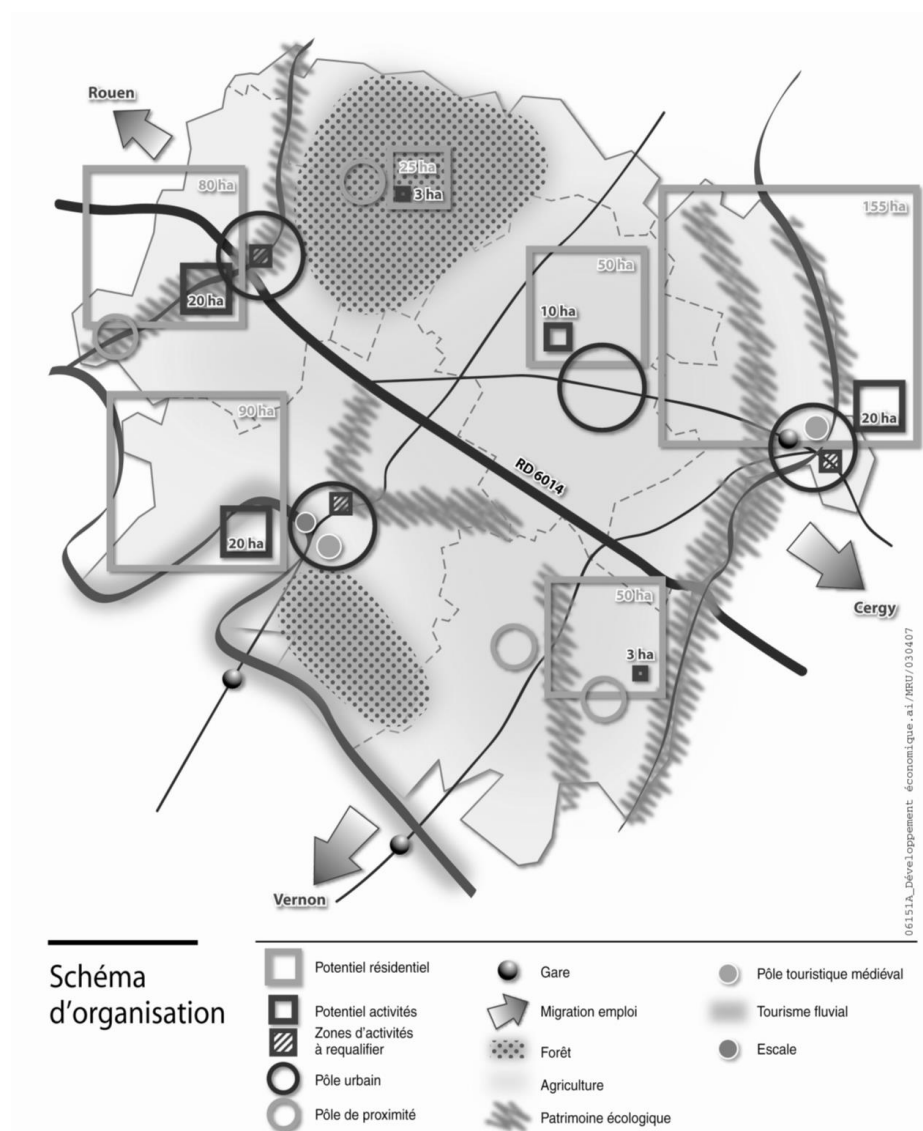
Les outils de maîtrise foncière pour accompagner les projets

1.3.2 Le SCOT DU VEXIN NORMAND

Le projet d'élaboration du SCOT a été approuvé lors du Comité Syndical du 16 avril 2009.

Le SCOT est composé d'un diagnostic, d'un PADD et d'un DOG.

Il mentionne pour le territoire du Pays du Vexin Normand des orientations avec lesquelles les PLU de Longchamps et Morgny doivent être compatibles.



Carte de
synthèse

- Plateaux cultivés
- Forêts et bocaux
- Prairies (bocagères, calcicoles)
- Agglomérations
- Espaces urbanisés

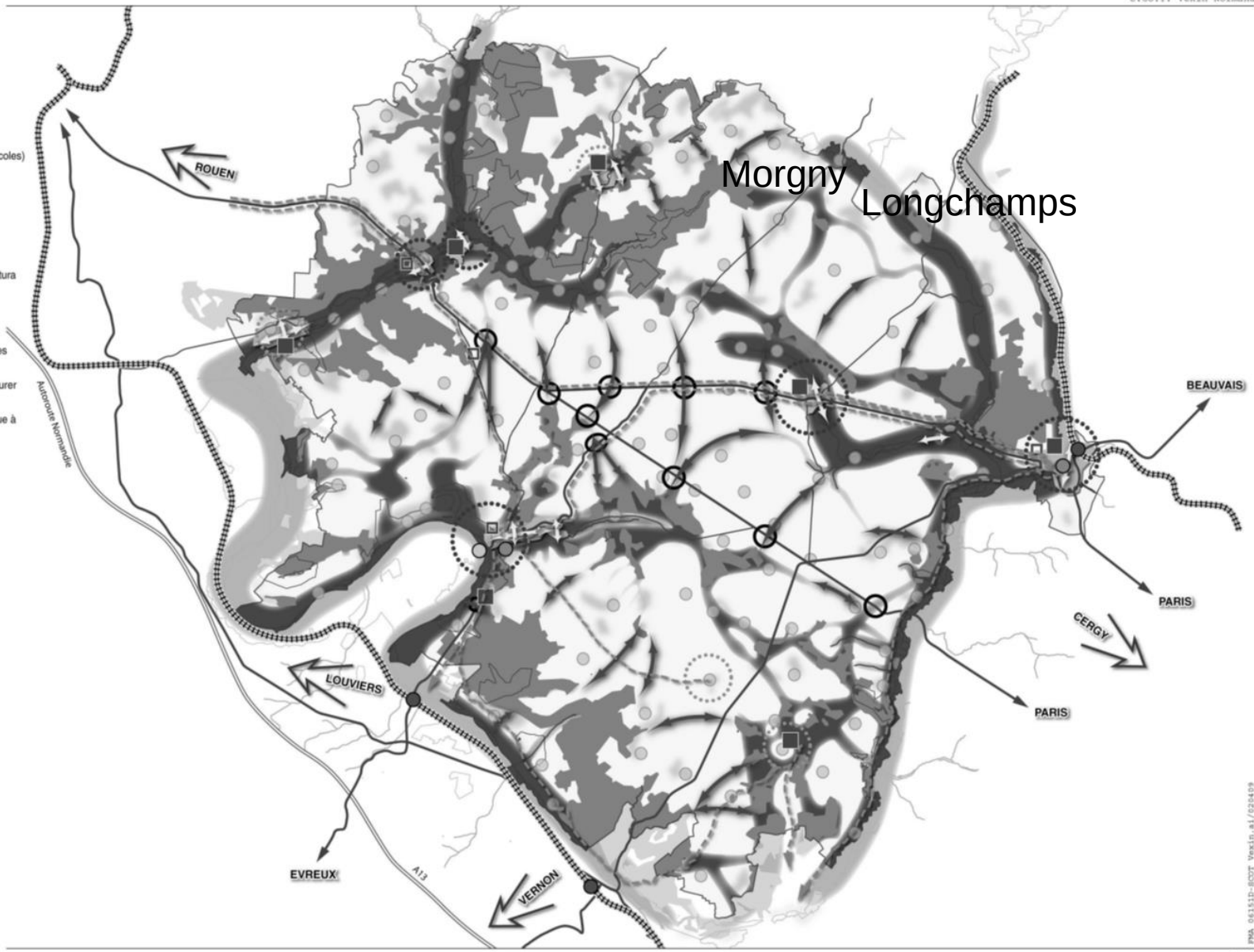
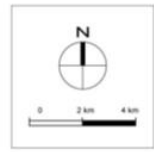
TRAME VERTE ET BLEUE

- Milieux naturels d'intérêt recensés à préserver (Natura 2000, ZNIEFF de type 1)
- Axes naturels majeurs à protéger et renforcer
- Connexion écologique à maintenir dans les espaces agricoles
- Continuité naturelle à assurer en espace urbain
- Franchissement écologique à améliorer ou à prévoir

DÉVELOPPEMENT URBAIN

- ZA prioritaires
- ZA à requalifier
- Gare
- Pôle touristique médiéval
- Escale
- Pôle urbain
- Pôle de proximité
- Voie structurantes
- Voies ferrées
- Autres bourgs
- Lignes de car

sources : IGN 100 000^{ème}
et DIREN



PPMA_06151D-BCOT_Vexin.n.a./f20459

sce/2009

I. UNE AMBITION DE CROISSANCE MAITRISEE

> UN RYTHME DE CONSTRUCTION RAISONNABLE

La construction neuve sur le territoire du Vexin Normand a produit entre 1999 et 2005 environ 385 logements par an. Ces constructions se sont faites pour 85% en logements individuels.

OBJECTIF : CONSTRUIRE 350 LOGEMENTS PAR AN

Le choix est fait de modérer le rythme de la construction neuve à 350 logements par an. (...). En milieu rural, les constructions nouvelles seront pour la plupart des maisons individuelles et des opérations d'individuels groupés dans les coeurs de village.

> UNE MAITRISE DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE

OBJECTIF : 450 HA DE ZONES URBANISABLES

En prenant comme densité moyenne, un ratio de 12 logements à l'hectare, le potentiel de zones urbanisables à l'horizon 2020 serait de 450 ha.

Une répartition de ces zones qui est modulée selon la pression foncière constatée ces cinq dernières années,

	Surfaces Urbanisables (en ha)	Logements 2005/20(en nb)
C.C. Etrépagny	50	600

> UNE OFFRE QUALITATIVE DE L'HABITAT

Le parc locatif est faible en nombre (12,4% du parc des résidences principales en 2005). Il est concentré, et surtout le parc social, sur la Vallée de l'Andelle et dans les villes de Gisors et les Andelys. Ce parc social n'a pas de vacance et subit une pression relativement forte. Son absence sur certains secteurs ne favorise pas la mixité sociale et générationnelle.

OBJECTIF : RURALISER LE LOGEMENT LOCATIF

Dans le cadre de production de nouveaux logements, il faudrait sur l'ensemble du Pays du Vexin Normand, un pourcentage moyen de 15% de logements locatifs afin de rééquilibrer la répartition géographique de ce parc. Ce taux peut être modulé à 5% dans les communes rurales et 20 % dans les pôles urbains.

> UNE ADAPTATION DES SERVICES A LA POPULATION

**> Longchamps et Morgny
devront réaliser chacune 30
logements d'ici 2020**

**> Un ratio minimum de 12
logements à l'hectare à
respecter**

**> Un minimum de 5% de
logements locatifs à réaliser par
commune rurale**

**> Les communes de
Longchamps et Morgny sont
peu concernées car elles
disposent d'équipements
récents**

> UNE AMELIORATION DE LA QUALITE DES DEPLACEMENTS

Le Pays du Vexin Normand est très accessible, car il est bien desservi par les axes nationaux, que ce soit en venant de l'Île-de-France, du littoral de la Manche ou du Grand Ouest. Par contre, le maillage interne au Pays n'est plus adapté aux trafics actuels.

Le territoire est également desservi par le chemin de fer. Les voies ferrées sont périphériques au Pays et les rabattements par les transports en commun sont assez faibles.

OBJECTIF : DES DEPLACEMENTS POUR TOUS

Le Scot a pour objectif de faciliter la vie quotidienne de la population en intégrant l'ensemble des enjeux de la mobilité (sécurité routière, nuisances sonores, pollutions, intégrations paysagère, développement économique,...) tout en respectant la qualité du cadre de vie.

Le développement des transports en commun doit permettre à l'ensemble de la population de se déplacer sur le Pays et en particulier d'accéder aux équipements et aux services. Cette logique de développement des transports en commun doit intégrer une logique de rabattement vers les gares, en particulier vers les gares, en particulier définir la gare de Gisors comme pôle d'échanges.

Construire une mobilité pour tous, c'est permettre de créer des alternatives performantes à la voiture individuelle, en favorisant les circulations douces par la création ou l'aménagement de réseaux de pistes cyclables et d'aires de covoiturage

> Une accessibilité à la gare de Gisors à envisager depuis les communes en transports en commun ou covoiturage

> Aménager des liens doux dans les communes

II UNE AMBITION DE DYNAMISME ECONOMIQUE

> LA REVALORISATION DU TISSU INDUSTRIEL

LE RENFORCEMENT DE L'ARTISANAT

Le niveau de l'offre artisanale est en adéquation avec la demande des habitants du territoire. Mais la pyramide des âges des artisans est vieillissante, ce qui va provoquer un certain nombre de cessions d'entreprises. L'offre foncière pour les activités est constituée de zones comportant des lots dont la taille n'est pas adaptée à l'activité artisanale.

> Analyser le tissu artisanal et voir si les localisations sont pertinentes

OBJECTIF : RENFORCER L'ARTISANAT : La création de villages d'artisans

> LA REVITALISATION DU COMMERCE EN MILIEU RURAL

Le commerce est encore vivant dans les villes et les centre-bourgs. Mais on assiste à la fermeture progressive des petits commerces dans les villages.

La fréquentation commerciale s'évade vers les zones extérieures des agglomérations périphériques.

OBJECTIF : MAINTENIR LES COMMERCE DANS LES VILLAGES

> Veiller au maintien des commerces de proximité

> LE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE TOURISTIQUE

Le Pays du Vexin Normand possède un riche patrimoine, dont les châteaux de Château-Gaillard et de Gisors sont de remarquables exemples, dans un cadre naturel exceptionnel : la vallée de la Seine et la forêt de Lyons, et à proximité des flux internationaux entre Paris et la Côte Normande.

Il existe une gamme d'hébergements diversifiées mais en décalage par rapport à la demande actuelle. Ce qui a comme conséquence une fréquentation dominée par la clientèle locale ou proche.

OBJECTIF : CONSTRUIRE UNE STRATEGIE TOURISTIQUE

OBJECTIF : VALORISER LES ESPACES NATURELS

Les différents milieux naturels du Vexin Normand sont déjà parcourus par des sentiers et des chemins. Les pratiques de randonnées pédestres, équestres et cyclistes doivent pouvoir se développer sur des circuits aménagés en fonction des différentes pratiques.

La politique des voies vertes pour les randonnées Vélo, inscrite dans un schéma d'axes interrégionaux, doit se poursuivre sur le Pays pour rendre accessible l'ensemble du territoire du Vexin Normand, en particulier les massifs forestiers et les vallées qui font l'attractivité touristique du territoire.

> Veiller au maintien et au développement des liens doux sur l'ensemble des territoires communaux ... des cheminements à recenser

> LA VALORISATION DES SAVOIR-FAIRE AGRICOLES

Sur des terres favorables aux grandes cultures et à des productions diversifiées, malgré la pression foncière et la diminution du nombre d'actifs agricoles, la surface agricole utilisée reste stable.

Le Vexin Normand est riche d'un patrimoine bâti de qualité, souvent exceptionnel, mais ne correspondant plus aux évolutions des activités.

OBJECTIF : UNE VOCATION AGRICOLE A VALORISER

Les productions actuelles doivent pouvoir se maintenir sur le territoire, compte tenu de l'aptitude des sols et du climat, mais aussi des structures d'exploitations et de transformations existantes. C'est un patrimoine à pérenniser.

Les évolutions des marchés agro-alimentaires et énergétiques vont apporter des évolutions dans les productions agricoles. Il faut que le Vexin Normand puisse profiter des opportunités de ces orientations vers les biocarburants, les biomatériaux, ...et autres innovations technologiques.

Les exploitations doivent pouvoir diversifier leurs activités pour profiter des clientèles existantes sur le territoire, pour une commercialisation des produits, et/ou des activités d'animation ou d'hébergements.

- **Analyse de l'activité agricole à mener afin de la préserver**
- **Recenser les bâtiments agricoles pouvant changer de destination**

III UNE AMBITION DE RENFORCER LA QUALITE DU CADRE DE VIE

> CONSTRUIRE UNE IDENTITE PAYSAGERE ET ARCHITECTURALE

Le patrimoine bâti est très riche, avec une typologie de l'architecture qui marque l'identité des territoires, avec des matériaux traditionnels : tuiles, briques, pans de bois...mais les constructions neuves sont banales et sans références à cette typologie locale.

Les paysages sont très variés et de grande qualité. Le relief offre des points de vue remarquables. Mais la pression urbaine et le mitage produise une urbanisation qui ne s'intègre pas.

OBJECTIF : ETABLIR UN ENSEMBLE DES PRESCRIPTIONS FORTES

En tenant compte de la variété des paysages et de l'architecture traditionnelle locale, des prescriptions seront à reprendre dans les P.L.U., afin de respecter et de conforter cette identité du Vexin Normand, sans gêner la conception architecturale contemporaine.

- **Recenser le patrimoine bâti remarquable**
- **Edicter des prescriptions visant à protéger le patrimoine bâti et à intégrer les nouvelles constructions**

> UNE AGRICULTURE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

L'agriculture a produit des bâtiments remarquables dans le Vexin Normand : fermes céréalières encloses de murs, maisons de maître, bâtiments d'exploitation, pigeonnier,...L'agrandissement des exploitations est accompagnée de l'abandon d'un certain nombre de sièges. Les bâtiments ne sont plus adaptés aux modes de production.

OBJECTIF : UNE RECONVERSION DES SIEGES AGRICOLES QUI PROTEGE LE PATRIMOINE

OBJECTIF : UNE PROTECTION DES PRAIRIES ET DES BOSQUETS

> VALORISER LES MASSIFS FORESTIERS

Les massifs forestiers qui couvrent un peu moins du quart de la superficie du Pays du Vexin Normand sont des éléments de l'identité territoriale. Ils contribuent à la qualité du paysage, sont attractifs en matière de tourisme et de loisirs et sont des éléments majeurs de l'écosystème : flore, faune, écoulement des eaux superficielles...

OBJECTIF : DEVELOPPER LE POTENTIEL SYLVICOL

OBJECTIF : LA STRUCTURATION DE LA FILIERE BOIS

> SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

La géographie et le climat du Vexin Normand ont permis de déterminer des zones favorables à l'implantation d'éoliennes. Ces zones ont été restreintes à cause d'un certain nombre de servitudes ou de contraintes.

L'énergie hydraulique a été à l'origine de l'industrialisation ancienne des vallées. Aujourd'hui, les possibilités de mobiliser ce potentiel restent faible, mais elle doit être préservée et valorisée pour assurer le développement durable du Pays du Vexin Normand.

OBJECTIF : SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

➤ Recenser les bâtiments agricoles pouvant changer de destination

➤ Analyse des éléments du paysage à protéger dans le PLU (zones agricoles, bosquets, alignements boisés, bois)

➤ Réaliser une approche environnementale de l'urbanisme et des potentiels de développement énergétiques.

> PROTEGER LES MILIEUX NATURELS SENSIBLES

La richesse du patrimoine naturel du Pays du Vexin Normand concerne les coteaux calcaires, les terrasses alluviales et les vallées, ainsi que les espaces boisés. Ces milieux attractifs par leur notoriété, comme les falaises de la Seine, sont mis en danger par une surfréquentation. D'autres, comme les vallées subissent les évolutions de l'agriculture ou la pression de l'urbanisation.

OBJECTIF : UNE GESTION DES FREQUENTATIONS

> GERER LA RESSOURCE EN EAU

Les eaux superficielles du fleuve et des rivières ne sont pas sans poser certains problèmes. La ressource en eau souterraine est encore abondante.

L'organisation des différents acteurs, en particulier pour l'alimentation en eau potable pourrait être rationalisée.

Un certain nombre de communes sont soumises au risque d'inondation.

OBJECTIF : LA MISE EN OEUVRE DE S.A.G.E.

> PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES ET LES NUISANCES

OBJECTIF : LIMITER L'EXPOSITION AUX RISQUES DES PERSONNES ET DES BIENS

OBJECTIF : POURSUIVRE UNE POLITIQUE DE GESTION DURABLE DES DECHETS

➤ Recenser les espaces naturels sensibles afin de permettre leur protection dans le PLU

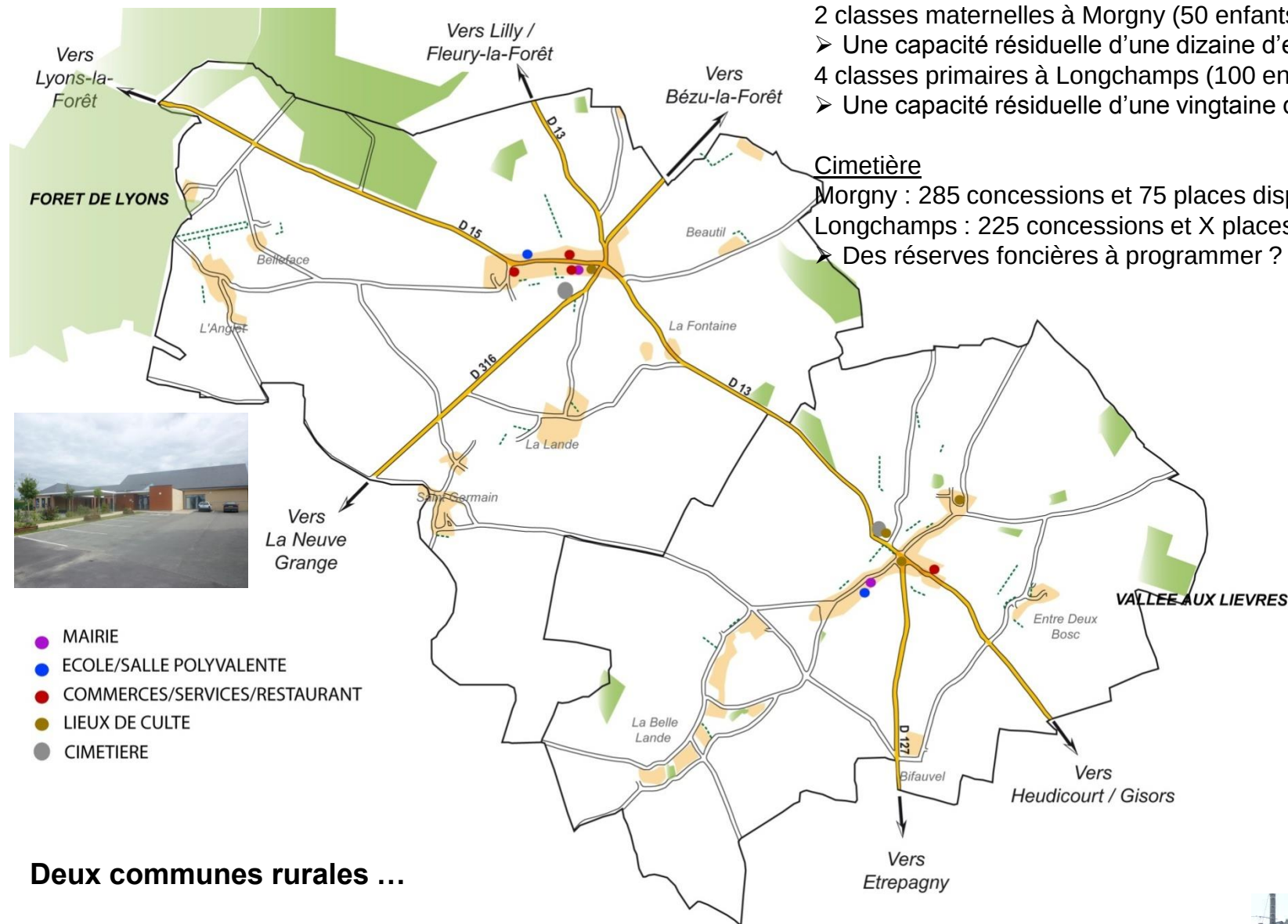
➤ Identifier le risque de ruissellement pour protéger les populations et les biens dans les PLU

➤ Identifier les différents risques (cavités, ruissellements) et nuisances dans le PLU

➤ Analyse du système relatif aux déchets et des améliorations pouvant être engagées.

2. STRUCTURATION DU TERRITOIRE

2.1 STRUCTURATION DU TERRITOIRE



Un Regroupement Scolaire :

2 classes maternelles à Morgny (50 enfants en 2012)

➤ Une capacité résiduelle d'une dizaine d'enfants

4 classes primaires à Longchamps (100 enfants en 2012)

➤ Une capacité résiduelle d'une vingtaine d'enfants

Cimetière

Morgny : 285 concessions et 75 places disponibles

Longchamps : 225 concessions et X places disponibles

➤ Des réserves foncières à programmer ?

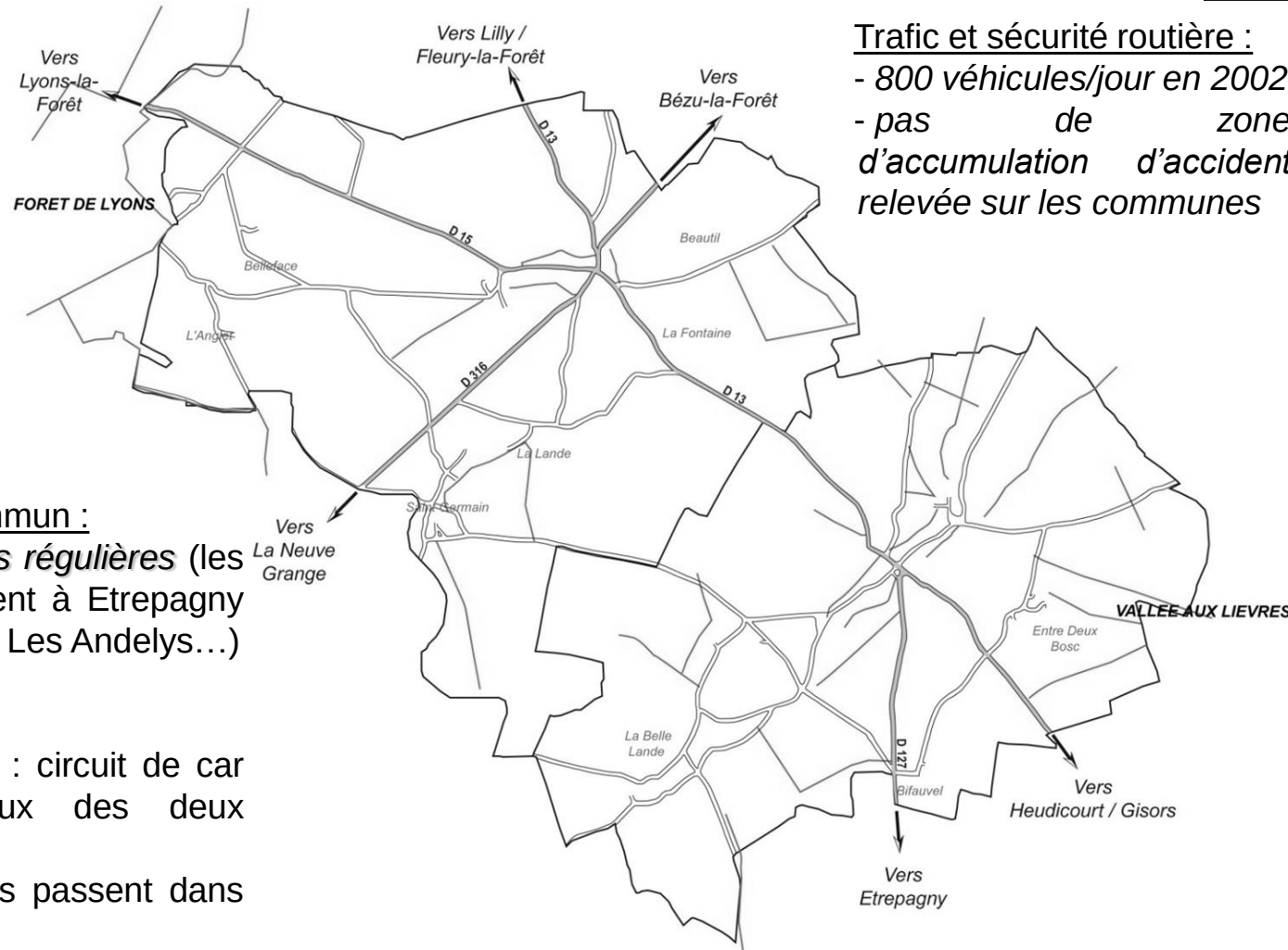
Deux communes rurales ...

Mais des centralités affirmées (présence de services à la population et de commerces, patrimoine bâti remarquable, voies convergentes)

Et de nombreux hameaux qui se développent.



2.2 LES DEPLACEMENTS



Trafic et sécurité routière :
- 800 véhicules/jour en 2002
- pas de zone d'accumulation d'accident relevée sur les communes

Desserte en transports en commun :
Pas de desserte par les lignes régulières (les lignes les plus proches passent à Etrepagny en direction de Gisors, Rouen, Les Andelys...)

Desserte pour les scolaires

Écoles maternelle et primaire : circuit de car passant dans les hameaux des deux communes

Collège d'Etrepagny : 3 lignes passent dans les communes

Lycées de Gisors et des Andelys : deux lignes de car desservent les communes

Desserte ferroviaire à Gisors (environ 1 train par heure. Trajet d'une 1h20 environ)

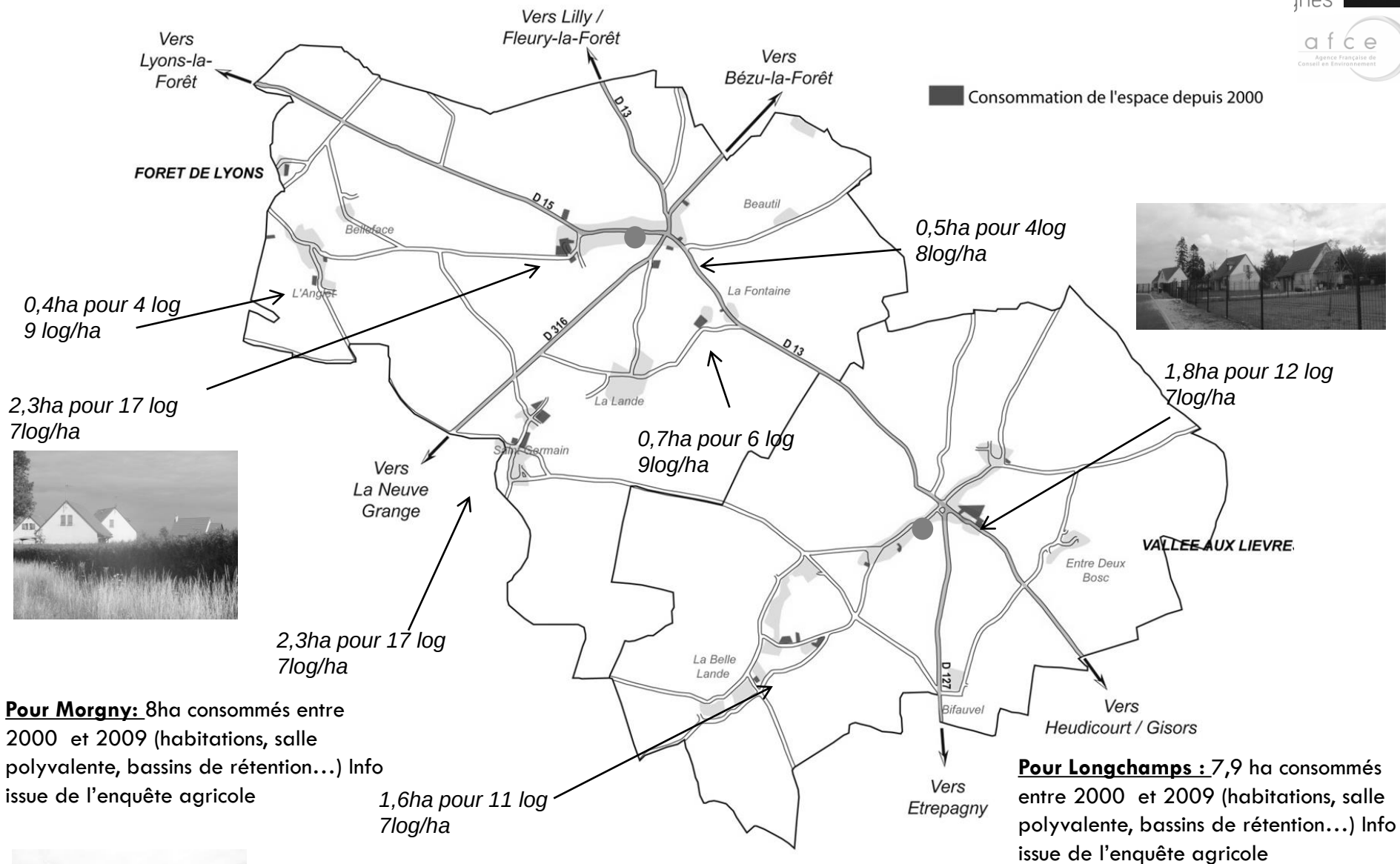
Des liaisons essentiellement routières vers les polarités (Etrepagny, Gisors...), devant poser des difficultés pour les ménages sans véhicules.

Liaisons douces (chemins de randonnées) :

- Chemin de Brisquet traversant la forêt de Lyons et longeant la partie Ouest de Morgny.
- Un réseau de sentes et de cheminements piétons dans les bourgs

Un enjeu de valorisation des liaisons douces et de maillage continu dans les bourgs

2.3 LA CONSOMMATION DE L'ESPACE



Constat : une densité de 7 à 9 logements à l'hectare entre 2000 et 2009
Une tendance au mitage de l'espace (une urbanisation des hameaux à maîtriser)
➤ Le SCOT préconise pour les nouvelles opérations une densité de 12 logements à l'hectare et l'urbanisation en cœur de bourg

2.4 L'analyse de la morphologie urbaine



Densité :

9/10 logt /ha

12 logt/ha

15 logt/ha



Dans le centre ville de Morgny :

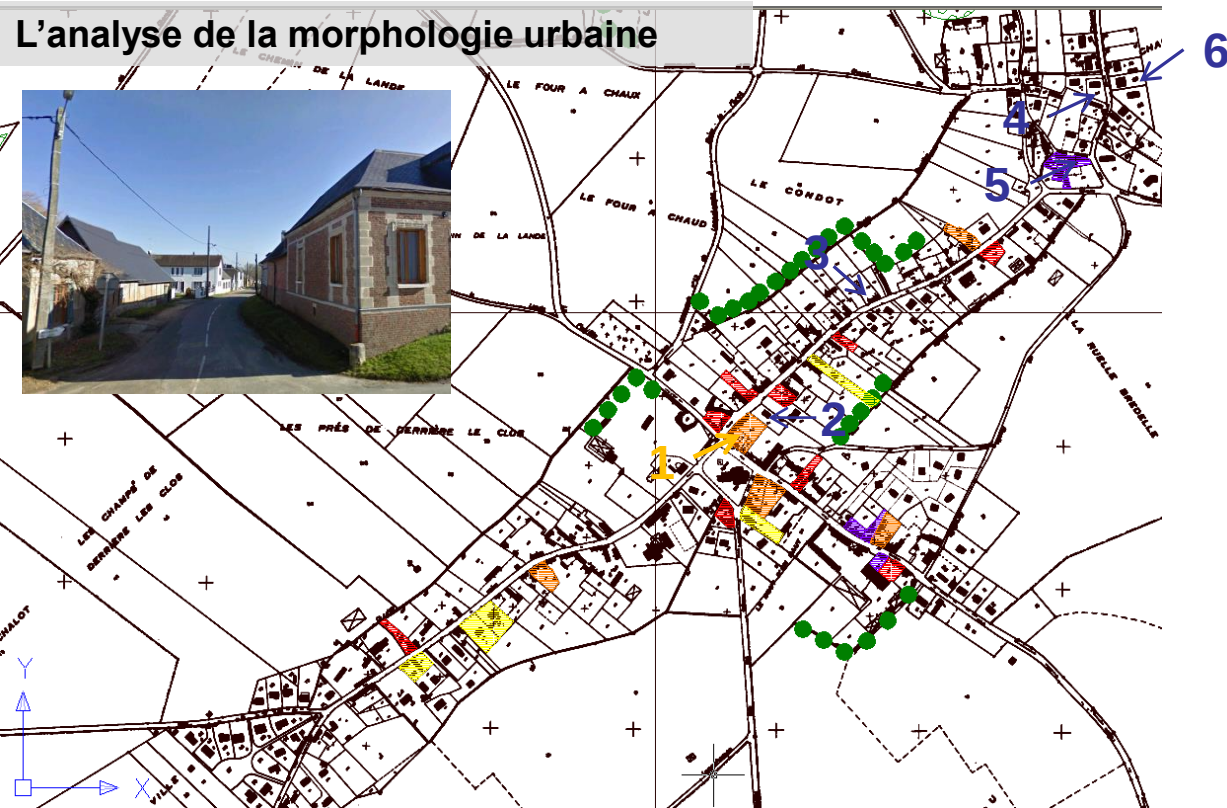
Une urbanisation contenue à l'intérieur de petit sentiers

Un tissu hétérogène :

- Constructions anciennes en limite ou en retrait sur voie
- Constructions contemporaines en retrait de voie
- Des emprise au sol pouvant atteindre 20%
- Hauteur Maxi R+1C

N°	Surface parcelle	Surface du bâti	Emprise au sol	Hauteur	Implanta t° / voie	Implantat° / limite parcelle
1	632	91	14%	R+C	Limite	Limite
2	680	137	20%	R+C	Limite	Limite
3	660	100	15%	R+C	10m	3m
4	1050	100	10%	R+C	10m	5m
5	987	140	15%	R+C	13m	Limite ou 3m

L'analyse de la morphologie urbaine



Densité :



Dans le centre ville de Longchamps :

Une urbanisation contenue à l'intérieur de petit sentiers

Un tissu hétérogène :

- Constructions anciennes en limite sur voie (avec densités pouvant être fortes)
- Constructions contemporaines en retrait de voie (avec densité faible)
- Des emprise au sol pouvant atteindre 30%
- Hauteur maxi : R+1+C

N°	Surface parcelle	Surface du bâti	Emprise au sol	Hauteur	Implantat°/ voie	Implant°/ limite parcelle
1	800	220	27%	R+C	Limite	Limite
2	1032	95	9%	R+C	10m	3m
3	918	83	9%		Limite	Limite
4	707	91	13%		5m	5m
5	413	72	17%		17m	2m
6	977	120	12%	R+C	10m	3m

3. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Une volonté communale de créer un document de planification intégrant les préoccupations environnementales

La construction du Plan Local d'Urbanisme des communes de Longchamps et de Morgny sont l'occasion pour les 2 communes de mener une réflexion globale sur l'évolution de leur territoire. L'évolution des pratiques et du contexte législatif avec l'entrée en vigueur du Grenelle de l'Environnement en juillet 2010 a poussé les élus a engagé une démarche d'Approche Environnementale de l'Urbanisme. L'objectif est d'intégrer les préoccupations environnementales propres au territoire communal dans les projets d'aménagement.

Par ailleurs, par le temps plus long accordé à la réflexion, l'AEU doit permettre aux 2 communes d'interroger, de façon plus approfondie, son développement futur et d'identifier ainsi des solutions nouvelles.

Conformément à l'esprit de l'AEU, les communes de Longchamps et de Morgny souhaitent réussir l'aménagement de leur territoire de façon durable, afin de préserver sa valeur patrimoniale, environnementale et économique.

Le Grenelle de l'Environnement : un cadre de référence nationale afin d'améliorer l'intégration des préoccupations environnementales dans les politiques d'aménagement

Une prise de conscience environnementale nationale : le Grenelle de l'Environnement, loi « Grenelle II » du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

248 articles, six chantiers majeurs :

- Bâtiments et urbanisme,
- Transports,
- Énergie,
- Biodiversité,
- Santé / environnement,
- Gouvernance.

La loi « Grenelle II » insiste plus particulièrement sur :

▪ **La maîtrise de l'étalement urbain :**

Préserver les « ressources naturelles » que sont les sols et la biodiversité, fixer des objectifs de densité des opérations d'aménagement, limiter les dépenses énergétiques par des formes urbaines plus denses et des constructions compactes, réduire les déplacements par un « rapprochement des lieux » et en créant des conditions favorables au développement des transports en commun...

▪ **La protection et la remise en état des continuités écologiques (trame vertes et bleues) :**

Enrayer la perte de biodiversité en favorisant le déplacement de la faune et donc, le brassage génétique des espèces ainsi qu'un accès facilité aux espaces de repos, de chasse...

▪ **L'amélioration énergétique des bâtiments :**

Possibilité de fixer des objectifs de performance énergétique des bâtiments élevés, accélérer la rénovation thermique du parc ancien

Le contexte des communes de Longchamps et de Morgny

Les communes de Longchamps et Morgny sont soumises depuis plusieurs années au phénomène de périurbanisation, assimilée à la prédominance d'un habitat individuel consommateur d'espaces agricoles et énergivore.

Face à ce constat, les communes de Longchamps et Morgny ont décidé d'engager une réflexion commune sur l'intégration des préoccupations environnementales dans leur prospective de développement urbain. L'enjeu est triple : prendre en considération des enjeux environnementaux du Grenelle de l'Environnement, limiter les dépenses communales (extensions des réseaux routiers, d'assainissement, d'énergie, traitement des déchets...), agir sur la réduction des besoins énergétiques des habitants (les implications sont à la fois environnementale et économique).

Les communes ont ainsi engagé une Approche Environnementale intégrée à la réalisation de leur Plan Local d'Urbanisme, outil jugé approprié afin de favoriser une véritable plus value environnementale et énergétique, et d'optimiser la gestion des fonds publics.

L'Approche Environnementale de l'Urbanisme :

L'AEU est un outil développé par l'ADEME afin de permettre l'intégration de prescriptions environnementales de manière globale et transversale dans les aménagements urbains ou les documents de planification urbaine.

L'Approche Environnementale de l'Urbanisme

Outil développé par l'ADEME afin de permettre l'intégration de prescriptions environnementales de manière globale et transversale dans les aménagements urbains ou les documents de planification urbaine.

Les principaux apports de l'AEU :

- Une démarche qui place les questions environnementales au cœur des choix urbains.
- Une approche pédagogique basée sur la sensibilisation et la concertation,
- Une démarche qui va au-delà du réglementaire

Diagnostic AEU : milieu physique, gestion de l'eau, gestion des déchets, énergie, déplacements, biodiversité, nuisances et risques

Politique environnementale: fixer des objectifs quantitatifs et qualitatifs

Préconisations AEU : Traduction réglementaire et opérationnelle des objectifs environnementaux

Suivi et évaluation du PLU: Accompagner les élus dans l'application des préconisations environnementales

Les principaux objectifs assignés à l'expertise AEU sont :

- **Dresser un état des lieux** permettant aux communes de Longchamps et de Morgny de sélectionner les orientations et les principes d'aménagements compatibles avec la recherche d'une qualité environnementale pour les thématiques choisies et de les transcrire dans les différents documents du PLU.
- **Définir les orientations et les principes d'aménagement sur l'existant et sur les secteurs voués à l'urbanisation**, à travers la définition d'objectifs quantitatifs et qualitatifs et les orientations d'aménagement et de programmation.
- **D'assurer la prise en compte des thématiques environnementales dans la révision du PLU** et d'accompagner les élus vers une compréhension critique de ces éléments. Il s'agit de transcrire les orientations retenues dans les divers documents du PLU (règlement et zonage)
- **De traduire les orientations choisies au sein de documents non règlementaires** (guide de sensibilisation par exemple). Ces documents, sans valeur réglementaire, permettent néanmoins de concrétiser les orientations validées par les élus et d'aider à évaluer, dans le temps, leur mise en œuvre.

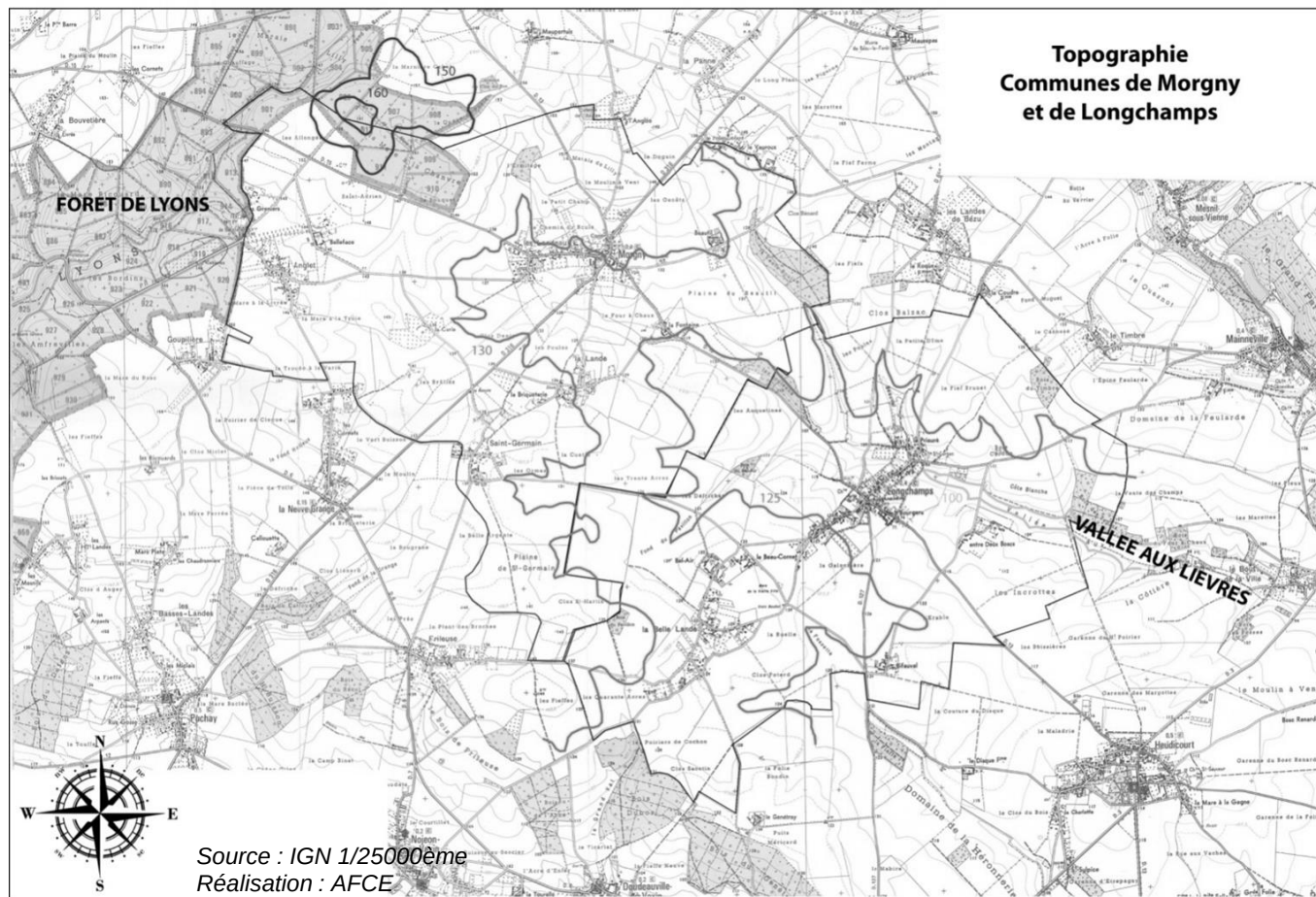
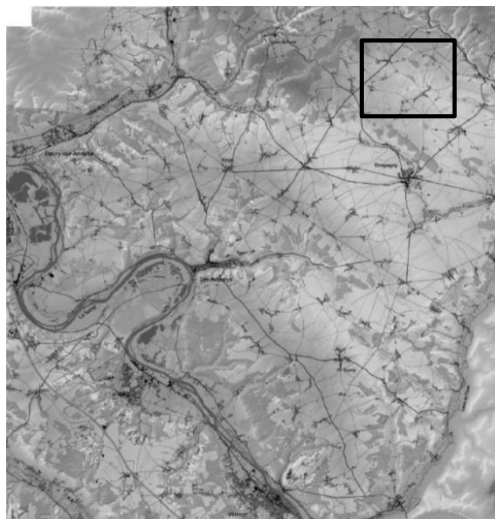
Le document présente les enjeux définis à la suite du diagnostic environnemental, par l'analyse des points forts et des points faibles du territoire communale. Il est organisé autour de 6 thématiques :

- **L'énergie**
- **La gestion de l'eau**
- **La biodiversité et les paysages**
- **La mobilité et les déplacements**
- **La gestion des déchets**
- **Les risques et nuisances**

Les réflexions de l'AEU ont été menées en étroite collaboration avec l'équipe PLU afin d'intégrer au mieux les préoccupations environnementales dans le document d'urbanisme.

3.1 MILIEU PHYSIQUE

- Les communes de Longchamps et de Morgny se situent sur **le plateau du Vexin Normand**,
- **Points hauts** du plateau à Morgny, au niveau de la forêt de Lyons, à **160m d'altitude** (« la Mare de la Chanvre »).
- **Points bas** à Longchamps à **100m d'altitude** vers la vallée aux lièvres.



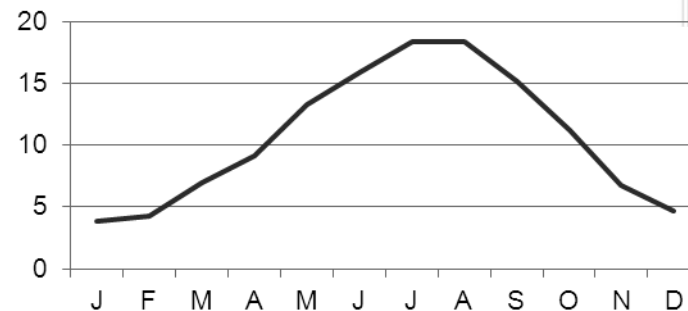
3.1 MILIEU PHYSIQUE

CLIMAT

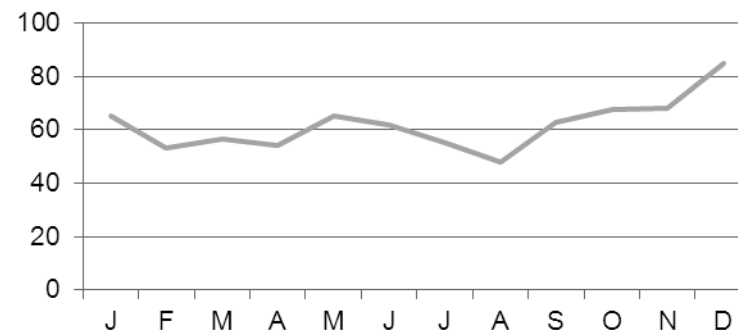
Source : Station de référence « Etrepagny » - statistiques 1971-2000, Météo France

- Température douce et des précipitations fréquentes
- Faibles variations de température et un risque de fortes précipitations faible

Température moyenne (°C)



Hauteur moyenne des précipitations (mm)



Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
Température maximale (moyenne en °C)												
6.6	7.8	11.4	14.4	19.0	21.6	24.4	24.8	20.8	15.5	10.2	7.4	15.3
Température minimale (moyenne en °C)												
0.9	0.8	2.5	3.8	7.6	10.2	12.3	11.9	9.6	6.8	3.3	2.0	6.0
Température moyenne (moyenne en °C)												
3.8	4.3	7.0	9.1	13.3	15.9	18.4	18.4	15.2	11.2	6.8	4.7	10.7
Hauteur de précipitations (moyenne en mm)												
65.2	53.1	56.7	54.1	65.5	62.1	55.1	47.9	63.0	67.7	68.1	84.8	743.3
Nombre moyen de jours avec hauteurs de précipitations >= 1 mm												
12.0	10.0	11.0	10.3	11.4	9.6	7.9	7.4	9.6	10.0	12.6	12.8	124.6

3.1 MILIEU PHYSIQUE

CLIMAT

Source : Station de référence « Rouen Boos », Rose des vents, statistiques entre 1991 et 2005, Météo France

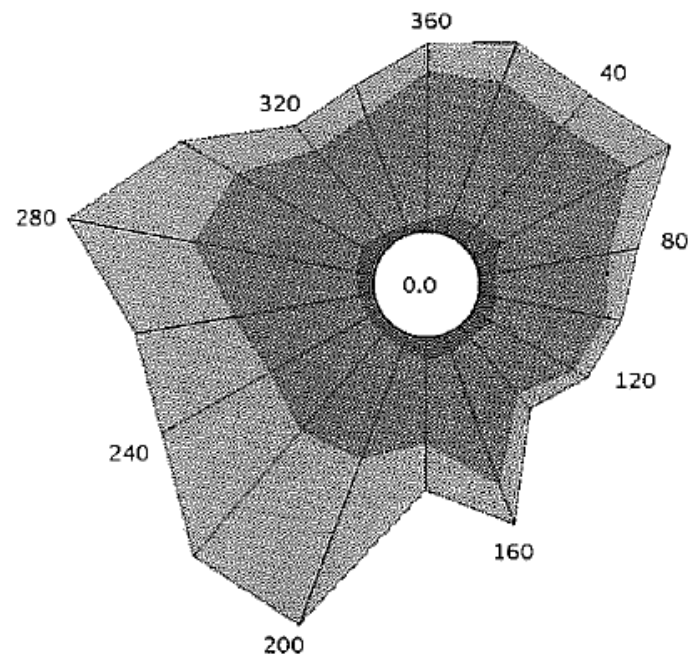
Rose des vents

Les vents dominants sur la zone de Rouen-Boos

- secteur Ouest / Sud-Ouest. (44,7% des vents).
- Nord / Nord-Ouest non négligeables, (22,2% des vents)

Les vents les plus violents (vitesse supérieure à 8 m/s) viennent essentiellement du secteur **Ouest / Sud-Ouest**.

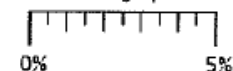
Enjeu : Prendre en compte la force et l'origine de vents pour pouvoir protéger les futures habitations des vents dominants et éviter les phénomènes de couloirs qui pourrait les amplifier.



Groupes de vitesses (m/s)



Pourcentage par direction



3.2 PROTECTION DES ESPACES NATURELS

Le Grenelle de l'Environnement impose aux documents d'urbanisme d'être compatible avec le **Schéma Régional de Cohérence Ecologique**, qui constitue le cadre de la trame verte et bleue de la Haute Normandie. La SRCE est actuellement en cours de réalisation en Haute Normandie.

■ DES ESPACES NATURELS REMARQUABLES IDENTIFIÉS

Peu d'espaces naturels remarquables ou réservoirs de biodiversité sont recensés sur la commune.

Il n'existe pas de site Natura 2000.

Morgny abrite une ZNIEFF de type 2 « **La Forêt de Lyons** » et une ZNIEFF de type 1 en limite de contour communal « **le fond de Saint Laurent, Mortemer** »

Sur Longchamps, seule une ZNIEFF de type 1 a été recensée, celle de « **la mare de Bifauvel** » au sud de la commune.

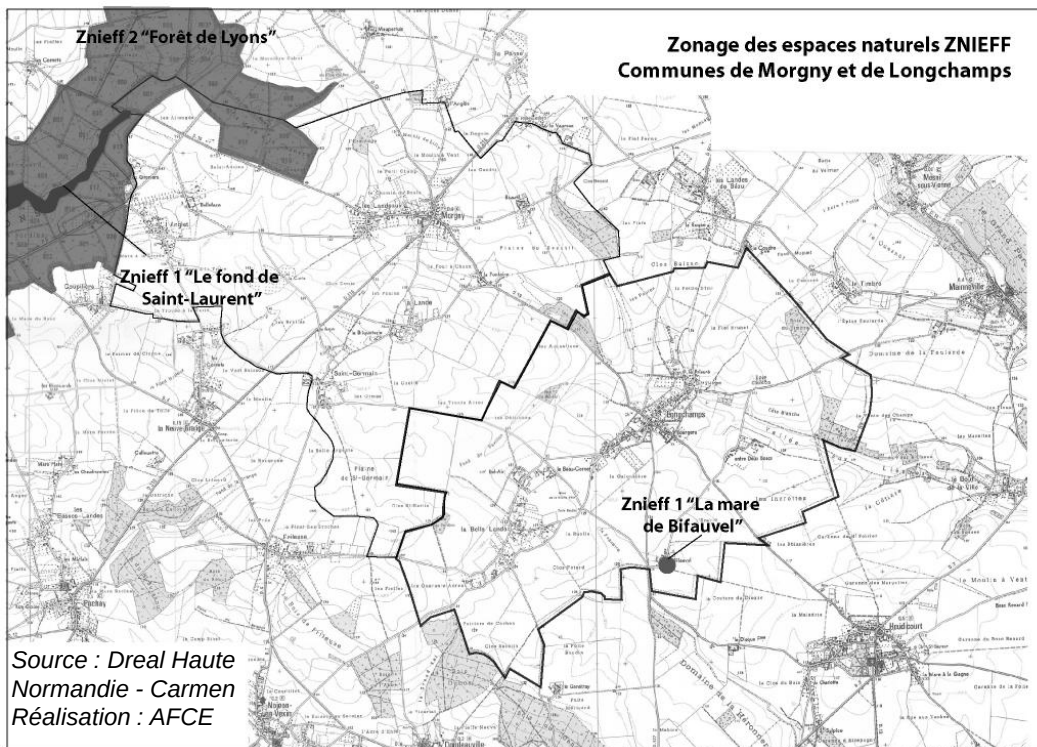
1 – « Les Greniers », Vue sur la forêt de Lyons à Morgny



ELÉMENTS DE DÉFINITION :

-Les **ZNIEFF de type I** qui correspondent à des sites **d'intérêt biologique remarquable**. Leur intérêt est lié à la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux remarquables, caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. Ces zones sont particulièrement sensibles à des aménagements ou à des modifications du fonctionnement écologique du milieu.

-les **ZNIEFF de type II** sont des **grands ensembles naturels riches ou peu modifiés par l'homme**



Les conséquences pour le PLU :

- = Délimiter une bande de 30 m de largeur en lisière de la forêt de Lyons
- = Protéger la mare de Bifauvel par un zonage adapté

Nature de la Znieff « Forêt de Lyons »: la forêt domaniale ainsi que des espaces interstitiels d'intérêt écologique telle la **vallée de la Lieure, des vallons secs** avec prairies, mares et haies (le Fond de la Vierge Marie sur la commune de La Feuillie, par exemple).

Le Hêtre représente 60% de la surface du couvert, le Chêne 25% et le principal objectif sylvicole est de favoriser ce dernier.

Nature de la Znieff « Le fond de Saint Laurent, Montemer »: Cette ZNIEFF est localisée au Sud du massif. Elle présente des **affleurements calcaires**. L'aspect paysager est très important sur cette zone, notamment au niveau de la source du Fouillebroc.

La commune de Morgny n'est couverte que par l'extrémité de la Znieff.

Nature de la Znieff « La mare de Bifauvel » : abrite une population de Scirpe maritime (*Bolboschoenus maritimus*), **espèce rare** en Haute-Normandie ainsi que d'*Oenanthe aquatique* (*Oenanthe aquatica*), espèce rare et vulnérable dans la région.

3.2 PROTECTION DES ESPACES NATURELS

LA TRAME VERTE ET BLEUE

Peu de diversité et d'intérêt écologique sur Longchamps et Morgny

Bosquets / alignements d'arbres / vergers

- Complètent la trame boisée du plateau agricole
- Les haies bocagères ceinturent les 2 communes = espaces de refuge pour la petite faune et rôle de transition entre l'espace agricole et les zones urbanisées

Les milieux humides et aquatiques : Aucune Zone à Dominante Humide (identifiée par la DREAL) ni aucun cours d'eau n'est recensé sur la commune.

Quelques mares sont encore persistantes sur les communes de Longchamps et de Morgny.
Elles jouent un rôle hydraulique, paysager et écologique en accueillant notamment des espèces végétales hygrophiles, des amphibiens...

1



2



3

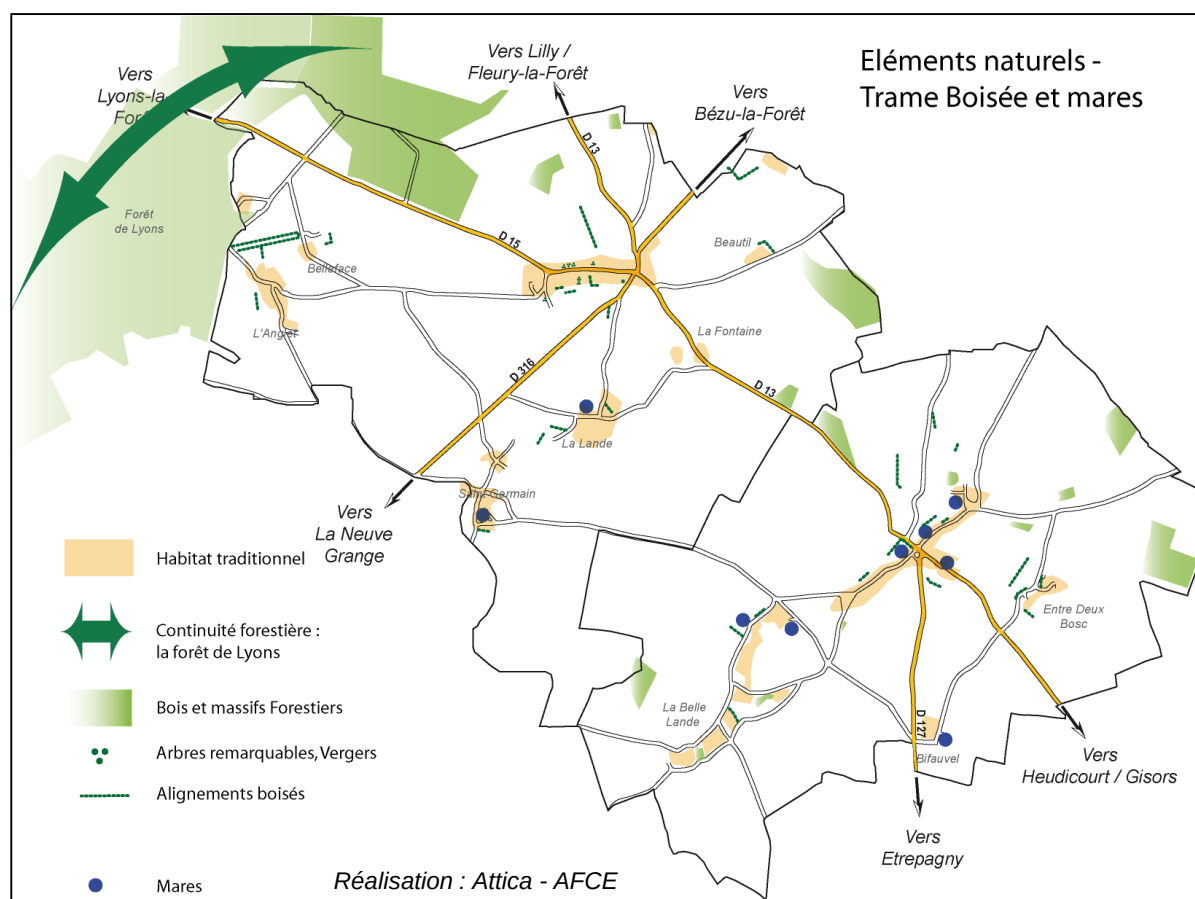


4



1 – Plateau agricole à Morgny
2 – Bosquet à Morgny

3 - Longchamps, le long de la D13
A gauche – le Bois des bouleaux, à droite la plaine agricole
4 – Vergers au nord-ouest du bourg



Ceinture verte (bocages, vergers, jardins en fond de parcelle) autour des bourgs de Longchamps et de Morgny

PRÉSERVER LES ESPACES « NATURELS » REMARQUABLES

→ **Une protection stricte des Znieff de type 1** « le fond de saint-laurent, Mortemer » à Morgny, et « la mare de Bifauvel » à Longchamps »

→ **La Znieff de type 2 : « Forêt de Lyons »** (zonage N, EBC, protection au titre des éléments de paysage)

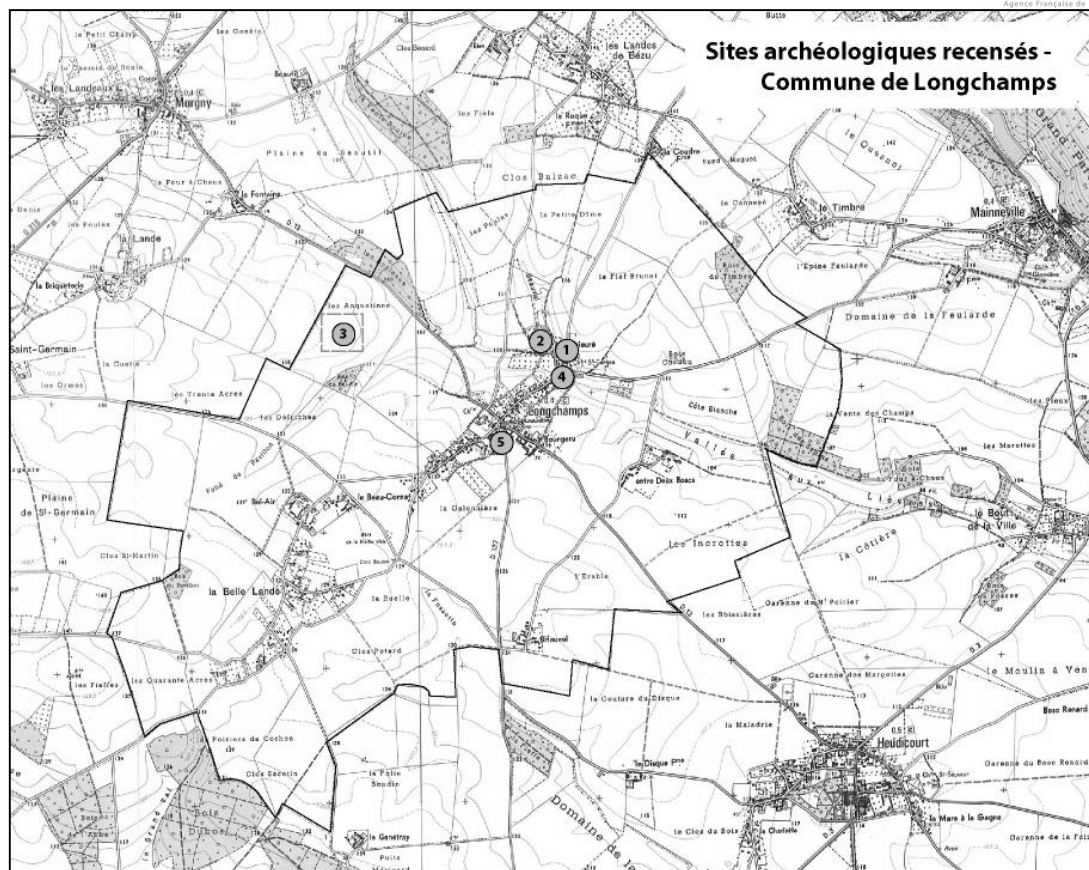
PROTÉGER, VOIRE RENFORCER, LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES (trame verte et bleue) en prévision du futur Schéma Régional de Cohérence Ecologique, nouveau document supra-communal auquel devra se conformer le PLU :

- **Préserver « la ceinture verte »** des bourgs, composée par les haies bocagères
- **Gérer durablement les lisières de la forêt de Lyons**
- **Préserver la « nature ordinaire »** (bosquet, haies bocagères, alignements d'arbres, mares), qui participent au maintien de la biodiversité sur le territoire (flore et petite faune principalement)

ECONOMISER LES ESPACES AGRICOLES ET « NATURELS » par un mode d'urbanisation privilégiant la maîtrise des extensions urbaines = densification du centre bourg par l'aménagement des dents creuses, limitation des zone AU

La protection des sites archéologiques : le Service Régional de l'Archéologie a recensé cinq sites archéologiques sur le territoire de la commune :

N°	Identification
1	Prieuré de Bénédictins Saint Nicolas – 12 ^e /17 ^e siècle
2	Château fort (motte, fossé) – 12 ^e siècle
3	Enclos indéterminé
4	Chapelle Saint Gorgon – 16 ^e siècle
5	Eglise Saint Martin – 16 ^e siècle



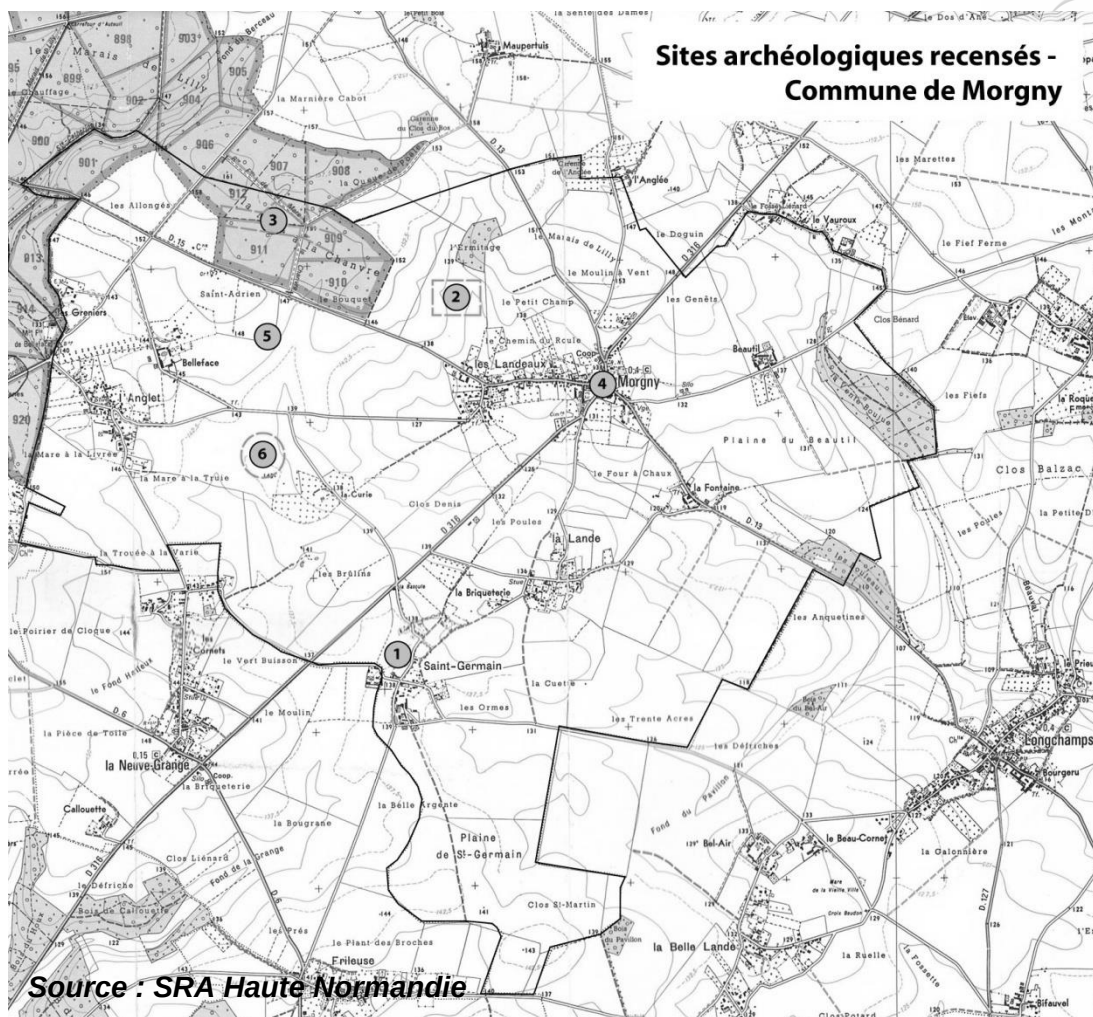
Source : SRA Haute Normandie

En application du décret n°2004-490 du 03 juin 2004 , les demandes d'autorisation d'occuper le sol et les projets d'aménagement de toute nature situés dans l'emprise des sites archéologiques doivent être transmis au service régional de l'archéologie pour l'instruction. Des fouilles préventives²³ pourront être engagées pour mener les investigations nécessaires sur le lieu visé. Les terrains impactés par les périmètres de saisine des sites archéologiques devront si possibles être épargnés par l'urbanisation pour en réserver les potentialités. En aucun cas, les sites archéologiques ne s'opposent au projet urbain.

3.3 PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET ARCHÉOLOGIQUE

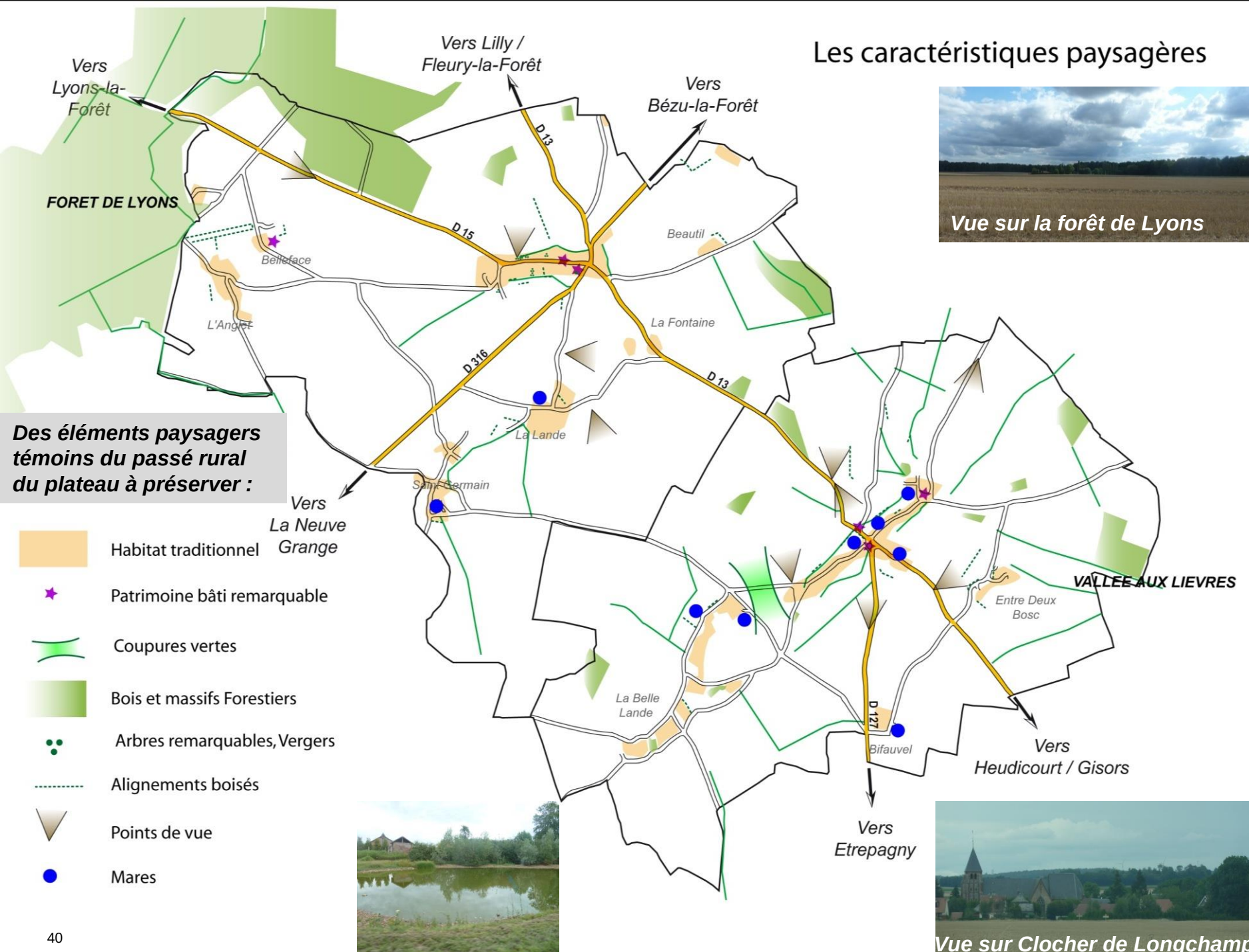
39 La protection des sites archéologiques : le Service Régional de l'Archéologie a recensé six sites archéologiques sur le territoire de la commune :

N°	Identification	Code nat.
1	Prieuré Saint Germain des Paulbourg / Moyen Age classique	171352
2	L'Ermitage / fanum / Gallo-romain	175391
3	Forêt de Lyons – ONF 00909, 00911, 00912 / la Mare à la Chanvre / occupation / puits à eau / Gallo-romain	177776
4	Eglise Notre Dame/ Eglise / Moyen Age classique – Epoque Moderne	179875
5	Saint Adrien / Epoque indéterminée / fossé	1711472
6	Mare à Truie / occupation / Second Age de fer – Bas-empire	1712063



En application du décret n°2004-490 du 03 juin 2004 , les demandes d'autorisation d'occuper le sol et les projets d'aménagement de toute nature situés dans l'emprise des sites archéologiques doivent être transmis au service régional de l'archéologie pour l'instruction. Des fouilles préventives23 pourront être engagées pour mener les investigations nécessaires sur le lieu visé. Les terrains impactés par les périmètres de saisine des sites archéologiques devront si possibles être épargnés par l'urbanisation pour en réserver les potentialités. En aucun cas, les sites archéologiques ne s'opposent au projet urbain.

Les caractéristiques paysagères



L'analyse du patrimoine bâti à Longchamps

Edifices recensés par l'inventaire du patrimoine :

- Eglise paroissiale Saint Martin du XVIe
- Eglise dite chapelle Saint Gorgon (actuellement maison)
- Prieuré Saint Nicolas (actuellement ferme)
- Ancien château fort datant du XIIe



*Vestige du
château fort*



Un patrimoine vernaculaire composé de nombreux murs et constructions en briques, torchis, maisons à pans de bois



L'analyse du patrimoine bâti à Morgny

Edifices recensés par l'inventaire du patrimoine :

- Eglise paroissiale Notre Dame reconstruite au XVIe Siècle
- Vestiges du Château de Belleface du XVIIIe
- Prieuré Saint Germain des Paulbourg (détruit)

Un important patrimoine vernaculaire composé de constructions briques et silex mais aussi quelques chaumières à pans de bois



*Vestiges du
château*



La villa des Lilas



3.4 POLLUTIONS ET NUISANCES

NUISANCES SONORES

Aucune infrastructure de transport n'est classée sur la commune de Longchamps, ni sur la commune de Morgny.

Toutefois, il convient de rester vigilant quant au source de bruit pouvant être générée par les axes de circulations principales sur les 2 communes, à savoir

- la RD 13 qui traversent le bourg de Longchamps,
- la RD 316 et la RD 13 traversant le bourg de Morgny.





3.4 POLLUTIONS ET NUISANCES

QUALITÉ DE L'AIR

Contexte réglementaire

La Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE) n°96-1236 du 30 décembre 1996 : les **Plans Régionaux pour la Qualité de l'Air (PRQA)**.

En Haute Normandie, l'association Air Normand est agréée pour la surveillance de la qualité de l'air

Peu de risque de dépassement des seuils de pollution sur Longchamps et Morgny

Mais une problématique à ne pas négliger : chaque effort fait en faveur de la réduction des pollutions atmosphérique est important.

→ **Enjeu : Réduire les déplacements automobiles au profit des déplacements piétonniers ou cyclables**, notamment à l'intérieur des bourgs et à proximité des services et commerces.



3.4 POLLUTIONS ET NUISANCES

LES SOLS POLLUÉS OU POTENTIELLEMENT POLLUÉS

La DREAL recense les sites potentiellement pollués : **les bases de données Basias** (base des anciens sites industriels et activités de service), **et Basol** (base de données des sites et sols pollués appelant à une action des pouvoirs publics).

L'inventaire Basias recense 2 sites. En revanche, aucun site Basol n'est répertorié.

Raison sociale de l'entreprise	Adresse	Etat d'occupation des sols
DEBUR	Route de Morgny à Longchamps Centre	Ne sait pas
C.A.P.N. (Coopérative Agricole Porte Normande)	Morgny	Ne sait pas

➔ **Avant toute nouvelle utilisation de ces sites, une étude devra être effectuée afin de vérifier leur niveau de pollution et ainsi les rendre compatibles avec l'usage prévu du sol. (circulaire ministérielle du 8 février 2007).**

RÉDUIRE LES DÉPLACEMENTS AUTOMOBILES AU PROFIT DES DÉPLACEMENTS PIÉTONNIERS OU CYCLABLES, notamment à l'intérieur des bourgs et à proximité des services et commerces

RESTER VIGILANT QUANT AUX SOURCES DE BRUIT pouvant être générée par les axes de circulations principales sur les 2 communes, (RD 13 à Longchamps, RD 316 et la RD 13 à Morgny).

LIMITER L'EXPOSITION AU BRUIT DES HABITANTS dans un objectif de qualité du cadre de vie



3.5 RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

RISQUE TECHNOLOGIQUE

Les ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) regroupent toutes les installations qui peuvent avoir des répercussions néfastes sur le voisinage, la population, l'agriculture, l'environnement...

L'installation est soumise soit à déclaration (installations qui ne présentent pas de dangers ou d'inconvénients graves pour l'environnement ou les hommes) soit à autorisation préfectorale (présentent des risques ou des nuisances).

Aucune entreprise n'est classée SEVESO sur Longchamps.

Sur Morgny, est répertoriée **1 ICPE soumise à autorisation préfectorale**. Il s'agit de l'établissement Sevepi (Ex CAPN) – silo de Morgny.

3.5 RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

RISQUE SISMIQUE

Depuis le 1er mai 2011 la nouvelle réglementation française en matière de gestion du risque sismique est entrée en vigueur.

Elle prévoit un nouveau zonage sismique ainsi que de nouvelles règles parasismiques pour les bâtiments.

5 niveaux :

« 1° Zone de sismicité 1 (très faible) ;

« 2° Zone de sismicité 2 (faible) ;

« 3° Zone de sismicité 3 (modérée) ;

« 4° Zone de sismicité 4 (moyenne) ;

« 5° Zone de sismicité 5 (forte).

➔ La réglementation impose l'application de règles parasismiques pour les constructions neuves.

Zone de sismicité du territoire français en vigueur au 1er Mai 2011



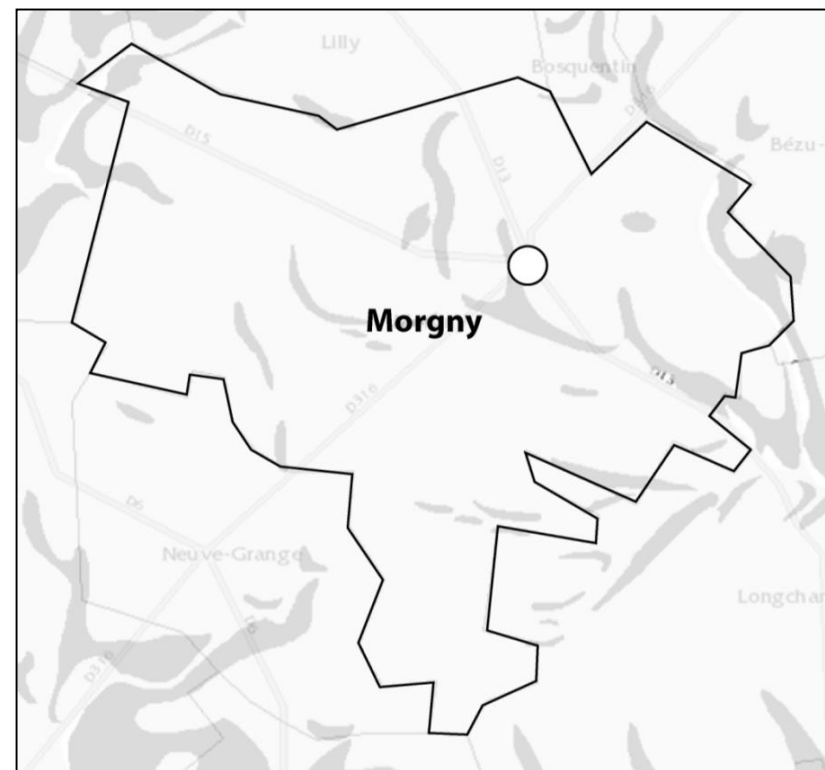
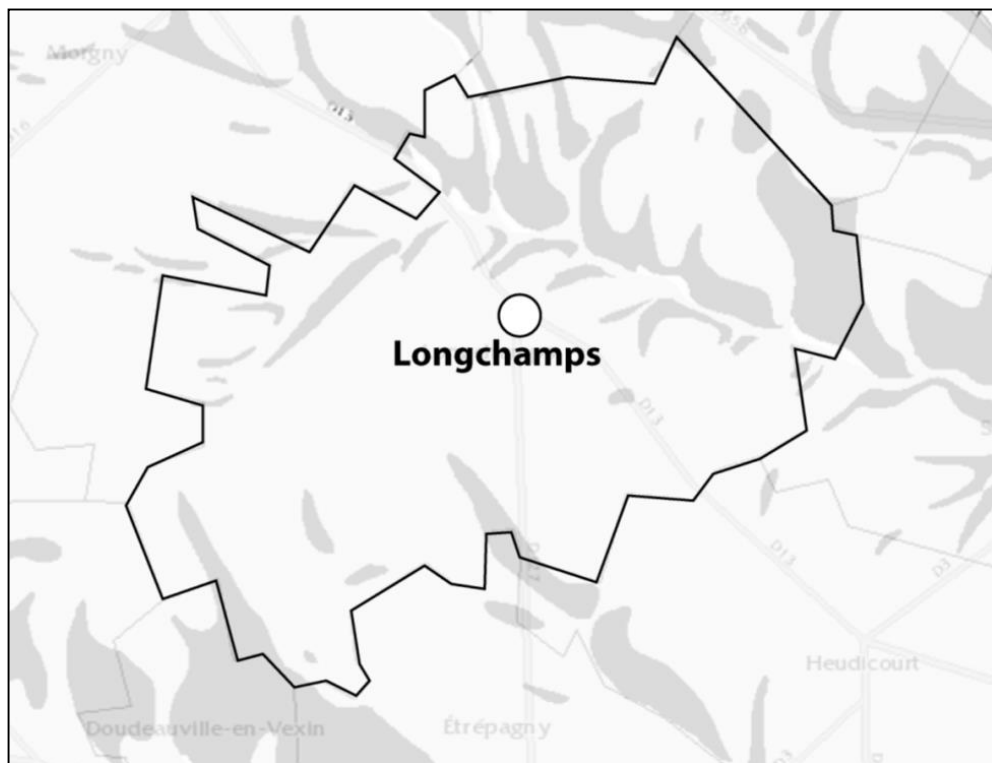
Aléa	Mouvement du sol
très faible	accélération $< 0.7 \text{ m/s}^2$
faible	$0.7 \text{ m/s}^2 \leq \text{accélération} < 1.1 \text{ m/s}^2$
modéré	$1.1 \text{ m/s}^2 \leq \text{accélération} < 1.6 \text{ m/s}^2$
moyen	$1.6 \text{ m/s}^2 \leq \text{accélération} < 3.0 \text{ m/s}^2$
fort	accélération $\geq 3.0 \text{ m/s}^2$

Les communes de Longchamps et de Morgny sont situées en aléa très faible, comme l'ensemble du département de l'Eure.

3.5 RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

RISQUE DE RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES

Les zones à risque sont classées en aléa faible.



Source : infoterre.brgm.fr

Légende

- Aléa moyen
- Aléa faible
- Aléa nul

Le Département de l'Eure se caractérise par la présence de nombreuses cavités souterraines qui représentent un risque d'effondrement. La loi n° 2003-879 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages a prévu dans son article 43 que les communes élaborent en tant que de besoin des cartes délimitant les sites où sont situées des cavités souterraines et des marnières susceptibles de provoquer l'effondrement du sol.

Depuis 1995, la DDTM effectue un travail de recherches et de recensement des indices de cavités souterraines. A ce jour, 19 000 informations ont déjà été recensées par le biais des archives du 19^{ème} ou du début 20^{ème} siècles, de la cartographie, des études spécifiques ou de la mémoire locale.

La commune est concernée par le risque marnières. En cas de développement de l'urbanisation, il pourra donc être nécessaire d'effectuer un inventaire complémentaire des indices qui indiquerait la présence probable de cavités souterraines.

Plusieurs cavités souterraines recensées sur les Longchamps et Morgny :

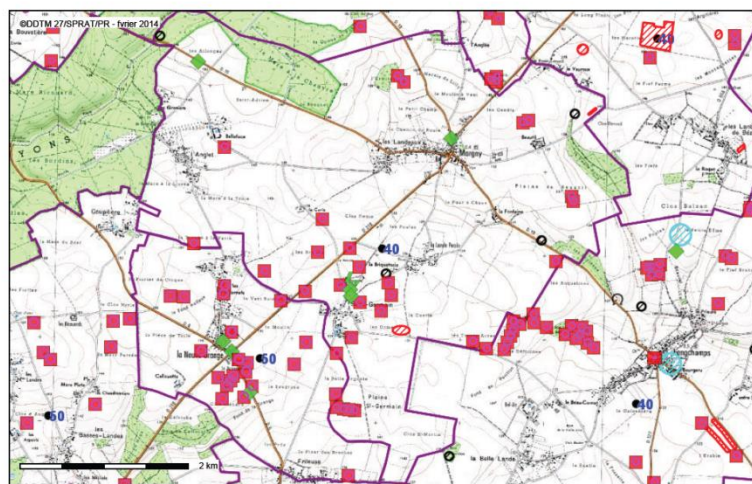
-40 cavités souterraines à Longchamps, dont **38 carrières**, **1 cavité naturelle** et **1 ouvrage civil**;

-36 cavités souterraines sont recensées sur la commune de Morgny, dont 32 carrières (dont 2 marnières) et 4 ouvrages civils.

➔ Un zonage approprié prenant en compte les périmètres de protection du département de l'Eure (voir le volume 2 du rapport de présentation)

➔ En cas de développement de l'urbanisation, un inventaire complémentaire des indices

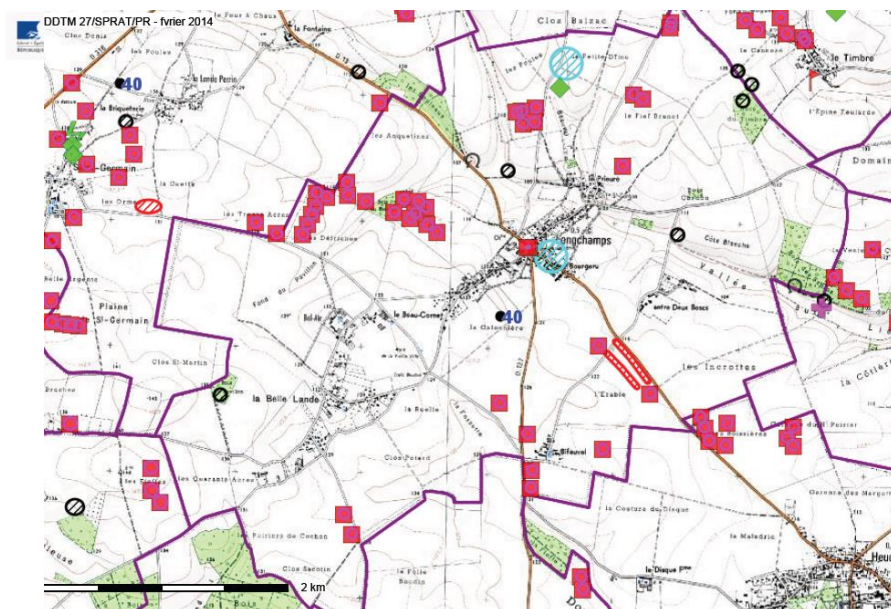
Atlas des cavités souterraines de l'Eure



Description :
Recensement non exhaustif des indices de cavités souterraines et de mouvements de terrain ; informations recueillies par la DDTM de l'Eure.
Cette carte est mise à disposition sur internet pour vous aider à appréhender le risque marnière dans le département. Tout autre usage doit faire l'objet d'une demande écrite auprès de nos services :
DDTM 27 - SPRAT - 1 avenue Foch - 27022 EVREUX cedex

Carte publiée par l'application CARTELIE
Ministre de l'égalité des territoires et du Logement / Ministère de l'écologie, du Développement durable et de l'énergie
SG/SPSIP/SPSH - CP21 (DOMETER)

Conception : DDTM 27
Date d'impression : 28-04-2014



3.5 RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

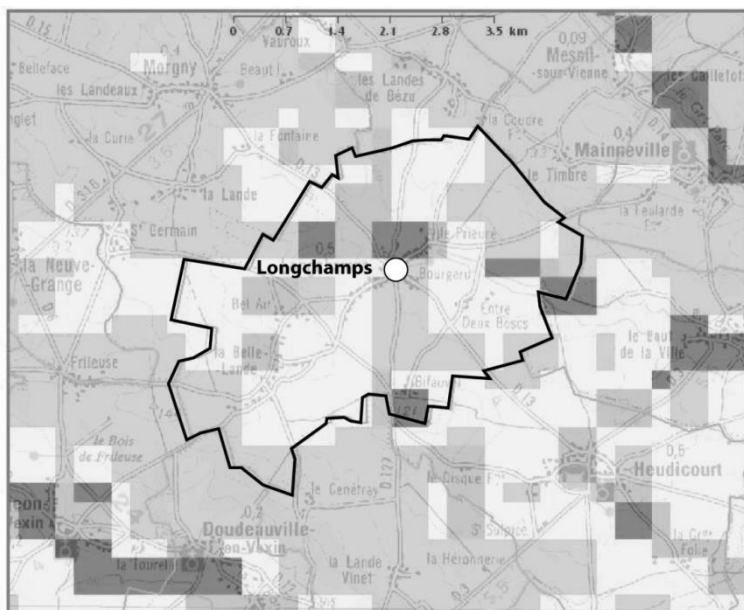
50

Risque de remontée de nappe phréatique:

La plupart de la commune de Longchamps est classé en sensibilité moyenne. La commune de Longchamps a connu plusieurs épisodes de remontée de la nappe phréatique, **déclarés en catastrophe naturelle entre 2000 et 2001.**

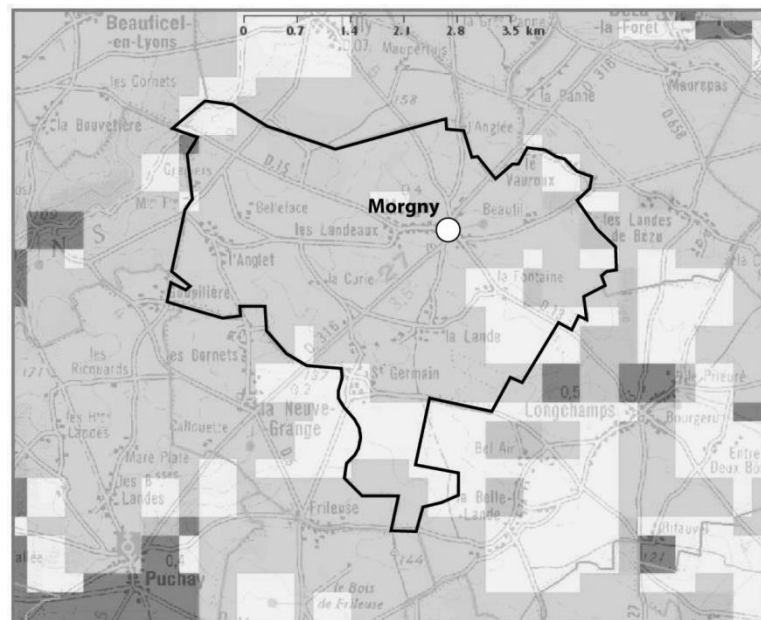
La plupart de la commune de Morgny est classé en sensibilité faible.

= Prendre en compte le risque d'inondation au Nord de Longchamps par des dispositifs de gestion des eaux pluviales dans ce secteur



Légende des remontées de nappes

- Nappe sub affleurante
- Sensibilité très forte
- Sensibilité forte
- Sensibilité moyenne
- Sensibilité faible
- Sensibilité très faible
- Non réalisé



Source : prim.net

3.6 LA GESTION DES RÉSEAUX ET DES RESSOURCES

Eaux Pluviales

- Les deux communes ont connu des **inondations par ruissellement ou par remontée de nappe** (plusieurs arrêtés de catastrophes naturelles). La commune de Longchamps a plus particulièrement été touchées par des inondations, entre 2000 et 2002.
- En 2003, une étude des ruissellements menée par la communauté de communes du canton d'Etrepagny a permis **d'identifier les zones sensibles et de mettre en avant des préconisations d'aménagement**.

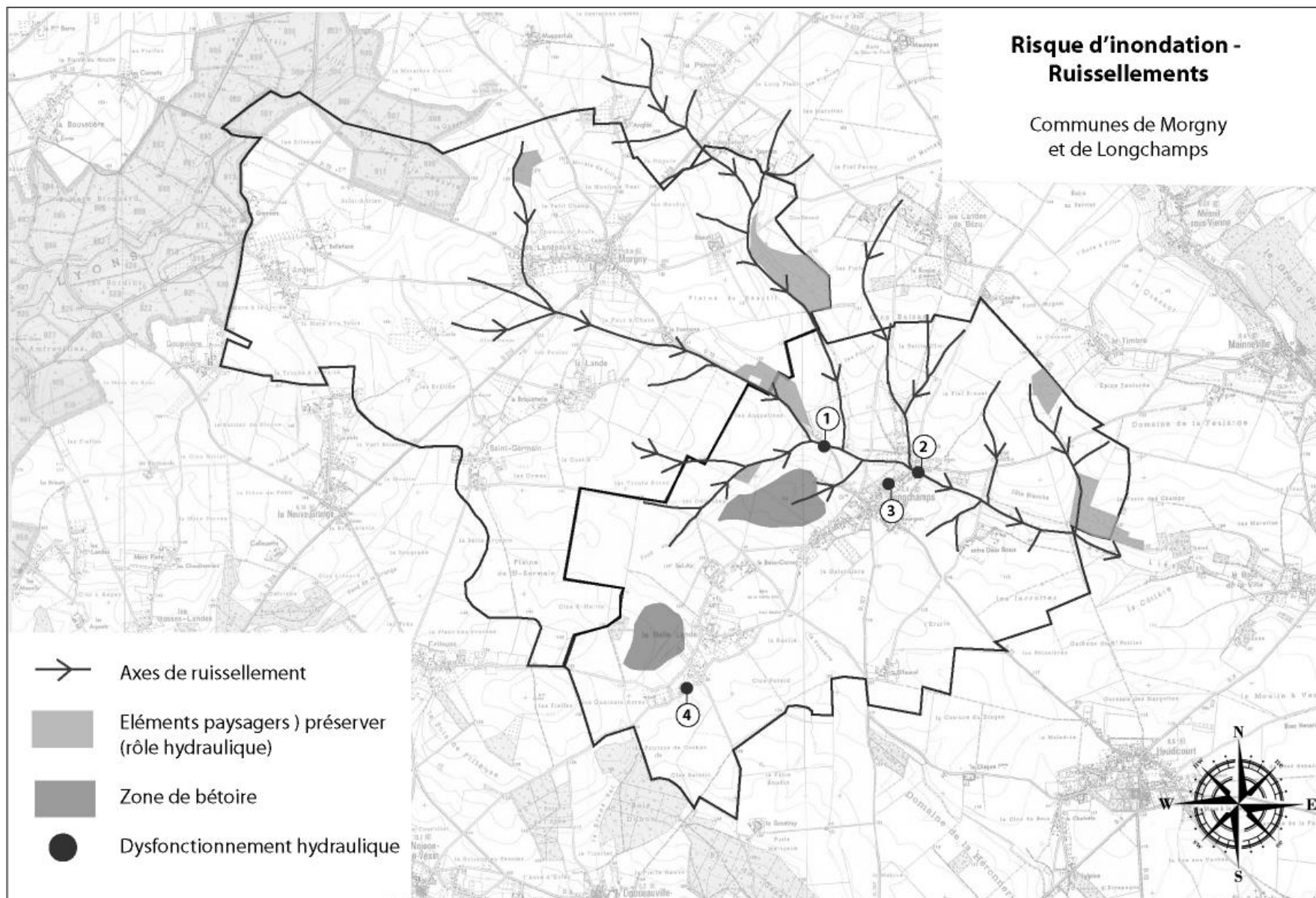
Sur Longchamps :

Dysfonctionnements :

N°1 du point	Type	Origine	Dates/fréquence
1	Ruissellement agricole dans le talweg	Remontée de nappe (source du Bois de Bel air)	Hiver 2000-2001, 2001/2002 4 fois en 50 ans
2	Ruissellement sur route du village pendant orage	Assainissement routier	A chaque orage
3	Inondation de jardins d'habitation et de caves	Assainissement routier et ruissellement agricole	Hiver 2000-2001, 2001/2002 4 fois en 50 ans

Risque d'inondation - Ruissellements

Communes de Morgny
et de Longchamps



Source : Etude des ruissellements sur le bassin versant de la Bonde et de la Lévière – Communauté de Communes d'Etrépagny

Réalisation : AFCE

3.6 LA GESTION DES RÉSEAUX ET DES RESSOURCES

EAUX PLUVIALES

Principaux dysfonctionnements:

- Axe de ruissellement principal sur Longchamps (sur la D13)
- Zone de remontée de nappe (lieu dit « Bel Air » et « Belle Lande »)

Enjeux :

- Prendre en compte les **axes de ruissellements et les zones de remontée de nappe** dans les choix d'urbanisation afin de ne pas aggraver le problème de gestion des eaux pluviales et d'inondation
- Mener une gestion **en amont** des eaux pluviales (bandes enherbées, fossés...)
- L' étude préconise également, que toute nouvelle construction de lotissement doit faire l'objet d'une **étude de récupération des eaux pluviales** afin de limiter les débits à l'aval
- **Conserver les éléments paysagers** (forêts, les haies, les prairies et ceinture verte autour des bourg), qui jouent un rôle de tamponnement des eaux pluviales. La disparition des éléments traditionnels du paysage et le relief particulièrement plat sur le territoire ont provoqués des dysfonctionnement hydraulique sur l'ensemble des bassins de la Bonde et de la Lévrière, ayant des répercussions sur la commune de Morgny et principalement sur Longchamps.

Préconisations de l'étude ruissellements :

EN ZONE RURALE :

- Couvrir les sols nus l'hiver en particulier par l'implantation de cultures intermédiaires,
- Conserver et/ou planter des zones enherbées en particulier dans les thalwegs

EN ZONE URBAINE :

- Créer des zones d'infiltration et/ou de stockages des eaux pluviales (rôle de tamponnement)
- Contrôler les dispositifs de constructions : éviter de construire à proximité des zones d'écoulement
- Réaliser un diagnostic très précis des réseaux d'eaux pluviales et de leur devenir sur le bassin versant

EAU POTABLE

La Haute-Normandie repose essentiellement sur la **nappe d'eau souterraine de la Craie**, qui lui assure la totalité de ses besoins en eau.

Gestion AEP : Agence des Andelys de Véolia Eau par délégation de service public.

Les capacités des réseaux et les aspects qualitatifs

- L'alimentation en eau potable des 2 communes dépend du **point de captage de Lisors**.
- Les volumes vendus en 2010 sur Longchamps de 23 643 m³ et sur Morgny de 24 379 m³.
- **la consommation moyenne d'eau par an des ménages : 124 l/hab/jour.**, en dessous de la moyenne française (de 150l/hab/jour).
- Un bon rendement du réseau AEP : **78%**
- Une **bonne qualité physicochimique et bactériologique des eaux distribuées : échantillons 100% conforme** en 2010

Source : Agence des Andelys de Véolia Eau



LES CAPTAGES D'EAU POTABLE

Le lieu dit le Belle Lande au Sud de Longchamps est situé dans le périmètre du bassin d'alimentation en eau potable du captage AEP d'Etrepagny

Les communes ne sont concernées par aucun périmètre de protection de captage.

Une ressource en eau sur les Communes de Morgny et de Longchamps importante :
présence de nombreux puits avec un niveau de nappe souvent inférieure à une vingtaine de mètres

- **18 captages d'eau** privés sur l'ensemble du territoire de la Commune de Morgny,
- **39 captages d'eau** privés sur l'ensemble de la Commune de Longchamps.

La grande majorité de ces points d'accès à la ressource en eau souterraine n'est pas destinée à la consommation humaine mais aux autres usages domestiques :

- Sur les 18 captages de Morgny : 13 sont non utilisés, 3 pour l'arrosage et 2 pour l'alimentation des animaux;
- Sur les 39 captages de Longchamps : 17 sont non utilisés, 3 pour l'arrosage et 7 pour l'évacuation des Eaux de Pluie, 4 sont comblés, 2 sont utilisés pour l'alimentation des animaux, 1 seul pour l'alimentation en eau potable.

Données issues des rapports de synthèse des communes de Morgny et de Longchamps, Spanc de la Communauté de communes du canton d'Etrepagny, contrôles effectués entre 2007 et 2009

3.6 LA GESTION DES RÉSEAUX ET DES RESSOURCES

ASSAINISSEMENT

Les communes de Longchamps et de Morgny, sont en assainissement non collectif (**Service public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C)**, compétence de la Communauté de Communes du canton d'Etrepagny.

Sur la commune de MORGNY, 245 installations d'ANC ont été recensées, dont 194 installations contrôlées par la Lyonnaise des Eaux :

- **54% des installations** (105 sur 194) présentent un risque pour la salubrité publique, ou un risque pour le milieu naturel. Sur l'ensemble des 105 installations, **4% soit 4 d'entre elles sont en « priorité 1 »** en terme de réhabilitation et 96% soit 101 en « priorité 2 ».

Sur la commune de LONGCHAMPS, 249 installations d'ANC ont été recensées, dont 205 installations contrôlées par la Lyonnaise des Eaux :

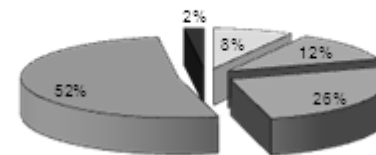
- **52,2% des installations (107 sur 205) présentent un risque pour la salubrité publique**, ou un risque pour le milieu naturel. Sur l'ensemble des 107 installations, **2,4% soit 5 d'entre elles sont en « priorité 1 »** (classe E) en terme de réhabilitation et 49,8% soit 102 en « priorité 2 » (classe D).

PRIORITÉ 1 : Dispositif à réhabilitation urgente ou « point noir » : installations créant une forte pollution et des nuisances pour l'usager ou ses voisins (correspondant aux installations de classe E)

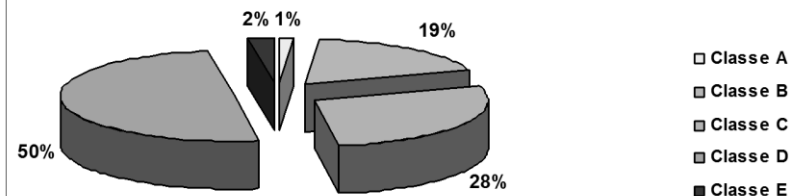
PRIORITÉ 2 : Dispositif à réhabilitation différée : installation qui ne respecte pas la réglementation mais qui ne crée par une pollution justifiant une urgence de réhabilitation (correspondant aux installations de classe D)

PRIORITÉ 3 : Dispositif dont la réhabilitation n'est pas indispensable : installations réglementaires et installations fonctionnelles, sans nuisances (correspondant aux installations de classe A, B et C).

Graphique 5 : Répartition des classes d'installations sur Morgny



Spanc CdC du Canton d'Etrepagny - Communes de Longchamps
Répartition des classes d'installation



Classe A : Installations dont le fonctionnement général est satisfaisant.

Classe B : Installations en bon état de fonctionnement nécessitant éventuellement quelques travaux d'adaptation et/ou d'entretien.

Classe C : Installations défectueuses mais ne semblant pas présenter de risque sanitaire et/ou de pollution du milieu avéré.

Classe D : Installations inexistantes et/ou non accessibles ou présentant un risque de pollution du milieu naturel.

Classe E : Installations présentant un risque d'insalubrité publique.

PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU :

- **Améliorer significativement le taux de conformité des installations autonomes**
- **Sensibiliser l'ensemble des acteurs concernés à la préservation de la ressource en eau** (limiter la consommation d'eau potable, l'emploi de produit phytosanitaires...)

EAUX PLUVIALES

- Prendre en compte les **axes de ruissellements et les zones de remontée de nappe** dans les choix d'urbanisation afin de ne pas aggraver le problème de gestion des eaux pluviales et d'inondation
- Mener une gestion **en amont** des eaux pluviales (bandes enherbées, fossés...)
- Mener une gestion raisonnée des eaux pluviales (limitation des **surfaces imperméabilisées, traitement à la parcelle des eaux pluviales, techniques d'hydraulique douce...**)
- **Conserver les éléments paysagers** (forêts, les haies, les prairies et ceinture verte autour des bourgs), qui jouent un rôle de tamponnement des eaux pluviales.

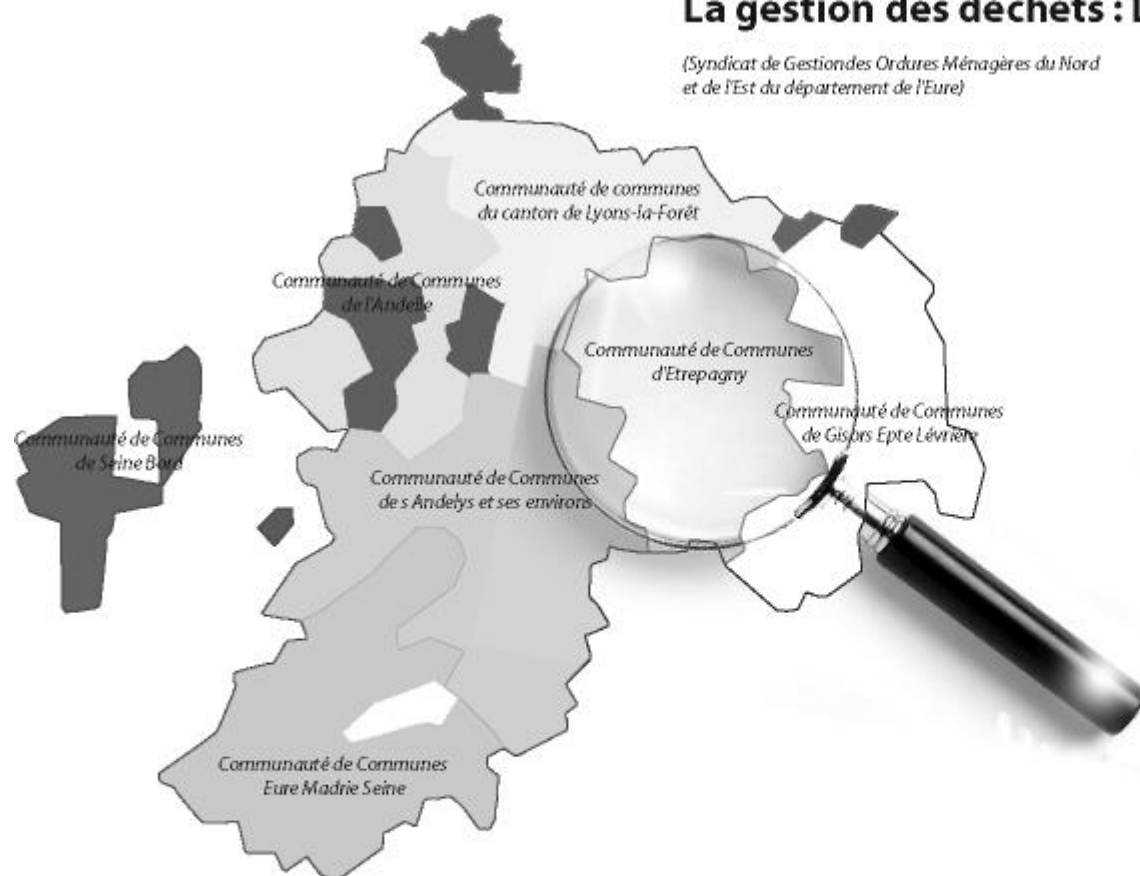
Sur Longchamps :

- Réaliser une **étude de récupération des eaux pluviales** afin de limiter les débits à l'aval

■ GESTION DES DÉCHETS

La gestion des déchets : Le SYGOM

(Syndicat de Gestion des Ordures Ménagères du Nord et de l'Est du département de l'Eure)



La collecte des déchets ménagers est assurée en porte à porte par le Sygom qui couvre 124 communes dont la communauté de communes d'Etrepagny.

LES CHIFFRES CLÉS DU GRENELLE

- Réduire de 7% la production d'ordures ménagères par habitant chaque année dans les cinq ans à venir
- Augmenter le recyclage matière et organique : 35% en 2012 et 45% en 2015 de déchets ménagers assimilés, 75% dès 2012 pour les déchets d'emballages ménagers et les déchets banals d'entreprises
- Limiter les quantités incinérées ou stockées : diminution de 15% à l'horizon 2012

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

En porte à porte

La collecte des ordures ménagères **1 fois par semaine**

La collecte sélective des **sacs bleus** (bouteilles et flacons en plastiques, boîtes métalliques, cartons, briques alimentaires, journaux et magazines) **1 fois par semaine**.

En point d'apport volontaire

Les communes du Sygom dispose également de **conteneurs en apport volontaire** afin de compléter l'organisation de la collecte sélective :

- Conteneur à papiers/cartons
- Conteneur à verre

Les ordures issues de la collecte sélectif sont ensuite transférées au centre de tri d'Etrépartgny

Evolutions des tonnages de déchets ménagers

Le Sygom a collecté 29 045 tonnes de déchets ménagers en 2009 soit environ **302.86 kg/hab/an**, ce qui reste acceptable.

Une diminution d'environ 12% de la quantité de déchets ménagers collectés par habitants (345.79 kg/hab en 2007).

Point de comparaisons : **Moyenne française de 316 kg/hab**

Evolutions des tonnages de déchets recyclés

Le Sygom a collecté **69,60 kg/hab/an** de déchets recyclables collectés en 2009, contre 79.46 kg/hab/an en 2007.

-12,4% entre 2007 et 2009 : cette baisse est à mettre en corrélation avec la diminution des ordures ménagères (diminution de la consommation des ménages).

Par ailleurs, la Sygom souligne **une forte réduction des déchets collectés en apports volontaires** (-27% entre 2008 et 2009), en lien avec la réduction du nombre de conteneurs à papiers.

Une **hausse du refus de tri** de 17% entre 2008 et 2009 : la mise en place de la collecte en porte à porte des déchets recyclables a permis d'accueillir de nouveaux trieurs, mais moins habitués aux consignes de tri.

LES DÉCHÈTERIES

Le Sygom gère **10 déchèteries et 2 relais déchèteries**, dont une située à Etrepagny (déchèterie la plus proche de Longchamps).

COMMUNICATION ET ACTIONS DE SENSIBILISATION

Le Sygom a mis en place **une campagne de sensibilisation** active, notamment grâce au recrutement de 4 animatrices en développement durable.

Elles participent à la **sensibilisation dans les écoles, à la distribution de composteurs individuels...**

ENJEU : Poursuivre la sensibilisation des citoyens : pour augmenter le ratio de tri sélectif, diminuer le taux de refus de tri, poursuivre les actions en faveur du compostage, la sensibilisation et la communication notamment auprès des écoles



Sensibilisation au jeune public dans les écoles



4^{ème} édition des recyclades, organisées avec éco emballages

OPTIMISER LA COLLECTE DES DÉCHETS AFIN DE LIMITER LES DÉPLACEMENTS ET NUISANCES :

- Réflexion sur l'accès des camions de collecte (gabarit des voies, place de retournement...),
- **Localisation des « points propretés »** : assez accessibles pour inciter au tri et assez éloignées des habitations pour limiter les nuisances sonores notamment,
- Choix de nouveaux **conteneurs enterrés** pour une meilleure intégration paysagère et moins de bruit,

INCITER À L'UTILISATION DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS pour les déchets verts et la partie fermentescible des ordures ménagères.

Réfléchir également à la mise en place de **plate formes de compostage pour la gestion des espaces verts** de la commune (+ les déchets issus de l'alimentation des écoles)?

CONTINUER À INFORMER ET À SENSIBILISER AUTOUR DE LA PROBLÉMATIQUE « DÉCHETS »

3.7 LA GESTION DE L' ÉNERGIE

LES CHIFFRES CLÉS DU GRENELLE

Le Grenelle de l'environnement réaffirme la volonté de maîtrise énergétique et de lutte contre le réchauffement climatique d'ambition nationale par des objectifs ambitieux :

- **Tous les bâtiments et équipements publics** devront être construits dès maintenant (2010) en **basse consommation (50 kWh/m²)** ou seront à énergie passive ou positive. Les énergies renouvelables les plus performantes seront systématiquement intégrées.
- Concernant les logements existants, les propositions issues du Grenelle ont pour objectif de **réduire la consommation d'énergie du parc ancien de 12 % d'ici 2012 et de 38 % d'ici 2020.**

Une opportunité offerte par le Grenelle de l'Environnement sur la performance énergétique des bâtiments :

Par ailleurs, le Grenelle de l'environnement offre la possibilité aux communes « *d'imposer aux constructions, travaux et aménagements, notamment dans les secteurs ouverts à l'urbanisation, de **respecter des performances énergétiques et environnementales renforcées*** ».

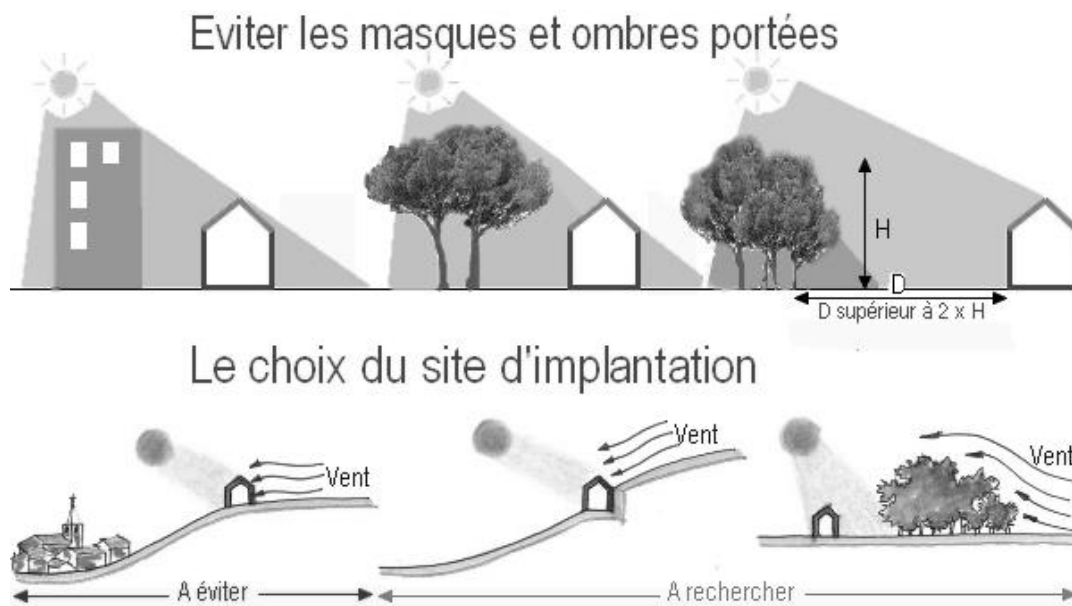
Dans les zones urbaines ou à urbaniser, le conseil municipal peut également délibérer en faveur **un dépassement des règles relatives au gabarit et à la densité d'occupation des sols** résultant du PLU, dans **la limite de 30%** et dans le respect des autres règles établies par le document d'urbanisme, pour les constructions satisfaisant à des **critères de performance énergétique élevée** ou alimentées à partir d'équipements performants de production d'énergie renouvelable ou de récupération.

LA MAITRISE DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

La **conception bioclimatique** consiste à construire en fonction du lieu, du climat et de l'usage.

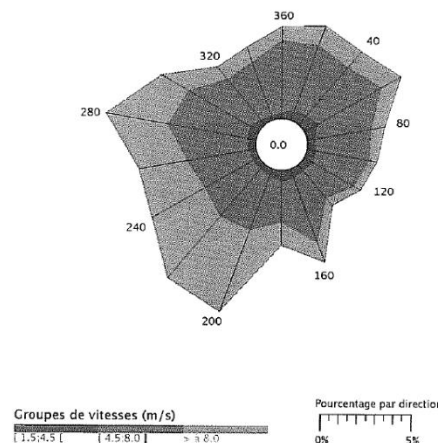
- Les formes et l'orientation sont choisies en fonction de l'ensoleillement (formes simples, positionnement et taille des surfaces vitrées...)
- Les espaces intérieurs et la disposition des pièces sont organisés selon l'usage

→ Près de 30% d'économie d'énergie sur le chauffage et l'éclairage



Caractéristiques des communes de Longchamps et Morgny :

- Une topographie peu contrainte
- Des vents dominants de secteur Ouest et Sud-Ouest



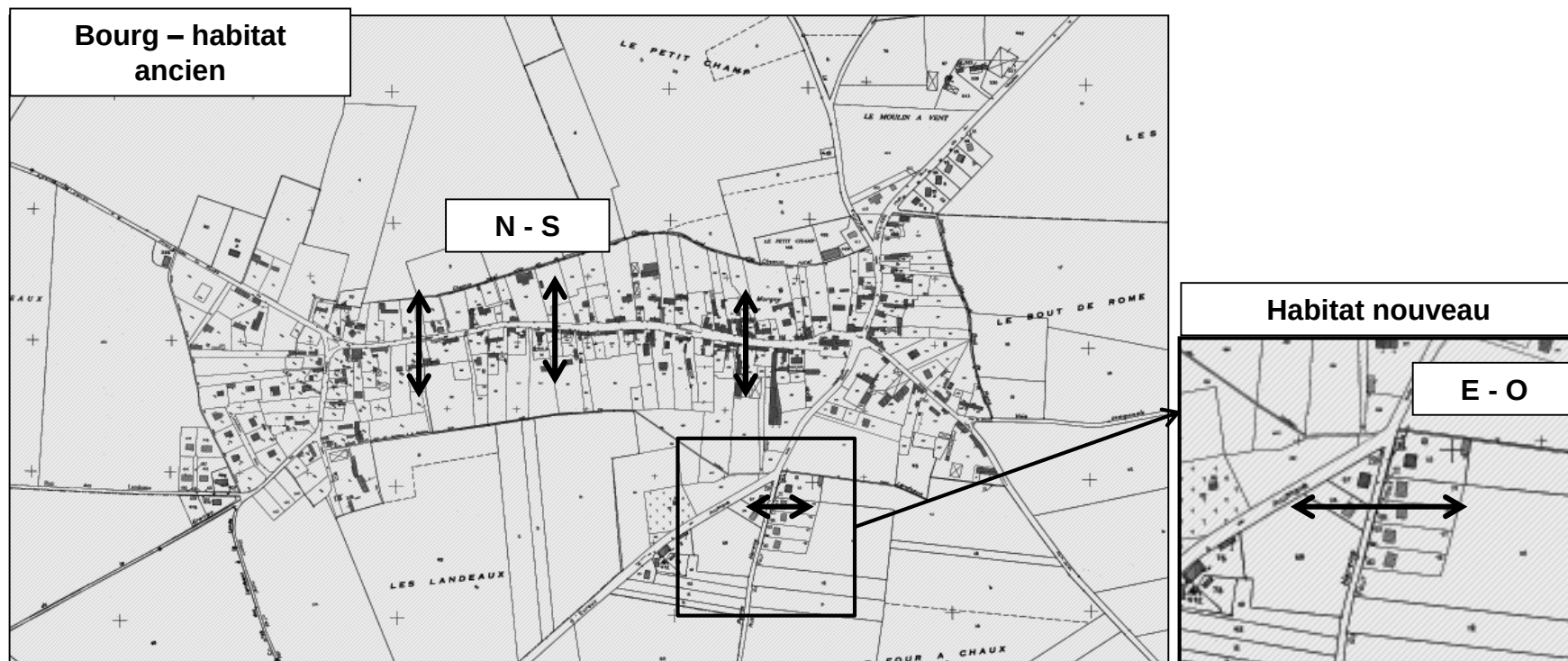
→ **Composer avec le contexte bioclimatique local** (vents, exposition, relief, masques...) est un enjeu majeur afin d'améliorer le confort thermique et limiter les déperditions. Il s'agit de se protéger des vents dominants (Sud et Ouest), d'éviter les masques et les ombres portées, de planter des arbres à feuilles caduques au Sud pour limiter les surchauffes en été et au contraire profiter du potentiel solaire en hiver.

MORGNY

→ **Orientation Nord – Sud de l'habitat ancien et des constructions implantées le long de la D15.** Il s'agit d'un principe de base de la conception bioclimatique des bâtiments. En effet, afin de limiter les déperditions thermiques et de minimiser le chauffage, les constructions anciennes étaient conçues de manière à favoriser les apports solaires passifs (par l'orientation des bâtiments, la disposition des ouvertures au Sud, par une isolation des murs renforcée...)

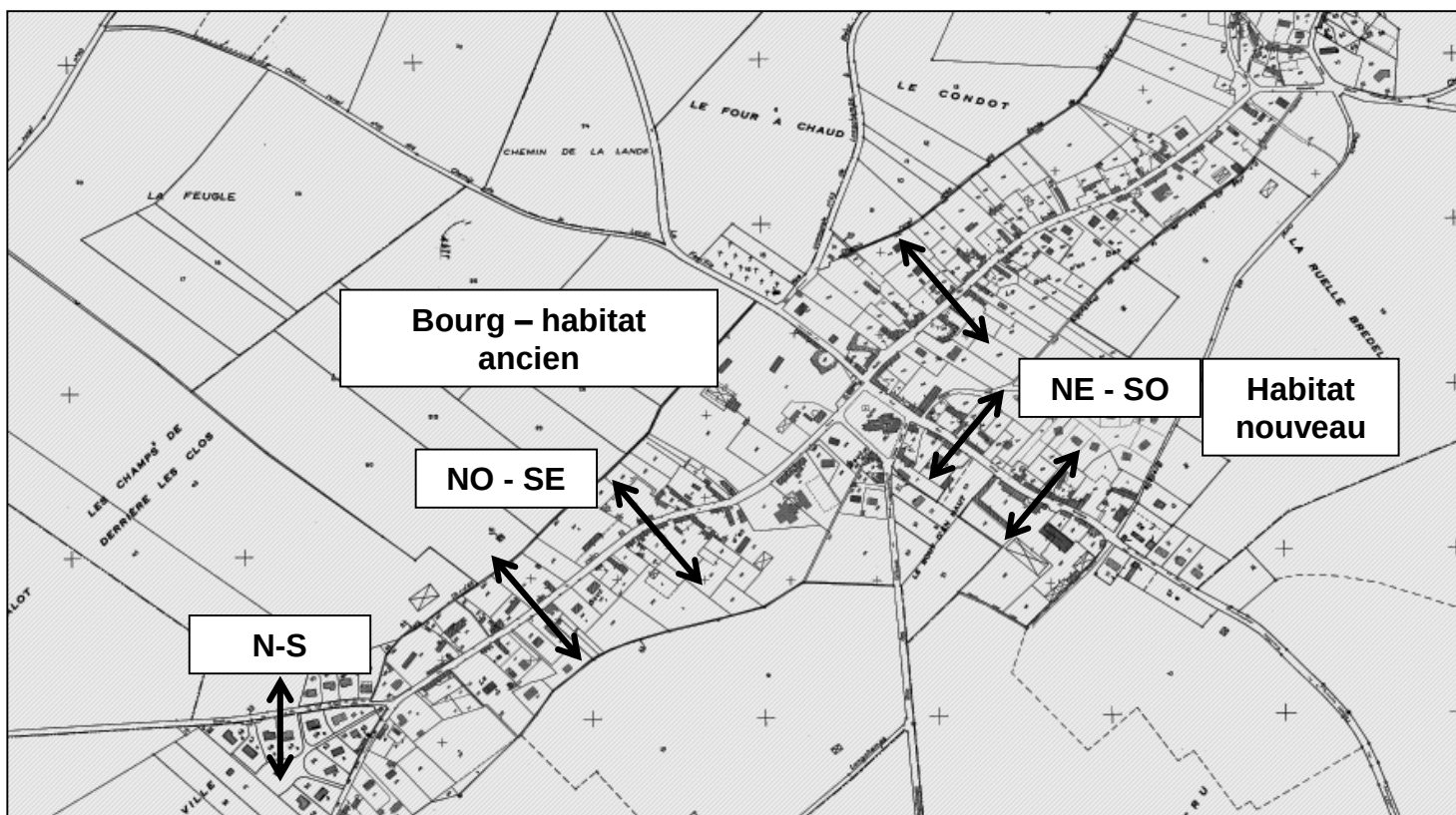
→ **A l'inverse, les nouvelles constructions du Sud du bourg sont orientées Est-Ouest, toujours selon une logique d'implantation du bâti parallèle à la voie de circulation.**

L'orientation des parcelles, des voies de circulation et l'implantation du bâti seront des éléments à intégrer dans les réflexions du PLU.



Les bâtiments du bourg de Longchamps sont implantés parallèle à la voie de circulation desservant la parcelle. La majorité des constructions sont donc orientées Nord-Ouest / Sud-Est, ou Nord-Est / Sud-Ouest.

Afin de concevoir les nouvelles constructions de manière optimale vis-à-vis de l'ensoleillement et des apports solaires passifs, il est nécessaire de sortir d'une orientation systématique du bâti parallèle à la voirie. L'orientation des parcelles, des voies de circulation et l'implantation du bâti seront des éléments à intégrer dans les réflexions du PLU.



Biomasse

Depuis 2005, l'ADEME et la Région Haute-Normandie confient à Biomasse Normandie une mission de coordination d'un plan « bois-énergie et développement local », programme d'envergure nationale engagé depuis 1995.

Les actions conduites depuis 2005 ont donc visé :

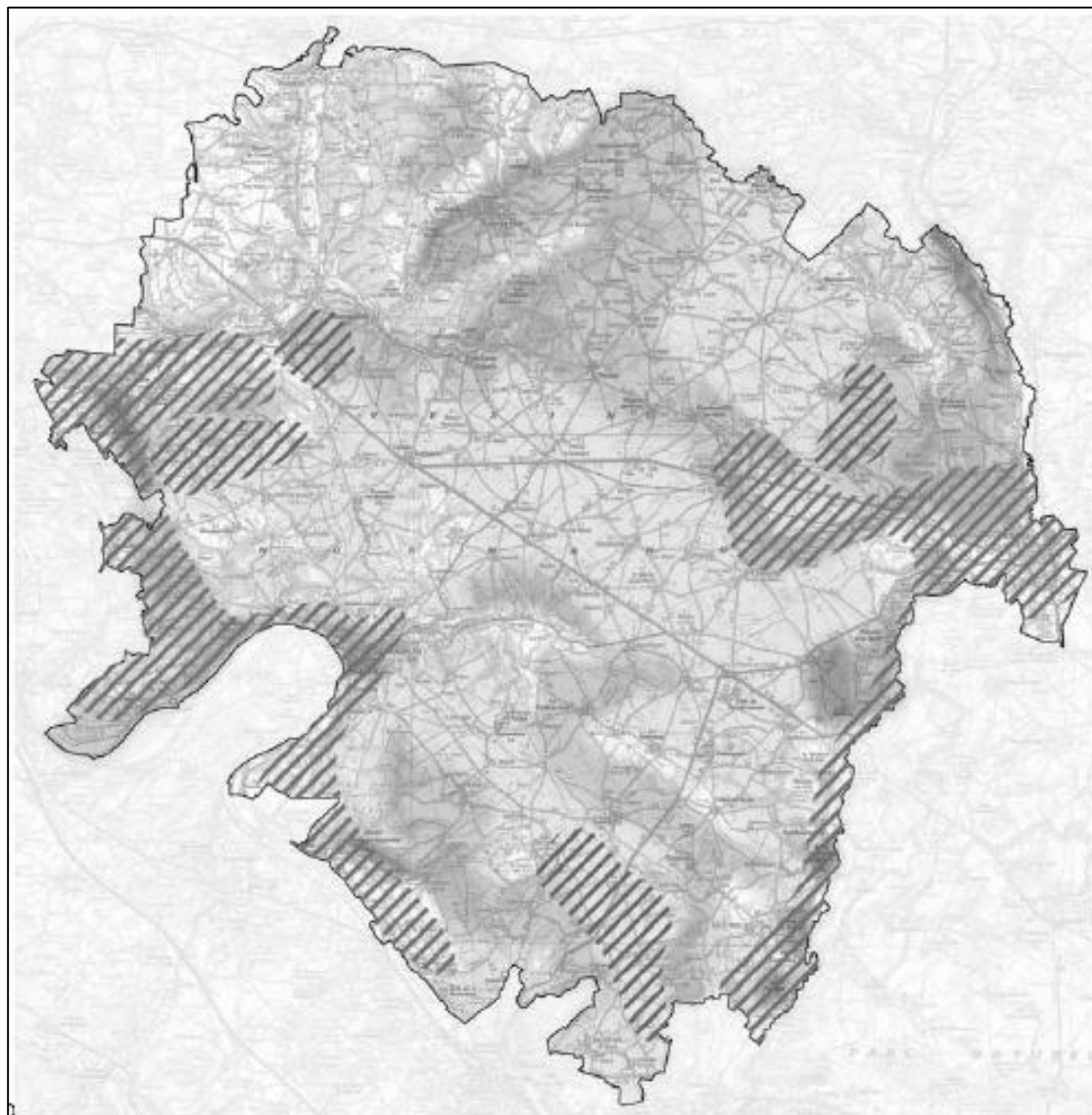
- **le développement de chaufferies collectives au bois**
- **la structuration d'un approvisionnement local et pérenne en combustibles bois**
- **La garantie d'un approvisionnement des chaufferies collectives pérenne et à un prix stable, par le biais notamment de filière locales;**
- **Le développement d'une offre locale plus structurée en granulés et en bois déchiqueté pour les particuliers.**

Il existe un réel potentiel local, tant d'un point de vue quantitatif par la présence de ressources forestières, que par la présence d'une filière organisée et structurée. Par ailleurs, l'association Biomasse Normandie, présente régionalement, est conseiller technique qui soutient les collectivités dans leur projet. Elle réalise notamment des notes d'opportunité (ou pré-diagnostic) qui permettent d'infirmer ou de confirmer l'opportunité d'engager une opération bois-énergie.*

A l'échelle des communes de Longchamps et de Morgny, les projets pouvant être réalisés sont de deux ordres :

- **une chaufferie collective de taille moyenne** (de 150 kW à 1 MW). Développées plutôt en milieu rural, ces installations mobilisent des ressources forestières et bocagères et contribuent à créer des activités locales;
- **les initiatives individuelles** (chaudières automatiques – granulats/bois déchiquetés - , chaudières manuelles –bûches-, appareils indépendants (poêle, insert...).

Dans la région de Haute-Normandie, un schéma régional pour l'implantation d'éoliennes a été réalisé en avril 2006.



La carte de synthèse des contraintes environnementales et paysagères situe les communes de Morgny et de Longchamps **comme intermédiaire**.

L'implantation d'éolienne nécessite de réaliser des **études complémentaires pour affiner les possibles sensibilités**.

Par ailleurs, **le potentiel éolien est assez faible** sur le secteur. Les communes ont des vitesses de vent de vent pour une éolienne à 40m d'altitude, entre 5 m/s et 6m/s (sachant qu'une vitesse de vent est considéré intéressante à partir de 6m/s)

Vitesse du vent (m/s)
à 40 m de hauteur

5

Zone peu intéressée

5,5

Zone intermédiaire

6

Zone intéressante



Zone hors contraindre



Contrainte absolue

Potentiel éolien et contraintes environnementales/paysagères

Source : EIE – Scot du syndicat mixte du pays du Vexin Normand

Le gisement solaire

- Une énergie gratuite, et non dépendante des hausses de prix des énergies. - Et polyvalent : elle produit de la chaleur, de la lumière, de l'électricité et de l'énergie mécanique.

Il existe deux formes d'énergies solaires :

- **Le solaire thermique** pour la production d'eau chaude sanitaire ou le chauffage des bâtiments. La principale application est le chauffe-eau solaire individuel (CESI) qui couvre 50 à 75 % des besoins annuels d'eau chaude sanitaire d'une habitation standard (4 à 6 m² de surface de capteurs).

- La lumière du soleil peut directement être transformée en électricité par des **panneaux photovoltaïques**.

Les contraintes à prendre en compte :

- **Les évolutions réglementaires** concernant la baisse des crédits d'impôts (de 40% à 22%) et du prix de rachat de l'électricité (de 46ct à 40,6cts) : chaque projet doit être étudié au cas par cas;
- L' intégration dans le paysage et la protection du patrimoine bâti, notamment en cœur de bourg



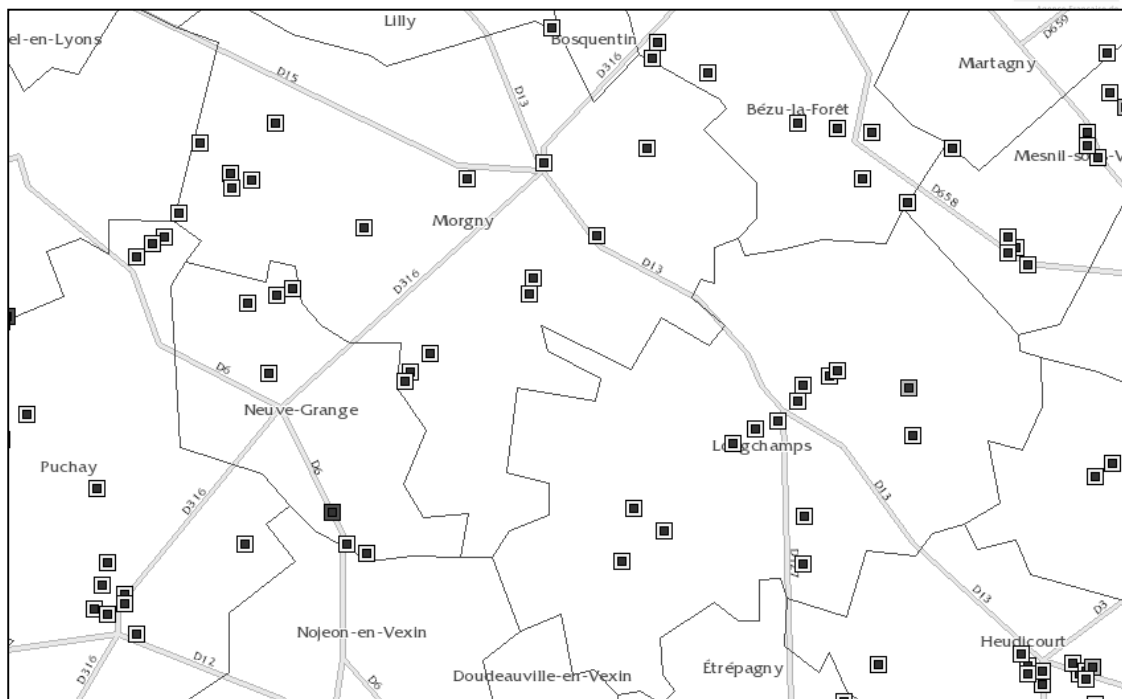
La géothermie très basse énergie

Une présence certaine d'un potentiel de la ressource géothermale :

- **Plusieurs points de captage recensés** pour l'exploitation de la nappe;
- **Un phénomène de remontée de nappe** identifié sur les 2 communes, particulièrement sur Longchamps.

La **géothermie très basse énergie** est définie par l'exploitation d'une ressource présentant une température inférieure à 30°C, qui ne permet pas une utilisation directe de la chaleur par simple échange.

Elle nécessite donc **la mise en œuvre de pompes à chaleur** qui prélèvent cette énergie à basse température pour l'augmenter à une température suffisante pour le chauffage d'habitations notamment.



Type de géothermie	Caractéristiques du 'réservoir'	Utilisations
Très basse énergie	Nappe à moins de 100 m Température < à 30°C	Chauffage et rafraîchissement de locaux, avec pompe à chaleur
Basse énergie	30°C < Température < 150°C	Chauffage urbain, utilisations industrielles, thermalisme, balnéothérapie
Moyenne et Haute énergie	180°C < Température < 350°C	Production d'électricité
Géothermie profonde	Roches chaudes sèches à plus de 3 000 m de profondeur	Au stade de la recherche, pour l'électricité ou le chauffage

Source ADEME

INITIER UN PROGRAMME D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE, NOTAMMENT PAR :

- **Le choix de formes urbaines plus économes en énergie :**
 - Reconstruire prioritairement dans le tissu urbain actuel (combler des « dents creuses »),
 - Limiter l'emprise des futures zones à urbaniser,
 - Favoriser une mixité plus importante des types d'habitat et donc des formes bâties plus de compacité,
- **Une adaptation au contexte bioclimatique :** concevoir avec les caractéristiques climatiques locales
- Fixer des objectifs de **performance énergétique** pour les bâtiments des nouvelles zones à urbaniser
- **Réaliser un diagnostic énergétique des bâtiments communaux**

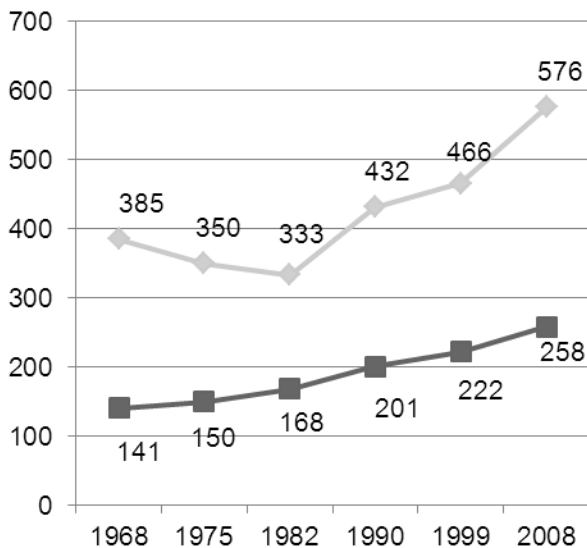
FAVORISER L'UTILISATION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES, DISPONIBLES LOCALEMENT, TOUT EN PRÉSERVANT LA QUALITÉ DES PAYSAGES :

- **Etudier les possibilités d'utiliser la biomasse** pour les bâtiments communaux, dans un objectif d'exemplarité et de sensibilisation auprès des habitants
- **Etudier les possibilités d'utiliser la géothermie basse énergie**

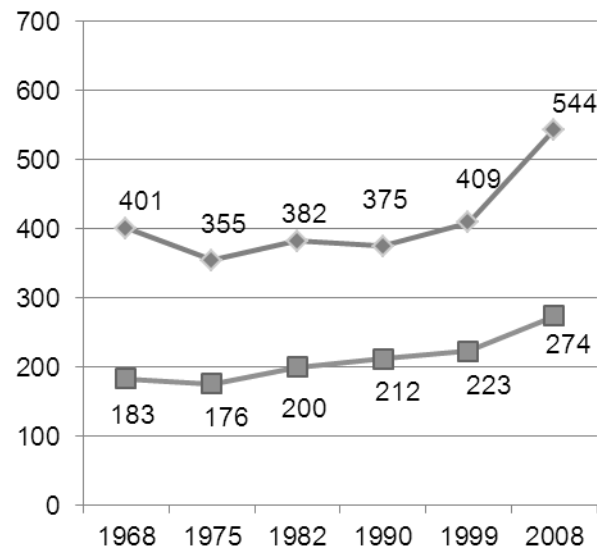
SENSIBILISER LES HABITANTS AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE par de l'information et la mise en œuvre de démarches exemplaires (Approches Environnementales de l'Urbanisme sur les secteurs à urbaniser, bilan carbone, HQE pour les bâtiments publics, audit du système d'éclairage public).

4. ANALYSE DES BESOINS

4.1 ANALYSE DEMOGRAPHIQUE



Population Longchamps
Parc de logements



Population Morgny
Parc de logements

Une augmentation forte de la population de 2 à 3% par an entre 1999 et 2008 liée notamment à un solde migratoire positif.

Un solde naturel assez important pour la commune de Longchamps.

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008
Longchamps					
Variation annuelle moyenne de la population en %	- 1,4	- 0,7	+ 3,3	+ 0,8	+ 2,4
- due au solde naturel en %	+ 0,3	- 0,2	+ 0,2	+ 0,5	+ 0,6
- due au solde apparent des entrées sorties en %	- 1,7	- 0,5	+ 3,1	+ 0,3	+ 1,8
Taux de natalité en ‰	14,0	7,5	10,3	12,9	13,9
Taux de mortalité en ‰	10,9	9,5	8,3	7,7	7,8

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008
Morgny					
Variation annuelle moyenne de la population en %	- 1,7	+ 1,0	- 0,2	+ 1,0	+ 3,2
- due au solde naturel en %	+ 0,5	+ 0,5	+ 0,1	+ 0,3	+ 0,1
- due au solde apparent des entrées sorties en %	- 2,2	+ 0,6	- 0,3	+ 0,7	+ 3,1
Taux de natalité en ‰	17,3	11,3	7,9	11,4	10,3
Taux de mortalité en ‰	12,4	6,6	6,9	8,3	9,3

Un solde migratoire positif lié à une forte attraction résidentielle (proximité de la région parisienne) :

- 16% de la population de 2008 provient d'une autre région à Longchamps
- 25% de la population de 2008 provient d'une autre région à Morgny

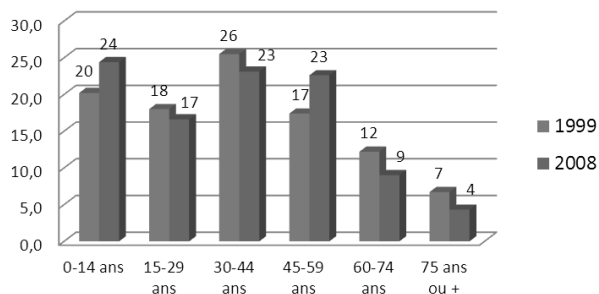
Longchamps	2008	%
Personnes de 5 ans ou plus habitant 5 ans auparavant :	534	100,0
Le même logement	325	60,8
Un autre logement de la même commune	5	0,9
Une autre commune du même département	110	20,6
Un autre département de la même région	8	1,4
Une autre région de France métropolitaine	87	16,2
Un Dom	0	0,0
Hors de France métropolitaine ou d'un Dom	0	0,0

Morgny	2008	%
Personnes de 5 ans ou plus habitant 5 ans auparavant :	503	100,0
Le même logement	308	61,2
Un autre logement de la même commune	5	1,0
Une autre commune du même département	44	8,7
Un autre département de la même région	16	3,2
Une autre région de France métropolitaine	129	25,6
Un Dom	0	0,0
Hors de France métropolitaine ou d'un Dom	1	0,2

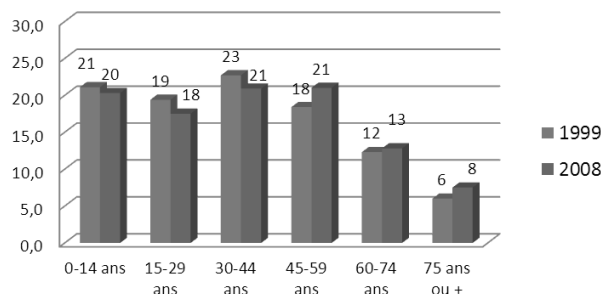
Une population moins âgée que la moyenne du département (pour les plus de 60 ans).

Pour la commune de Longchamps, une augmentations du nombre d'enfants de moins de 14 ans (une stagnation pour la commune de Morgny)

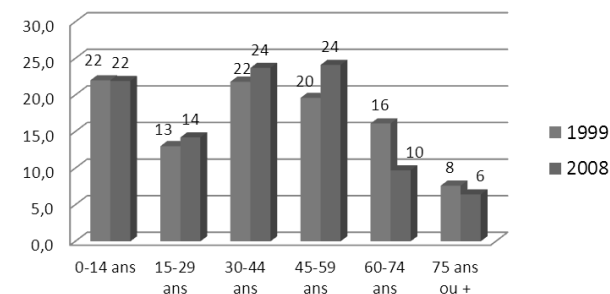
Tranches d'âge Longchamps (en%)



Tranches d'âge Département



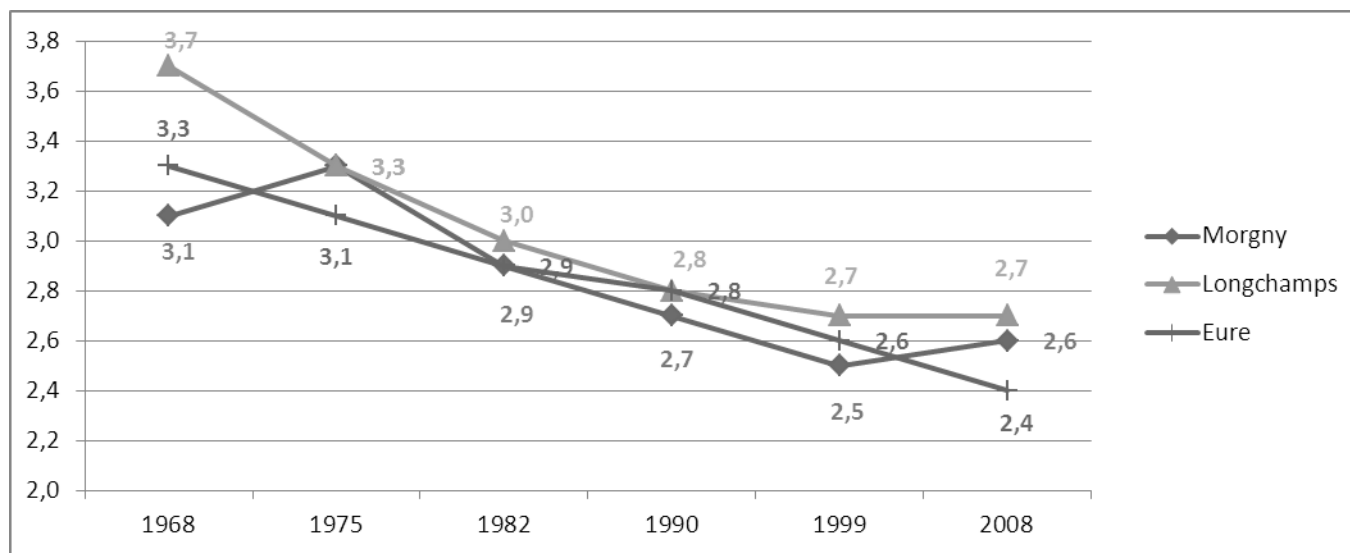
Tranches d'âge Morgny (en%)



Une taille des ménages plus élevée que la moyenne du département pour les deux communes

et des tailles de ménages qui ne diminuent pas contrairement au phénomène national entre 1999 et 2008
(en raison de l'arrivée de familles sur la commune)

Cette tendance perdurera-t-elle ?



4.2 L'activité économique

Longchamps

10 activités en 2012

57 emplois en 2008 dont 28 occupés par des habitants de Longchamps.

Morgny

17 activités en 2012

57 emplois en 2008 dont 41 occupés par des habitants de Morgny.

Des activités commerciales et de services à maintenir dans les communes

258 actifs résidents à Longchamps dont 33% travaillant dans une autre région.
Une augmentation de 44% des actifs entre 1999 et 2008.

244 actifs résidents à Morgny dont 37% travaillant dans une autre région.
Une augmentation de 65% des actifs entre 1999 et 2008.

ACT T4 - Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

	2008	%	1999	%
Longchamps				
Ensemble	258	100,0	178	100,0
Travaillent :				
dans la commune de résidence	28	10,8	29	16,3
dans une commune autre que la commune de résidence	230	89,2	149	83,7
située dans le département de résidence	124	48,1	71	39,9
située dans un autre département de la région de résidence	19	7,5	13	7,3
située dans une autre région en France métropolitaine	86	33,2	65	36,5
située dans une autre région hors de France métropolitaine (Dom, Com, étranger)	1	0,4	0	0,0

Longchamps	2008	1999
Nombre de chômeurs	29	29
Taux de chômage en %	10,1	14,1

ACT T4 - Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

	2008	%	1999	%
Morgny				
Ensemble	244	100,0	147	100,0
Travaillent :				
dans la commune de résidence	41	16,8	34	23,1
dans une commune autre que la commune de résidence	203	83,2	113	76,9
située dans le département de résidence	94	38,5	65	44,2
située dans un autre département de la région de résidence	18	7,4	15	10,2
située dans une autre région en France métropolitaine	91	37,3	33	22,4
située dans une autre région hors de France métropolitaine (Dom, Com, étranger)	0	0,0	0	0,0

Morgny	2008	1999
Nombre de chômeurs	25	23
Taux de chômage en %	9,3	13,5

De fortes migrations quotidiennes vers la région parisienne et certainement vers la gare de Gisors.

Une enquête agricole a été menée en 2012 par la chambre d'agriculture de l'Eure

Elle révèle :

- Une diminution du nombre d'exploitations
- Un agrandissement des structures
SAU moyenne des exploitations ayant leur siège sur la commune : 112/139 ha

Un nombre important d'exploitants sur les deux communes :

- 30 exploitants sur Morgny,
- 33 exploitants sur Longchamps

Dont de nombreux exploitants extérieurs venant de communes limitrophes ou plus lointaines

		1979	1988	2000	2012
Nombre d'exploitations	Morgny	18	16	13	10+1
	Longchamps	17	14	10	7
SAU moyenne des exploitations	Morgny	114	125	99	139
	Longchamps	70	74	104	112

Systèmes de production des exploitations des communes :
une diversité des productions (polyculture, Maraîchage, volailles, chevaux)

	Polyculture	Elevage bovins	Elevage de volailles	Elevage équins	Maraîchage
Morgny	6	3		1	1
Longchamps	1	5	1		

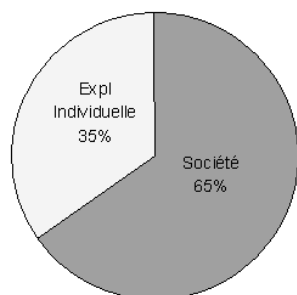
Corps de ferme du territoire :

- Morgny : 11 exploitations dont 4 élevages relevant du Règlement Sanitaire Départemental
- Longchamps : 7 exploitations dont 6 élevages (dont 1 ICPE)

Bilan de l'enquête :

- Présence d'exploitation au sein du tissu bâti générant des périmètres de protection de 50 m à 100 m (voir cartes ci après)
- De grands espaces agricoles de production céréalière permettant aussi de valoriser des effluents d'élevage, des boues industrielles et de STEP
- Présence de prairies indispensables aux élevages
- De nombreuses parcelles soumises au statut du fermage situées à proximité du tissu bâti

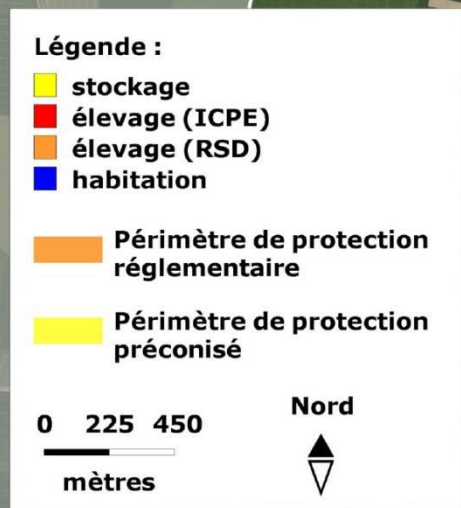
Une augmentation des formes sociétaires



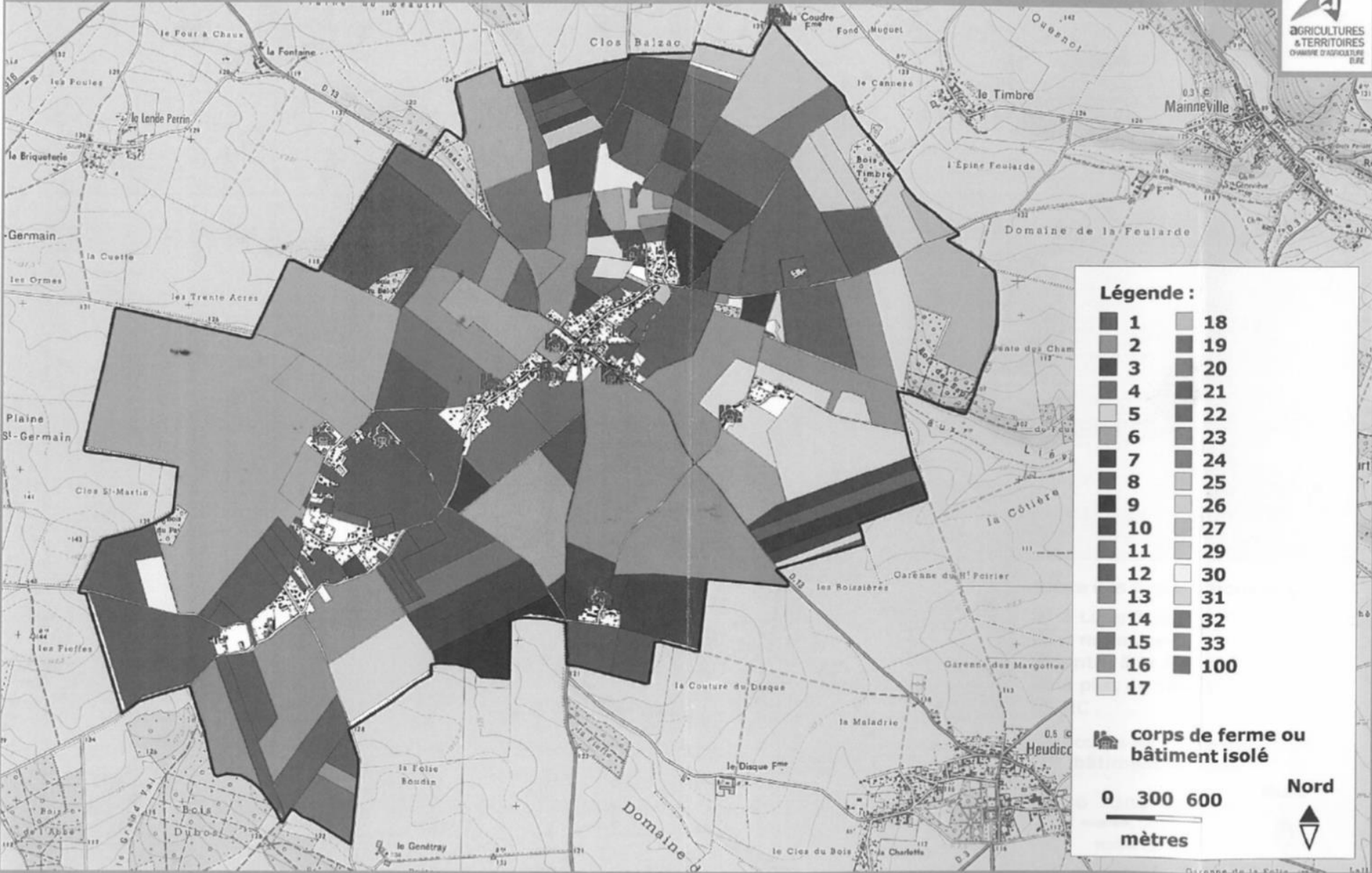
Longchamps - Protection des corps de ferme

Surfaces agricoles 2012 sur Longchamps :

- 1 333 ha de labours
- 43 ha de prairies



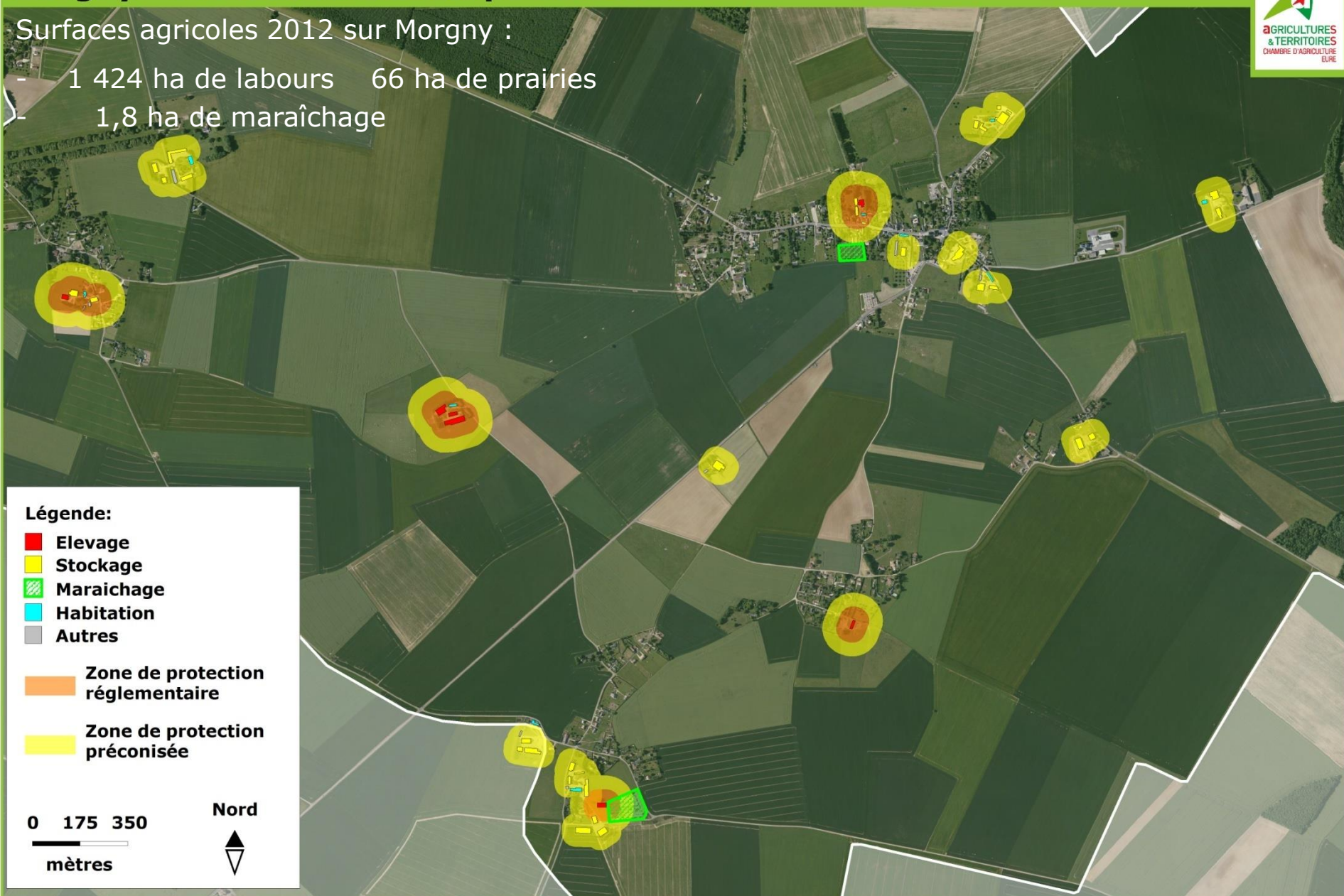
Longchamps - Exploitants



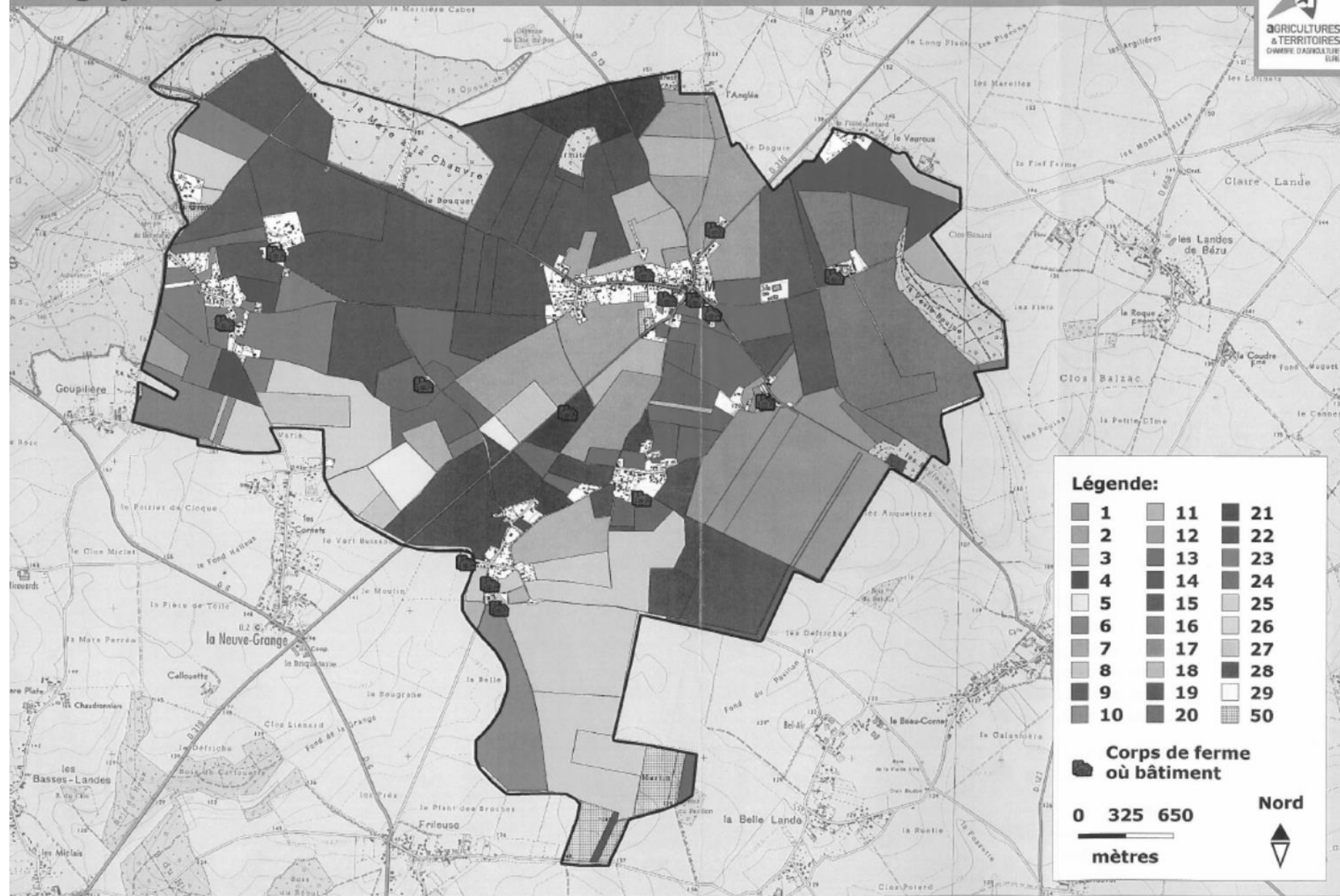
Morgny - Protection des corps de ferme

Surfaces agricoles 2012 sur Morgny :

- 1 424 ha de labours 66 ha de prairies
- 1,8 ha de maraîchage



Morgny - Exploitants



4.3 Le parc de logements

Longchamps	1968	1975	1982	1990	1999	2009
Parc de logements	141	150	168	201	222	268
Résidences principales	104	105	110	152	170	219
Résidences secondaires et logements occasionnels	28	37	45	42	41	34
Logements vacants	9	8	13	7	11	14

46 résidences principales supplémentaires entre 1999 et 2009 pour Longchamps (contre 20 entre 1990 et 1999)

Longchamps	2008	%	1999	%
Ensemble	211	100,0	170	100,0
1 pièce	1	0,5	3	1,8
2 pièces	12	5,5	18	10,6
3 pièces	32	15,1	32	18,8
4 pièces	69	32,9	46	27,1
5 pièces ou plus	97	46,1	71	41,8

Une forte proportion de grands logements à Longchamps

Morgny	1968	1975	1982	1990	1999	2009
Parc de logements	183	176	200	212	223	282
Résidences principales	131	109	130	137	158	220
Résidences secondaires et logements occasionnels	28	47	61	65	55	32
Logements vacants	24	20	9	10	10	30

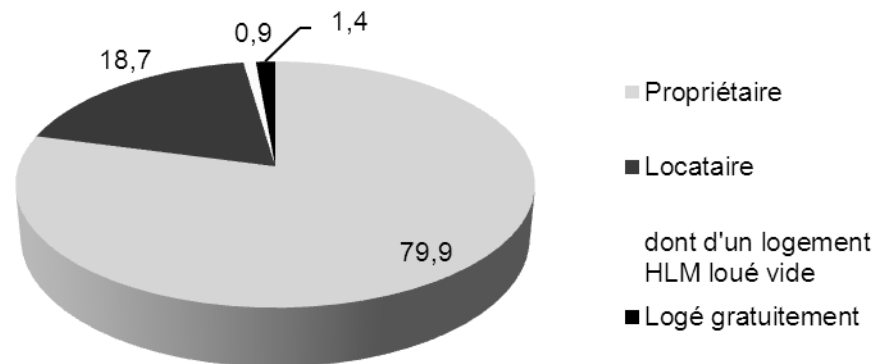
62 résidences principales supplémentaires entre 1999 et 2009 pour Morgny (contre 20 entre 1990 et 1999)

Une forte augmentation de logements vacants pour Morgny entre 1999 et 2009 : près de 10% du parc en 2009 contre 5% en 1999.

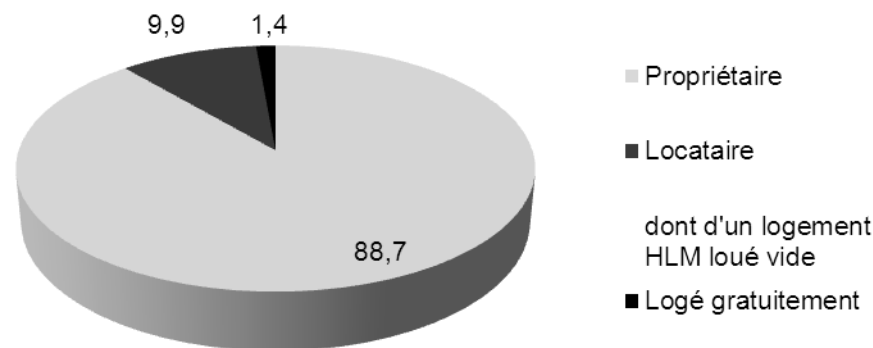
Morgny	2008	%	1999	%
Ensemble	213	100,0	158	100,0
1 pièce	2	0,9	2	1,3
2 pièces	8	3,8	13	8,2
3 pièces	31	14,6	33	20,9
4 pièces	62	29,1	47	29,7
5 pièces ou plus	110	51,6	63	39,9

Une tendance à l'augmentation du rythme de construction et à la diminution des résidences secondaires marquant la tension du marché.

Statut d'Occupation Longchamps 2008 (%)



Statut d'Occupation Morgny 2008 (%)



Une absence de logements locatifs sociaux
 ➤ 5% de logements locatifs à atteindre pour les communes rurales d'après le SCOT

4.4 OBJECTIFS ET BESOINS EN LOGEMENTS, OBJECTIFS DE MODERATION DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE

Le code de l'urbanisme stipule que les objectifs de modération de la consommation et de lutte contre l'étalement urbain arrêtés dans le projet d'aménagement et de développement durables doit être justifié au regard, des objectifs fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale, et des dynamiques économiques et démographiques

L'analyse des besoins en logement doit tenir compte des documents de planification d'échelle supérieure tels que le SCOT du Pays du Vexin Normand préconisant la réalisation d'une trentaine de logement pour chaque commune de Longchamps et Morgny entre 2009 et 2020.

Pour la commune de Longchamps, après analyse des permis déposés depuis 2009, il s'avère que 5 permis ont été déposés entre 2009 et 2013 alors que le SCOT autorisait 3 logements par an environ. En 2009, date du dernier recensement, les logements vacants n'étaient que de 15; soit 5% du Parc. Il est donc peu probable que ce chiffre évolue dans les années à venir.

D'ici 2025, conformément au SCOT la commune peut réaliser une trentaine de logement. En prenant en compte une population de 2,6 personnes par ménage (soit une légère baisse par rapport au dernier recensement, la commune atteindrait en 2025 environ 675 habitants soit une augmentation modérée de sa population qui permettrait un bon fonctionnement des équipements notamment scolaires.

Pour la commune de Morgny, après analyse des permis déposés depuis 2009, il s'avère que 13 permis ont été déposés entre 2009 et 2013. Le rythme des 3 logements par an a bien été respecté. Il convient pour la période 2014-2025 (période de validité du PLU) de prévoir un développement suivant les mêmes tendances soit 30 logements à réaliser sur la même période. En 2009, date du dernier recensement, les logements vacants étaient d'une trentaine; soit 10% du Parc alors qu'en 1999 les logements vacants n'étaient que de 5%. Dans le cadre du PLU réalisé en 2013 soit 5 ans après le dernier recensement, il est difficile de déterminer les motifs de cette vacance (date du recensement INSEE? , période où beaucoup de logements étaient en vente?) et quels sont les leviers d'actions sur ce parc vacants qui de plus a peut être évolué depuis 2009. En 2014, la commune recensait une dizaine de logements vacants en vente et quelques résidences secondaires recensées comme logements vacants.

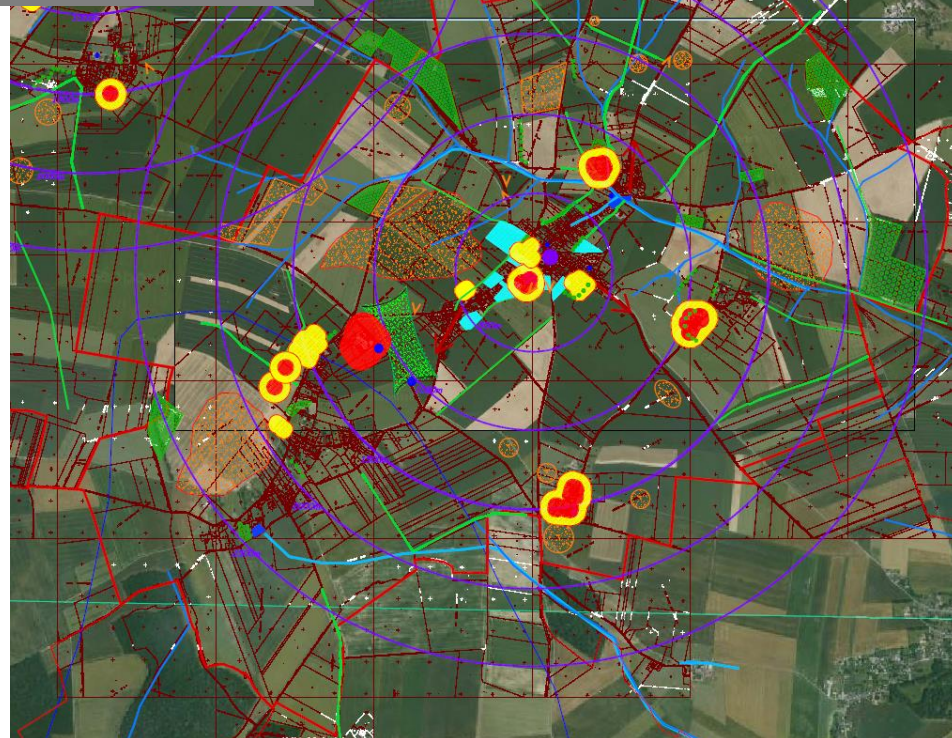
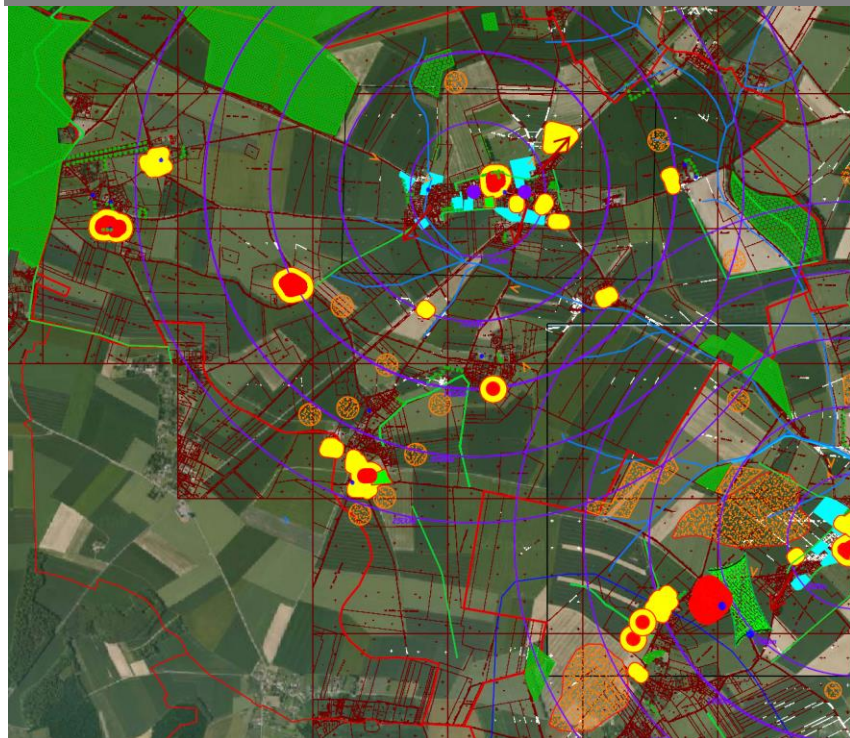
Conformément au SCOT, d'ici 2025, la commune peut réaliser une trentaine de logement. En prenant en compte une population de 2,5 personnes par ménage (soit une légère baisse par rapport au dernier recensement), la commune atteindrait en 2025 environ 670 habitants soit une augmentation modérée de sa population qui permettrait un bon fonctionnement des équipements scolaires et de ses services et commerces présents sur la commune.

En termes de consommation de l'espace, l'enjeu de lutte contre l'étalement urbain consiste pour les deux communes à réfléchir le développement de l'habitat en priorité à proximité des deux centres bourgs et non en développement dispersé dans les hameaux comme cela a pu se produire sur les dernières années. En effet, ce mitage de l'espace a engendré un étalement des hameaux, des problématiques de réseaux, de desserte en transport scolaire et peut engendrer des conflits entre néo-ruraux et activité agricole. En effet, les espaces agricoles doivent quand la configuration urbaine le permet, être préservés de l'urbanisation.

Le SCOT envisage une densité des opérations à venir de 12 logements à l'hectare. Les PADD des deux communes envisagent de se rapprocher de cette densité même si les systèmes d'assainissement communaux rendent difficile l'atteinte d'une telle densité (Il n'existe pas de réseau eau usée sur les communes et les futurs logements sont uniquement desservables en assainissement autonome). En outre, la gestion des eaux pluviales nécessite la réalisation de système de collecte à la parcelle et le long des voie (noues par exemple) également mobilisateur d'espace. Enfin, les accès aux nouvelles zones (sous forme de voirie notamment), les espaces tampons avec les zones agricoles doivent permettre de garantir la qualité des sites mais sont également mobilisateurs d'espaces.

5. LES ENJEUX

LES ENJEUX A L'ECHELLE COMMUNALE



Les atouts :

Des communes présentant de fortes caractéristiques paysagères à préserver

..... Alignements boisés

■ Masses boisées

● Mares

■ Patrimoine bâti

∠ Points de vue sur le grand paysage, et patrimoine bâti remarquable

— De nombreux sentiers

■ Des espaces disponibles à proximité des centralités

Les contraintes :

— Des axes de ruissellement

■ Des zones inondées

■ Des secteurs de cavités souterraines

● Des installations agricoles dans le tissu générant des contraintes à l'urbanisation

Rouge : protection réglementaire

Jaune : protection préconisée

Les faiblesses :

● Des polarités dispersées et des centralités à affirmer



Des distances importantes entre les hameaux et les centres bourgs (jusqu'à 2,5km) induisant une forte dépendance à la voiture particulière.

6. Synthèse des atouts/faiblesses et des enjeux issus de l'AEU

L'APPROCHE ENVIRONNEMENTALE DE L'URBANISME

DES PLU DE LONGCHAMPS ET DE MORGNY :

Les enjeux environnementaux issus du diagnostic

Une volonté communale de créer un document de planification intégrant les préoccupations environnementales

La construction du Plan Local d'Urbanisme des communes de Longchamps et de Morgny sont l'occasion pour les 2 communes de mener une réflexion globale sur l'évolution de leur territoire. L'évolution des pratiques et du contexte législatif avec l'entrée en vigueur du Grenelle de l'Environnement en juillet 2010 a poussé les élus à engagé une démarche d'Approche Environnementale de l'Urbanisme. L'objectif est d'intégrer les préoccupations environnementales propres au territoire communal dans les projets d'aménagement.

Par ailleurs, par le temps plus long accordé à la réflexion, l'AEU doit permettre aux 2 communes d'interroger, de façon plus approfondie, son développement futur et d'identifier ainsi des solutions nouvelles.

Conformément à l'esprit de l'AEU, les communes de Longchamps et de Morgny souhaitent réussir l'aménagement de leur territoire de façon durable, afin de préserver sa valeur patrimoniale, environnementale et économique.

Le Grenelle de l'Environnement : un cadre de référence nationale afin d'améliorer l'intégration des préoccupations environnementales dans les politiques d'aménagement

Une prise de conscience environnementale nationale : le Grenelle de l'Environnement, loi « Grenelle II » du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

248 articles, six chantiers majeurs :

- Bâtiments et urbanisme,
- Transports,
- Energie,
- Biodiversité,
- Santé / environnement,
- Gouvernance.

La loi « Grenelle II » insiste plus particulièrement sur :

- **La maîtrise de l'étalement urbain :**

Préserver les « ressources naturelles » que sont les sols et la biodiversité, fixer des objectifs de densité des opérations d'aménagement, limiter les dépenses énergétiques par des formes urbaines plus denses et des constructions compactes, réduire les déplacements par un « rapprochement des lieux » et en créant des conditions favorables au développement des transports en commun...

▪ **La protection et la remise en état des continuités écologiques (trame vertes et bleues) :**

Enrayer la perte de biodiversité en favorisant le déplacement de la faune et donc, le brassage génétique des espèces ainsi qu'un accès facilité aux espaces de repos, de chasse...

▪ **L'amélioration énergétique des bâtiments :**

Possibilité de fixer des objectifs de performance énergétique des bâtiments élevés, accélérer la rénovation thermique du parc ancien

Le contexte des communes de Longchamps et de Morgny

Les communes de Longchamps et Morgny sont soumises depuis plusieurs années au phénomène de périurbanisation, assimilée à la prédominance d'un habitat individuel consommateur d'espaces agricoles et énergivore.

Face à ce constat, les communes de Longchamps et Morgny ont décidé d'engager une réflexion commune sur l'intégration des préoccupations environnementales dans leur prospective de développement urbain. L'enjeu est triple : prendre en considération des enjeux environnementaux du Grenelle de l'Environnement, limiter les dépenses communales (extensions des réseaux routiers, d'assainissement, d'énergie, traitement des déchets...), agir sur la réduction des besoins énergétiques des habitants (les implications sont à la fois environnementale et économique).

Les communes ont ainsi engagé une Approche Environnementale intégrée à la réalisation de leur Plan Local d'Urbanisme, outil jugé approprié afin de favoriser une véritable plus value environnementale et énergétique, et d'optimiser la gestion des fonds publics.

L'Approche Environnementale de l'Urbanisme :

L'AEU est un outil développé par l'ADEME afin de permettre l'intégration de prescriptions environnementales de manière globale et transversale dans les aménagements urbains ou les documents de planification urbaine.

L'Approche Environnementale de l'Urbanisme

Outil développé par l'ADEME afin de permettre l'intégration de prescriptions environnementales de manière globale et transversale dans les aménagements urbains ou les documents de planification urbaine.

Les principaux apports de l'AEU :

- Une démarche qui place les questions environnementales au cœur des choix urbains.
- Une approche pédagogique basée sur la sensibilisation et la concertation,
- Une démarche qui va au-delà du réglementaire

Diagnostic AEU : milieu physique, gestion de l'eau, gestion des déchets, énergie, déplacements, biodiversité, nuisances et risques

Politique environnementale : fixer des objectifs quantitatifs et qualitatifs

Préconisations AEU : Traduction réglementaire et opérationnelle des objectifs environnementaux

Suivi et évaluation du PLU : Accompagner les élus dans l'application des préconisations environnementales

Les principaux objectifs assignés à l'expertise AEU sont :

- **Dresser un état des lieux** permettant aux communes de Longchamps et de Morgny de sélectionner les orientations et les principes d'aménagements compatibles avec la recherche d'une qualité environnementale pour les thématiques choisies et de les transcrire dans les différents documents du PLU.
- **Définir les orientations et les principes d'aménagement sur l'existant et sur les secteurs voués à l'urbanisation**, à travers la définition d'objectifs quantitatifs et qualitatifs et les orientations d'aménagement et de programmation.
- **D'assurer la prise en compte des thématiques environnementales dans la révision du PLU** et d'accompagner les élus vers une compréhension critique de ces éléments. Il s'agit de transcrire les orientations retenues dans les divers documents du PLU (règlement et zonage)
- **De traduire les orientations choisies au sein de documents non réglementaires** (guide de sensibilisation par exemple). Ces documents, sans valeur réglementaire, permettent néanmoins de concrétiser les orientations validées par les élus et d'aider à évaluer, dans le temps, leur mise en œuvre.

Le document présente les enjeux définis à la suite du diagnostic environnemental, par l'analyse des points forts et des points faibles du territoire communale. Il est organisé autour de 6 thématiques :

- **L'énergie**
- **La gestion de l'eau**
- **La biodiversité et les paysages**
- **La mobilité et les déplacements**
- **La gestion des déchets**
- **Les risques et nuisances**

Les réflexions de l'AEU ont été menées en étroite collaboration avec l'équipe PLU afin d'intégrer au mieux les préoccupations environnementales dans le document d'urbanisme.

Les chiffres clés du Grenelle

Le Grenelle de l'environnement réaffirme la volonté de maîtrise énergétique et de lutte contre le réchauffement climatique d'ambition nationale par des objectifs ambitieux :

- **Tous les bâtiments et équipements publics** devront être construits dès maintenant (2010) en **basse consommation (50 kWh/m²)** ou seront à énergie passive ou positive. Les énergies renouvelables les plus performantes seront systématiquement intégrées.
- Concernant les logements existants, les propositions issues du Grenelle ont pour objectif de **réduire la consommation d'énergie du parc ancien de 12 % d'ici 2012 et de 38 % d'ici 2020.**

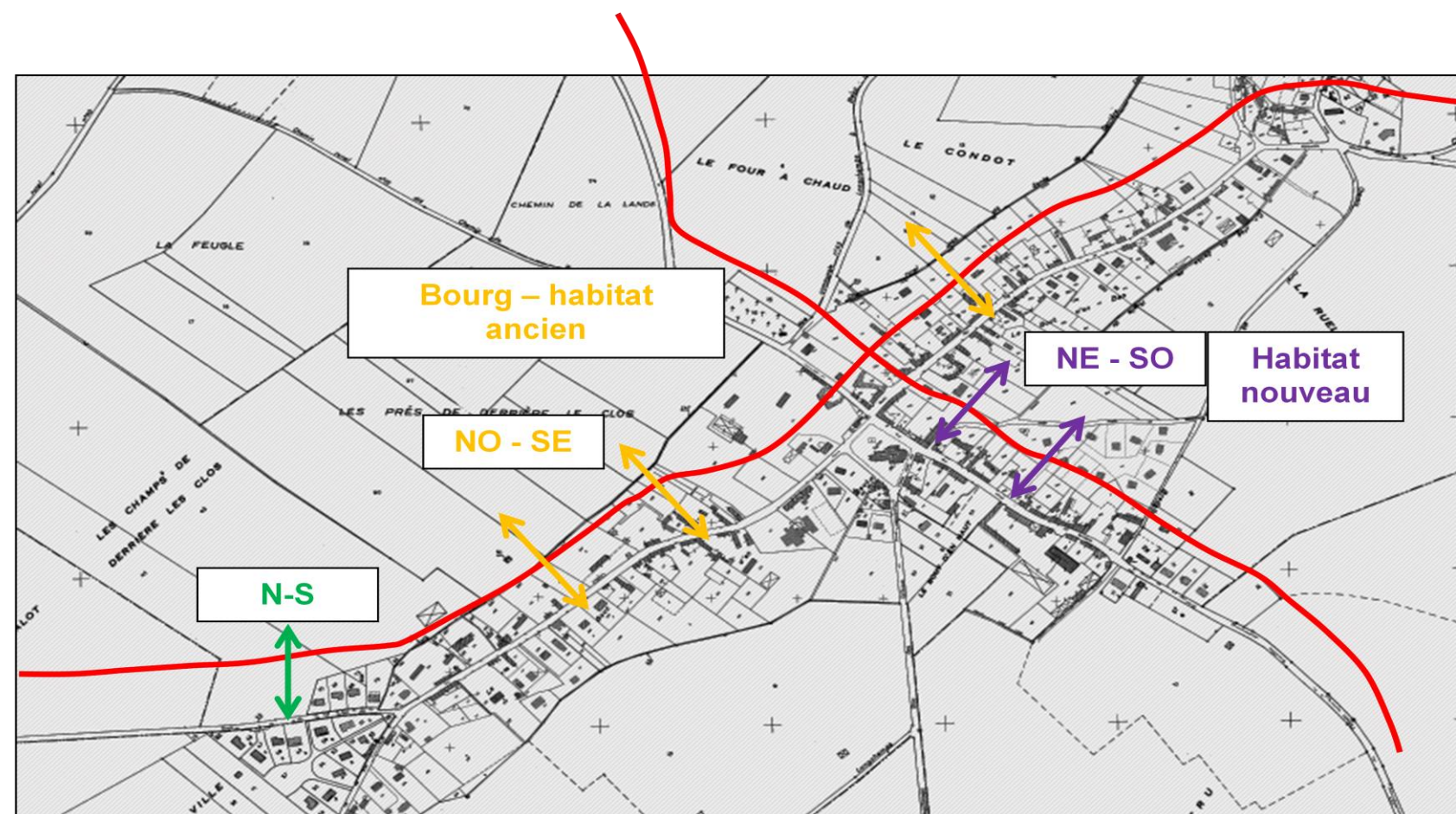
Une opportunité offerte par le Grenelle de l'Environnement sur la performance énergétique des bâtiments :

Par ailleurs, le Grenelle de l'environnement offre la possibilité aux communes « *d'imposer aux constructions, travaux et aménagements, notamment dans les secteurs ouverts à l'urbanisation, de respecter des performances énergétiques et environnementales renforcées* ».

Dans les zones urbaines ou à urbaniser, le Grenelle de l'Environnement offre la possibilité d'un **dépassement des règles relatives au gabarit et à la densité d'occupation des sols** résultant du PLU, dans la limite de 30% et dans le respect des autres règles établies par le document d'urbanisme, pour les constructions satisfaisant à des **critères de performance énergétique élevée** ou alimentées à partir d'équipements performants de production d'énergie renouvelable ou de récupération.

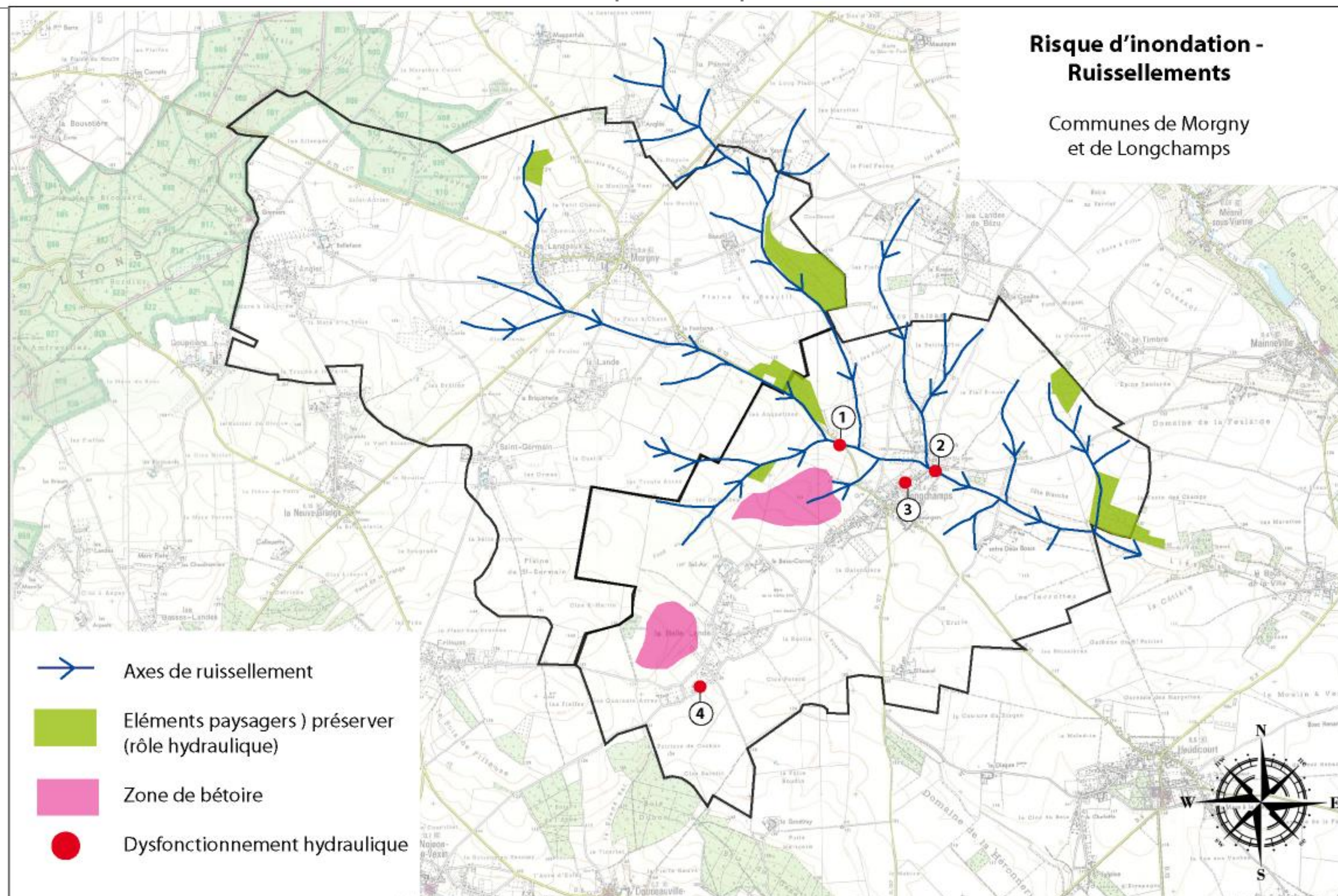
GESTION DE L'ÉNERGIE	Points forts	Points faibles	Enjeux hiérarchisés
	Un climat sous influence océanique se caractérisant par : • Un hiver relativement « doux » qui limite les déperditions thermiques • Peu de températures très élevée (> 30°C) ce qui favorise le confort thermique en période estivale Un fort potentiel de développement des énergies renouvelables : • Une ressource mobilisable en région Haute Normandie, et des conditions technico-économiques qui invitent à utiliser la biomasse (existence de l'association Biomasse Normandie et d'une filière structurée) • Un potentiel fort d'exploitation de la géothermie basse énergie (particulièrement sur Morgny) visible grâce à la présence de nombreux points de captage / et une nappe affleurante	Un mode d'habitat basé principalement sur la maison individuelle, consommateur d'espaces et très énergivore avec : • Une urbanisation diffuse le long des axes de communication, • Une faible densité bâtie (en moyenne 8 logts à l'hectare sur le bourg), Une implantation systématique des façades principales des bâtiments en alignement avec les voies de circulation : dans cette logique, l'exploitation du solaire passif n'est toujours optimale (principalement sur Longchamps) Un changement des conditions de rachat et de subvention de l'énergie photovoltaïque qui rend les installations peu rentables économiquement et donc peu attractives.	Initier un programme d'économie d'énergie, notamment par : • Le choix de formes urbaines plus économes en énergie : - Reconstruire prioritairement dans le tissu urbain actuel (comblement des « dents creuses »), - Limiter l'emprise des futures zones à urbaniser, - Favoriser une mixité plus importante des types d'habitat et donc des formes bâties plus de compacité. • Une adaptation au contexte bioclimatique : concevoir avec les caractéristiques climatiques locales • Fixer des objectifs de performance énergétique pour les bâtiments des nouvelles zones à urbaniser • Réaliser un diagnostic énergétique des bâtiments communaux Favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables, disponibles localement, tout en préservant la qualité des paysages : • Etudier les possibilités d'utiliser la biomasse pour les bâtiments communaux, dans un objectif d'exemplarité et de sensibilisation auprès des habitants • Etudier les possibilités d'utiliser la géothermie basse énergie Sensibiliser les habitants aux économies d'énergie par de l'information et la mise en œuvre de démarches exemplaires (Approches Environnementales de l'Urbanisme sur les secteurs à urbaniser, bilan carbone, HQE pour les bâtiments publics, audit du système d'éclairage public).

Bourg – habitat
ancien



IMPLANTATION DU BATI DES BOURGS DE LONGCHAMPS ET MORGNY, SELON UNE LOGIQUE D'ALIGNEMENT A LA VOIRIE

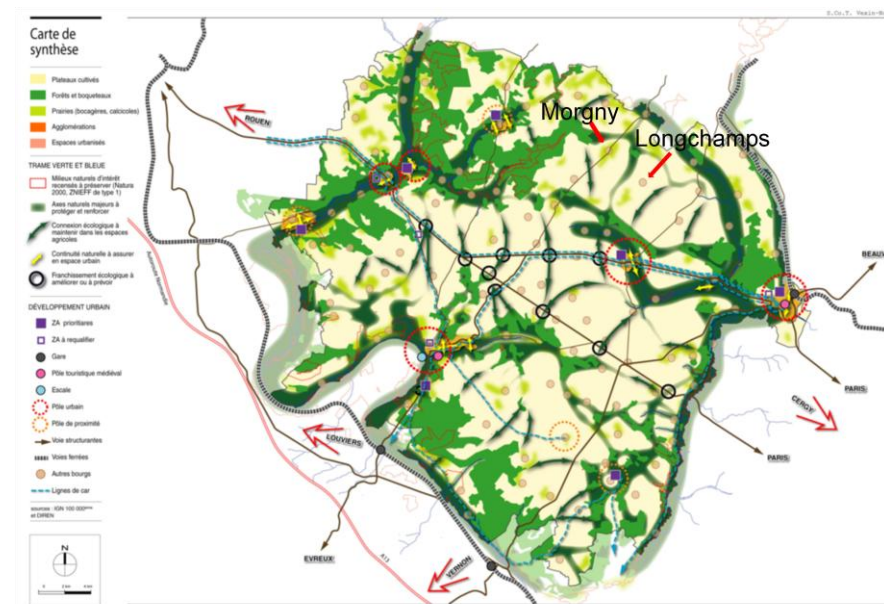
GESTION DE L'EAU	Points forts	Points faibles	Enjeux hiérarchisés
	Pas de cours d'eau traversant les communes de Longchamps et Morgny Un climat sous influence océanique avec une répartition régulière des précipitations tout au long de l'année, favorable à la gestion des eaux pluviales Un réseau AEP performant avec un rendement primaire de près de 78 % Une consommation d'eau potable largement inférieure à la moyenne Française (124 l/hab./jour contre 155) Une eau de consommation conforme aux normes de qualité selon l'Agence Régionale de Santé. Des parcelles assez grandes et un relief peu contraignant pour l'installation de dispositifs d'assainissement non collectif	De forts risques d'inondation, particulièrement sur Longchamps (plusieurs arrêtés de catastrophes naturelles) : la gestion des eaux pluviales est un des enjeux majeurs à prendre en compte en termes de contraintes environnementales Un assainissement uniquement individuel sur les 2 communes : le diagnostic du SPANC a identifié + de 50% des installations qui présentent un risque de salubrité publique ou de pollution des milieux naturels	Eaux pluviales • Prendre en compte les axes de ruissellements et les zones de remontée de nappe dans les choix d'urbanisation afin de ne pas aggraver le problème de gestion des eaux pluviales et d'inondation • Mener une gestion en amont des eaux pluviales (bandes enherbées, fossés...) • Mener une gestion raisonnée des eaux pluviales (limitation des surfaces imperméabilisées, traitement à la parcelle des eaux pluviales, techniques d'hydraulique douce...) • Conserver les éléments paysagers (forêts, les haies, les prairies et ceinture verte autour des bourgs), qui jouent un rôle de tamponnement des eaux pluviales. Sur Longchamps : • Réaliser une étude de récupération des eaux pluviales afin de limiter les débits à l'aval Protéger la ressource en eau : • Améliorer significativement le taux de conformité des installations autonomes • Sensibiliser l'ensemble des acteurs concernés à la préservation de la ressource en eau (limiter la consommation d'eau potable, l'emploi de produit phytosanitaires...)



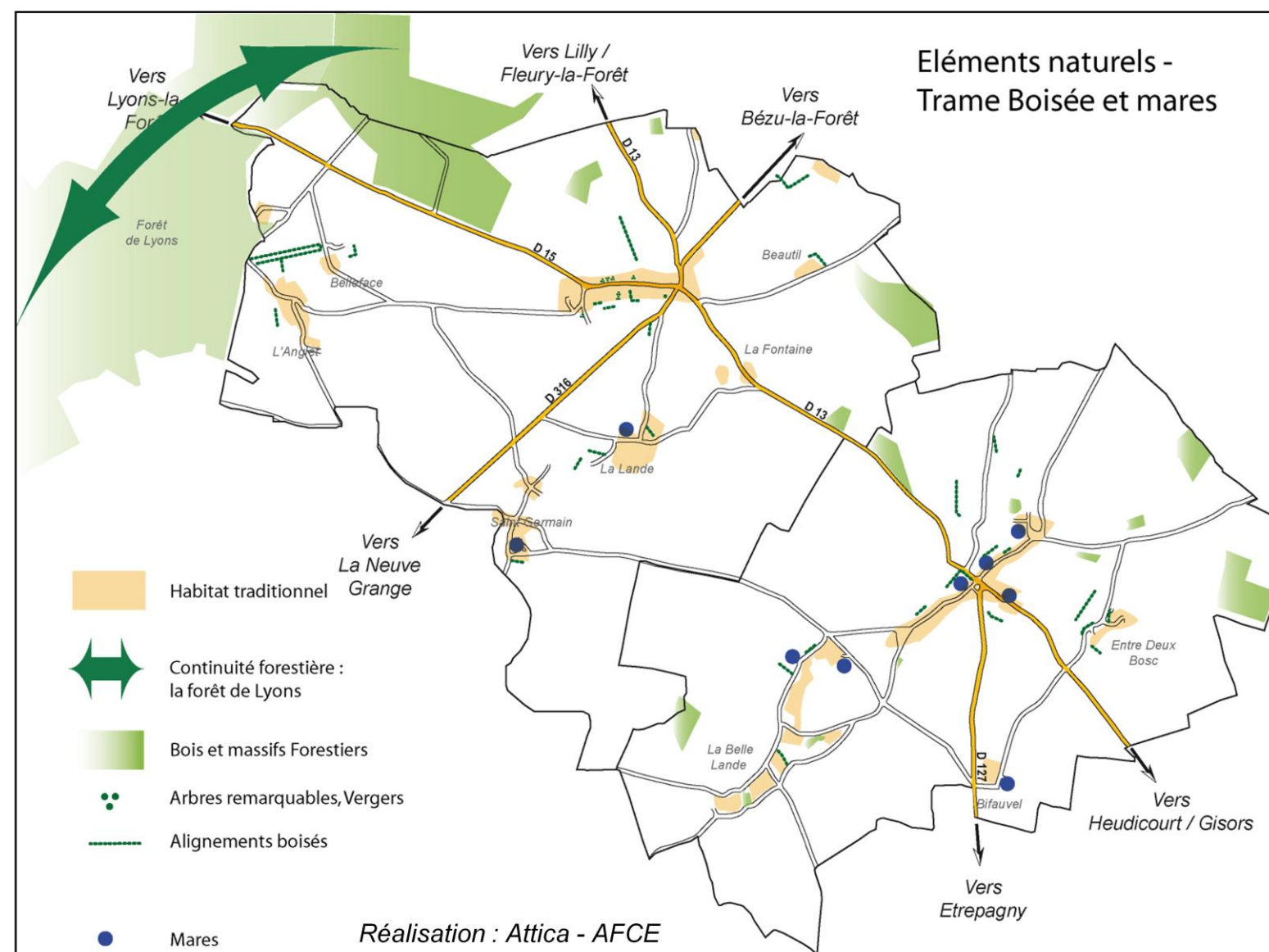
Source : Etude des ruissellements sur le bassin versant de la Bonde et de la Lévière – Communauté de Communes d'Etrépagny
Réalisation : AFCE

Le Grenelle de l'Environnement impose aux documents d'urbanisme d'être compatible avec le **Schéma Régional de Cohérence Ecologique**, qui constitue le cadre de la trame verte et bleue de la Haute Normandie. La SRCE est actuellement en cours de réalisation en Haute Normandie.

Le SCOT du Vexin Normand définit également les connexions écologiques et les axes naturels majeurs qui devront être traduits dans les PLU (Cf cartographie des orientations du Scot du Vexin Normand ci contre).

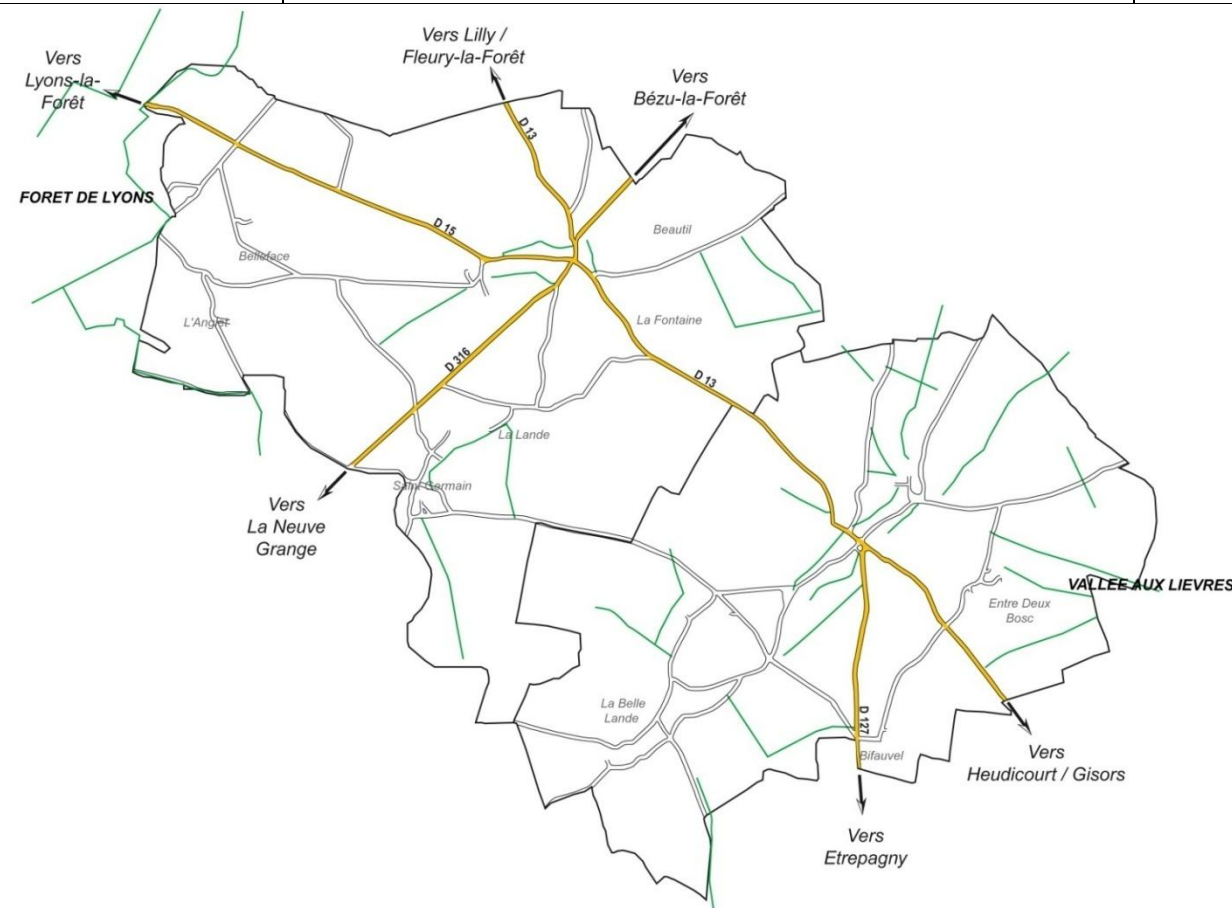


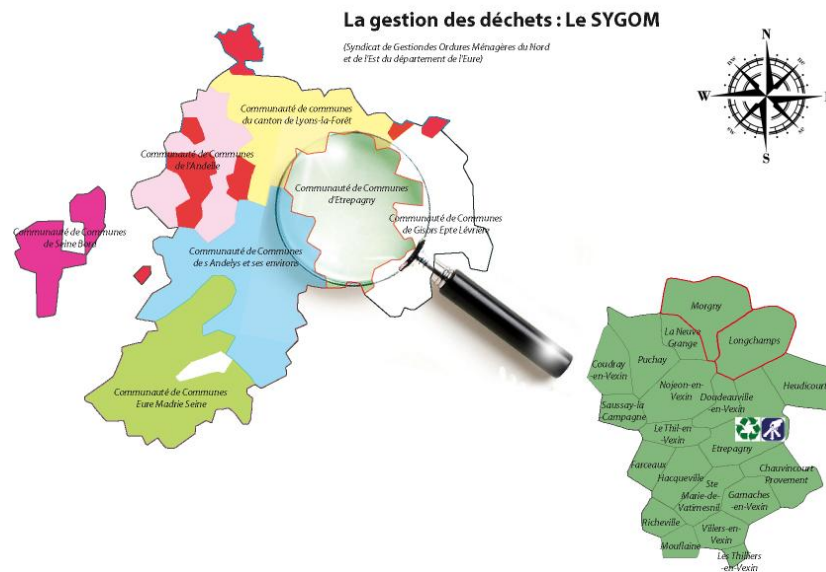
	Points forts	Points faibles	Enjeux hiérarchisés
BIODIVERSITE	Morgny abrite une ZNIEFF de type 2 « La Forêt de Lyons » : - La forêt domaniale ainsi que des espaces interstitiels d'intérêt écologique telle la vallée de la Lieure, des vallons secs avec prairies, mares et haies (le Fond de la Vierge Marie sur la commune de La Feuillie, par exemple). - Le Hêtre représente 60% de la surface du couvert, le Chêne 25% et le principal objectif sylvicole est de favoriser ce dernier. Bosquets / alignements d'arbres / vergers - Complètent la trame boisée du plateau agricole - Les haies bocagères ceinturent les 2 communes = espaces de refuge pour la petite faune et rôle de transition entre l'espace agricole et les zones urbanisées Les milieux humides et aquatiques : - Aucune Zone à Dominante Humide (identifiée par la Dreal) ni aucun cours d'eau n'est recensé sur la commune. - Quelques mares sont encore persistantes sur les communes de Longchamps et de Morgny (refuge ponctuel de la faune et la flore aquatique).	Peu d'espaces naturels remarquables ou réservoirs de biodiversité sont recensés sur la commune. Il n'existe pas de site Natura 2000. Un territoire essentiellement agricole avec des plateaux couverts par des cultures laissant peu de place à la biodiversité Une urbanisation diffuse qui a consommé des espaces agricoles et naturels	Préserver les espaces « naturels » remarquables → Znieff de type 2 : « Forêt de Lyons » (zonage N, EBC, protection au titre des éléments de paysage) à Morgny Protéger, voire renforcer, les continuités écologiques (trame verte et bleue) en prévision du futur Schéma Régional de Cohérence Ecologique, nouveau document supra-communal auquel le PLU devra être compatible : ✓ Préserver « la ceinture verte » des bourgs, composée par les haies bocagères ✓ Gérer durablement les lisières de la forêt de Lyons ✓ Préserver la « nature ordinaire » (bosquet, haies bocagères, alignements d'arbres, mares), qui participent au maintien de la biodiversité sur le territoire (flore et petite faune principalement) Economiser les espaces agricoles et « naturels » par un mode d'urbanisation privilégiant la maîtrise des extensions urbaines = densification du centre bourg par l'aménagement des dents creuses, limitation des zone AU



Ceinture verte (bocages, vergers, jardins en fond de parcelle) autour des bourgs de Longchamps et de Morgny

MOBILITE / DEPLACEMENTS	Points forts	Points faibles	Enjeux hiérarchisés
	• Une desserte ferroviaire à Gisors (environ 1 train par heure vers Paris. Trajet d'une 1h20 environ) • Liaisons douces (chemins de randonnées) : <i>Chemin de Brisquet traversant la forêt de Lyons et longeant la partie Ouest de Morgny.</i> •	• Un mode de déplacement basé sur la dépendance à la voiture individuelle : des liaisons essentiellement routières vers les polarités (Etrepagny, Gisors...), devant poser des difficultés pour les ménages sans véhicules. • Pas de desserte de transport en commun par les lignes régulières (seulement scolaire) ⇒ Desserte à Etrepagny • Un réseau de sentes et de cheminements piétons discontinu dans les bourgs et les hameaux	Réduire la place de la voiture dans les déplacements • Un enjeu de valorisation des liaisons douces et de maillage continu dans les bourgs • Connecter les équipements (école, mairie...) et les services/commerces (boulangerie, supérette...) du centre bourg avec les zones d'habitat par un réseau de déplacement doux structuré ⇒ Etudier les circuits et les aménagements potentiels connexes afin d'éviter les axes de circulations motorisées • Impulser des démarches innovantes pour réduire la place de la voiture (ex : covoiturage).





Les chiffres clés du Grenelle

- Réduire de 7% la production d'ordures ménagères par habitant chaque année dans les cinq ans à venir
- Augmenter le recyclage matière et organique : 35% en 2012 et 45% en 2015 de déchets ménagers assimilés, 75% dès 2012 pour les déchets d'emballages ménagers et les déchets banals d'entreprises
- Limiter les quantités incinérées ou stockées : diminution de 15% à l'horizon 2012

	Points forts	Points faibles	Enjeux hiérarchisés
GESTION DES DECHETS	- Des chiffres de production de déchets par habitant et par an (303 kg/hab/an) en dessous de la moyenne nationale (316kg/hab/an) - Présence d'une déchèterie et d'un centre de traitement des déchets à Etrepagny - Un fort engagement de la collectivité est visible en termes de communication et de sensibilisation (distribution de guide de tri, animation dans les écoles, distribution de composteur individuel...)	- Le syndicat a connu une baisse du tonnage de déchets sélectifs collectés entre 2007 et 2009 (-12,4% - à mettre en corrélation avec la diminution des ordures ménagères et de la consommation des ménages) ; Une hausse du refus de tri de 17% entre 2007 et 2009 (en lien avec l'accueil de nouveaux trieurs pouvant être moins habitués aux consignes de tri)	Optimiser la collecte des déchets afin de limiter les déplacements et nuisances : - Réflexion sur l'accès des camions de collecte (gabarit des voies, place de retournement...), - Localisation des « points propretés » : assez accessibles pour inciter au tri et assez éloignées des habitations pour limiter les nuisances sonores notamment, - Choix de nouveaux conteneurs enterrés pour une meilleure intégration paysagère et moins de bruit, Inciter à l'utilisation de composteurs individuels pour les déchets verts et la partie fermentescible des ordures ménagères. Réfléchir également à la mise en place de plate formes de compostage pour la gestion des espaces verts de la commune (+ les déchets issus de l'alimentation des écoles)? Continuer à informer et à sensibiliser autour de la problématique « déchets »

RISQUES ET NUISANCES	Points forts	Points faibles	Enjeux hiérarchisés
	- Deux risques naturels principaux : la présence de cavités souterraines (40 cavités recensées sur Longchamps, 36 sur Morgny) et le risque d'inondation (ruissellement et remontée de nappe) Longchamps est plus particulièrement concernée par le risque d'inondation (plusieurs zones identifiées à sensibilité très forte de remontée de nappe à proximité du bourg) Peu de risque de dépassement des seuils de pollution atmosphérique, cette problématique concernant essentiellement les zones urbaines Aucune infrastructure de transport n'est classée au titre d'un arrêté préfectoral sur la commune de Longchamps, ni sur la commune de Morgny	Rester vigilant quant aux sources de bruit pouvant être générée par les axes de circulations principales sur les 2 communes (la RD13 à Longchamps ; la RD 316 et la RD 13 à Morgny)	Réduire les déplacements automobiles au profit des déplacements piétonniers ou cyclables, notamment à l'intérieur des bourgs et à proximité des services et commerces - Rester vigilant quant aux sources de bruit pouvant être générée par les axes de circulations principales sur les 2 communes, (RD 13 à Longchamps, RD 316 et la RD 13 à Morgny). Limiter l'exposition au bruit des habitants dans un objectif de qualité du cadre de vie

